Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 70 (2006) **Heft:** 277-278

Buchbesprechung: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COMPTES RENDUS

PROBLÈMES GÉNÉRAUX

Claus D. PUSCH, Johannes KABATEK, Wolfgang RAIBLE (éd.), Romanistische Korpuslinguistik II / Romance Corpus Linguistics II. Korpora und diachrone Sprachwissenschaft / Corpora und Diachronic Linguistics, Tübingen, Gunter Narr Verlag (ScriptOralia 130), 2005, VIII + 587 pages.

Voici le deuxième volume sur la linguistique sur corpus édité par Pusch et Raible, cette fois en collaboration avec Kabatek. Le premier volume, de 2002, visait l'utilisation des corpus pour l'étude de la langue parlée, alors que le présent volume regroupe des études diachroniques sur corpus. La plupart des contributions sont des versions révisées et mises à jour du Second Freiburg Workshop on Romance Corpus Linguistics qui a eu lieu en septembre 2003. La taille et la structure de cet ouvrage nécessite un compte rendu par thèmes, puisqu'il se compose d'un très grand nombre d'études: une introduction et 44 articles. Les éditeurs ont fait le choix judicieux de se limiter à des contributions brèves ciblées sur la théorie, sur la méthodologie ou sur une application précise de celles-ci. Le résultat est que le volume réussit à faire le point sur les corpus, sur les méthodes et sur les types d'études diachroniques réalisées dans le domaine.

L'ouvrage se compose d'études portant sur toutes les langues romanes: le catalan (3 contributions), l'espagnol d'Espagne, d'Uruguay, des États-Unis (9), le français, y inclus l'occitan et le français de la Côte d'Ivoire (17), le galicien (1), l'italien (4), le latin (1), le portugais (3), études comparatives sur plusieurs langues romanes (6) et – chose curieuse – une étude sur un corpus néerlandais. Les études sont rédigées en allemand (10 contributions), en anglais (18), en catalan (2), en espagnol (6) et en français (9). Toutes les contributions sont précédées d'un résumé rédigé dans une langue qui n'est pas celle du corps de l'article.

La perspective diachronique varie d'une chronologie allant du latin aux langues romanes moderne jusqu'à une période très courte, comme l'étude de María Sol Lopez Martínez sur le galicien moderne, une langue en train de chercher sa norme.

La taille des corpus utilisés varie, de corpus très larges, composés de textes de nature différente, jusqu'à l'utilisation d'un seul texte traduit dans un grand nombre de langues romanes (Peter Stein sur les traductions de Tite-Live et Georg Kaiser sur les traductions de la Bible) ou limité à deux métatextes de la deuxième partie du XVIIIe siècle (Christophe Rey).

Un grand nombre d'études se basent sur des corpus électroniques déjà accessibles aux chercheurs ou éventuellement en état d'élaboration en vue d'une accessi-

bilité plus générale. Pour le français, il existe notamment les corpus accessibles suivants: la Banque du Français Médiéval, les Textes de Français Ancien, le projet Charrette, ATILF, Frantext, et partiellement accessible: le Nouveau Corpus d'Amsterdam. Pour l'espagnol, sont utilisés surtout le Corpus diacrónico del español, le Corpus del Español (Mark Davies), le PhiloBiblon, le HSMS et l'ADMYTE. Il existe un corpus de référence du galicien moderne CORG. Pour l'italien, sont mentionnés le corpus LABLITA, le corpus oral C-ORAL-ROM, le Corpus di Italiano Scritto, le Padua Corpus, le corpus de la Biblioteca Telematica Italiana, de l'Opera del Vocabolario Italiano et celui de la Letteratura Italiana Zanichelli; le Corpus Scriptologicum Padanum est partiellement accessible. D'autres corpus ont été compilés pour l'utilisation individuelle des chercheurs, typiquement en vue des projets de thèses. On regrette qu'il n'existe pas une politique de réutilisation de ces corpus individuels. Surtout dans le cas de corpus électroniques, ils sont le fruit d'efforts très importants et on aimerait les voir mis à la disposition d'autres chercheurs. Souvent il n'existe pas, ou bien on n'indique pas de site de corpus électroniques individuels ou des projets en cours mais heureusement l'index des auteurs est accompagné des adresses électroniques des auteurs. Une liste complète des corpus, accompagnée de l'information sur leur degré d'accessibilité, aurait pourtant été très utile pour les lecteurs du volume.

Le livre est divisé en deux parties dont la première, comprenant 23 contributions, s'intéresse avant tout aux problèmes techniques de composition et d'analyse de corpus et à une discussion générale sur la linguistique de corpus, alors que les 21 contributions de la deuxième partie prennent en général comme point de départ un problème spécifique d'une ou de plusieurs langues romanes. Un grand nombre des études de la deuxième partie vont au-delà du problème spécifique pour discuter des points théoriques ou méthodologiques importants pour la linguistique de corpus, telle l'étude par Cristina Bosco & Carla Bazzanella sur l'évolution des marqueurs pragmatiques en italien. Si l'aspect diachronique est très visible dans la plupart des articles, il est quasiment absent de quelques-uns, tel l'article sur la publicité à la télévision catalane de 1991 à 2000.

Une grande partie des études sont effectuées de manière manuelle à partir de corpus électronique. Il y en a pourtant de plus avancées, qui utilisent des corpus indexés et des logiciels qui permettent une analyse automatique ou semi-automatique, tel Pierre Kunstmann, dans une contribution fort intéressante, qui met le chercheur en garde contre les chausse-trappes de l'utilisation des corpus et des programmes disponibles. D'autres exemples d'analyses avancées sont fournis par Eckhard Bick & Marcelo Módolo sur un corpus annoté brésilien. Plusieurs contributions de la première partie du volume décrivent divers projets importants d'analyseurs (Achim Stein, Martin-D. Gleßgen, Matthias Kopp sur le français, Mikel L. Forcada et al. sur l'ancien catalan). Enfin, d'autres chercheurs semblent avoir travaillé de façon entièrement manuelle (par exemple Elmar Eggert, Andre Klump, Christophe Rey).

La deuxième partie du volume comprend des études diachroniques de problèmes spécifiques de nature diverse: graphique (Johanne Peemöller), phonétique (par exemple l'étude d'Andre Klump sur l'espagnol), pragmatique (Andreas Wesch), lexicale (Elmar Eggert sur un problème de dérivation de toponymes français) et surtout morpho-syntaxique (voir par exemple les études fort intéressantes sur la grammaticalisation de *la* en français abidjanais d'Anne Moseng Knutsen & de Katja Ploog et sur la grammaticalisation des articles en ancien italien par Elisabeth Stark). La plupart de ces problèmes ont déjà été abordés par d'autres chercheurs, mais de façon différente ou sur d'autres corpus. Les recherches présentées ici illustrent l'utilité de revoir les analyses traditionnelles à la lumière de corpus électroniques. Sur ce point, l'étude de Viara Bourova sur le développement du conditionnel à partir de sources latines, est exemplaire.

Une bonne étude sur corpus doit au moins prendre en considération l'existence de variations définies selon les diasystèmes de la langue. Par contre, une étude effectuée sur un corpus qui confond les sources appartenant à des diasystèmes différents ne peut guère jeter de lumière sur les structures des langues anciennes ou modernes. Un exemple de manque de résultat clair dû, en partie sans doute, à la négligence des diasystèmes, est fourni par Martin Becker, qui se base pourtant sur un corpus permettant de procéder à ces distinctions. Par contre, d'autres études analysent justement l'importance des diasystèmes, par exemple sur la variation diatopique (un projet catalan mené par Joan Veny i Clar & Àngels Massip i Bonet), diverses études sur la variation diastratique, par exemple sur l'évolution dans le registre technique en espagnol (Alfonso Gallegos Shibya) ou l'analyse de documents espagnols de l'administration coloniale (Andreas Wesch). Les variations diatopique, diastratique et diamésique sont étudiées dans l'espagnol parlé en Catalogne influencé par le catalan (Carsten Sinner). Enfin, Pierre Kunstmann offre une belle illustration de la variation interne et externe d'un corpus d'ancien français.

En général, la plus grande partie des chercheurs sur corpus se basent sur des corpus déjà existants. Beaucoup de chercheurs s'en servent ou créent leur propre corpus sans toujours se poser des questions – pourtant fondamentales – sur la nature du corpus ou sur sa base matérielle. Heureusement, ces questions sont abordées de façon explicite par plusieurs chercheurs de cette publication, tels Harald Völker, Alexei Lavrentiev, Anne-Christelle Matthey, Martin-D. Gleßgen & Matthias Kopp, Paul Videsott et Johanne Peemöller.

Des plaidoyers explicites pour la linguistique de corpus se trouvent notamment dans l'introduction par les éditeurs, dans les excellentes contributions de Christiane Marchello-Nizia et de Cristina Bosco & Carla Bazzanella. Reprenons, pour conclure, les avantages les plus importants: la linguistique basée sur corpus appropriés rend possible

- une vérification «objective» des hypothèses,
- une quantification des phénomènes,
- une analyse qui écarte l'aspect subjectif ou intuitif,
- une étude détaillée des diasystèmes de la langue.

Insistons aussi sur la nécessité de constituer des corpus balancés et représentatifs, sur le besoin de la contextualisation (finement illustrée entre autres par Völker et par Gleßgen & Kopp) et, finalement, sur le besoin de réflexions théoriques sur les données.

La structure précise et succinte de l'ouvrage, la richesse des thèmes abordés et la qualité des études en font un ouvrage de référence dans ce domaine en pleine évolution.

Lene SCHØSLER

Wolfgang DAHMEN, Günter HOLTUS, Johannes KRAMER, Michael METZELTIN, Wolfgang SCHWEICKARD, Otto WINKELMANN (éd.), *Romanistik und neue Medien. Romanistisches Kolloquium XVI*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2004, XVII + 326 pages.

Ce volume réunit les versions écrites de conférences prononcées à l'occasion d'un colloque tenu en mai 2000, dont le but était de présenter les possibilités d'utilisation des nouveaux médias dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Le volume est composé de quatre sections: 1. «Les nouveaux médias comme instruments de travail» (quatre contributions), 2. «Dictionnaires et corpus électroniques» (six constributions – à propos de cette division des contributions, le lecteur a le droit de se demander si les dictionnaires et les corpus électroniques ne constituent pas des *instruments de travail du chercheur*?), 3. «Données géolinguistiques électroniques» (trois contributions) et 4. «L'Internet comme forum de discussion portant sur la langue» (quatre contributions).

L'introduction nous apprend que les contributions sont reproduites dans leur version originale de 2000, fait qui motive la question concernant le bien-fondé d'une publication avec quatre années de retard: dans un domaine qui évolue avec une rapidité hallucinante, est-ce que les questions abordées conservent leur intérêt? La réponse à cette question dépend des thèmes: les articles qui sont surtout des plaidoyers pour les nouveaux médias sont actuellement largement dépassés par l'évolution. Il faut d'ailleurs se demander si une telle publication est le meilleur forum pour la mise au point des ressources électroniques, y compris les dictionnaires et les corpus disponibles, dans la mesure où les ressources existantes sont en élaboration constante et où de nouvelles sont en préparation. En d'autres mots, les deux premières sections ne conservent plus la fraîcheur de l'époque, sauf l'illustration des utilisations qui peut toujours intéresser. Il existe pourtant de meilleures introductions, et beaucoup mieux structurées, même parmi celles qui datent, comme Les linguistiques de corpus de 1997(1) et Corpus - méthodologie et applications linguistiques de 2000(2). Pour une présentation plus méthodique des questions de lexique et de linguistique de corpus, Lexicology and Corpus Linguistics de 2004(3) est à recommander. En ce qui concerne les applications philologiques, mentionnées dans les section 2. et 3., et la partie technique qui est le parent pauvre de cette publication, il faudrait en outre consulter une excellente publication de 2004, Digital technology and philological disciplines⁽⁴⁾. J'aimerais renvoyer aussi à la publication en cours du CILPR 2004,

⁽¹⁾ Benoît Habert / Adeline Nazarenko / André Salem, Les Linguistiques de corpus, Paris, Armand Colin/Masson, 1997.

⁽²⁾ Mireille Bilger (éd.), Corpus – Méthodologie et applications linguistiques, Paris, Honoré Champion, 2000.

⁽³⁾ M.A.K. Halliday / Wolfgang Teubert / Colin Yallop / Anna Čermáková, *Lexicology and Corpus Linguistics. An Introduction*, London/New York, Continuum International Publishing Group Ltd., 2004.

⁽⁴⁾ Andrea Bozzi / Laura Cignoni / Jean-Louis Lebrave (éd.), *Digital technology and philological disciplines, Linguistica computazionale XX-XXI*, Pisa/Roma, Istituti editoriale e poligrafici internazionali, 2004.

Section 2⁽⁵⁾. Dans cette publication se trouvent des contributions sur des recherches avancées dans le domaine de la dialectologie, entre autres un état plus avancé des recherches dialectométriques de Goebl par rapport à l'état présenté dans la section 3.

La section 4. de la présente publication, sur l'Internet, est la plus intéressante, entre autres parce que les questions abordées sont d'un caractère général qui reste d'actualité.

Dans sa contribution «Das Internet als Quelle für die Varietätenlinguistik des Spanischen. Ein Arbeitsbericht zum DFG-Projekt 'Spanische Sprachkultur im Internet'», Franz Lebsanft se sert d'une 'Mailing-list' du nom d'Apuentes pour illustrer des thèmes intéressants: on observe d'une part un changement d'attitude en cours envers la 'Norme' de l'espagnol et d'autre part les possibilités que constituent les discussions menées sur l'Internet pour les études variationnelles de l'espagnol. Franz Lebsanft et son groupe de chercheurs étudient les messages électroniques, entre autres ceux d'Apuentes qui constituent un forum de discussion sur la langue, par exemple sur le choix du meilleur terme pour exprimer en espagnol l'équivalent du terme français 'trottoir roulant'. Parmi les participants de cette liste l'auteur constate l'existence d'une norme «pluricentrique»: l'hispanophone choisira son terme - par exemple pasarela mecánica, selon ses besoins spécifiques qui impliquent la meilleure façon d'atteindre son public, tout en retenant une série d'autres possibilités - par exemple andén móvil ou rampa móvil. Cette coexistence de vocabulaires «actif» et «passif» facilite l'intercompréhension à travers la vaste communauté hispanophone. À ce phénomène de «pluricentrisme», intéressant pour la linguistique variationnelle, s'ajoute le fait que la forme même de communication par l'Internet diffère des registres connus et constitue donc un nouveau défi.

La contribution de Christina Ossenkop «Zur Diskussion der spanischen Sprachnorm im Internet» présente en détail les efforts faits par diverses institutions espagnoles pour sauvegarder une (sorte de) norme espagnole qui ne se limite pas à celle de la Castille.

Joachim Born se penche sur la langue employée dans les discussions sur l'Internet en Amérique Latine («Lateinamerika im Internet – Foren sprachpolitischer und emotionaler Diskussionen») et Annette Gerstenberg étudie la variante de la langue italienne utilisée dans les forums de discussion («Digitare in *piazza*: zur Sprache im italiensichen Chat»).

Dans la section 4 on s'étonne pourtant de l'absence de références aux spécialistes anglophones de communication sur Internet (par exemple Susan Herring⁽⁶⁾ et Brenda Danet⁽⁷⁾).

⁽⁵⁾ Harald Völker / Lene Schøsler / Martin-D. Gleßgen / Costanzo Dirolamo (éd.), «De la philologie aux nouveaux médias: éditions de textes – linguistique de corpus – analyse informatique du langage», in Actes du XXIVe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane. Section 2, à paraître.

⁽⁶⁾ Susan C. Herring (éd.), Computer-Mediated Communication: Linguistic, Social and Cross-Cultural Perspectives, Amsterdam, John Benjamins (Pragmatics and Beyond series), 1996.

⁽⁷⁾ Brenda Danet / Susan C. Herring, «The Multilingual Internet», *Journal of Computer-Mediated Communication* 9 (1), 2003.

La même maison d'édition a publié en 2005 un excellent volume de 587 pages sur les corpus et la linguistique diachronique⁽⁸⁾ dont il est question dans un compte rendu séparé (v. ici 209). Ce volume se distingue du volume de 2004, non seulement par sa taille, mais aussi par le choix fait par les éditeurs de se limiter à des contributions brèves ciblées sur la théorie, sur la méthodologie ou sur une application précise de celles-ci, choix qui assurera sans doute une utilisation plus vaste et plus durable de la publication.

Lene SCHØSLER

ROMANCHE

Julia KUHN, Die romanischen Orts- und Flurnamen von Walenstadt und Quarten / St. Gallen / Schweiz, Innsbruck, Romanica Aenipontana XVIII, 2002, XLVI + 315 pagine

Walenstadt e Quarten sono due comuni situati sulla riva sud-est del Walensee. Su questo settore della riva appartenente oggi al cantone di San Gallo (Svizzera orientale) si parlava – circa fino al Trecento – una varietà del retoromanzo come lo si usava in altre parti della valle del Reno fra Coira e Rüthi.

Non pochi toponimi testificano questa romanità. La serie romanistica del St. Galler Namenbuch ha lo scopo di presentare, per ogni comune della parte precedentemente retoromanza del cantone di San Gallo, un inventario dei toponimi di origine romancia e l'etimologizzazione di questi nomi. Dopo Hans Stricker, Valentin Vincenz, Lucie Bolliger Ruiz⁽¹⁾ sui nomi locali di Grabs, di Wartau, Buchs, Sevelen, Gams, Sennwald, Lienz, Rüthi e Sargans, K. tratta, in questa sua tesi di laurea, i toponimi di origine romancia di Walenstadt e Quarten.

La tesi esamina, per ognuno dei due comuni, in ordine alfabetico, un totale di ca. 450 nomi dei quali ca. 150 sono delle composizioni del tipo Muttaw"aldli da romancio Mutta "motta" + tedesco W"aldli "boschetto", cfr. p. 89 s. La struttura degli articoli sui toponimi corrisponde a quella del St. Galler Namenbuch: il nome rispettivo costituisce il lemma che è seguito dall'indicazione della pronuncia del lemma stesso e da sintagmi con preposizioni che indicano sia la presenza (vicino) al luogo denominato dal lemma, sia il movimento a questo luogo, cfr. p. 89 s. Mutta muu (...) ob dr \sim (= al di sopra della M.) oppure (...) uf d \sim (= sulla M.). Seguono una descrizione di che tipo di luogo si tratta (per esempio di un podere, di un prato ecc.), l'indicazione della sua altitudine sul mare e le coordinate geografiche mediante le quali il luogo può essere trovato. Delle citazioni di grafie antiche estratte dagli

⁽⁸⁾ Claus D. Pusch / Johannes Kabatek / Wolfgang Raible (éd.), Romanistische Korpuslinguistik II / Romance Corpus Linguistics II. Korpora und diachrone Sprachwissenschaft / Corpora und Diachronic Linguistics, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2005.

⁽¹⁾ Cfr. la bibliografia di K. alle pp. XVIII ss.

ROMANCHE 215

archivi citati alle pp. XXXV-XLIII costituiscono normalmente la seconda parte dell'articolo. Nella terza parte K. prova, basandosi su queste grafie, a ricostruire una forma fonetica romancia antica che probabilmente era in uso all'inizio della germanizzazione del territorio rispettivo. La quarta parte normalmente elenca delle citazioni del lemma in un contesto linguistico o delle etimologizzazioni fatte finora che la quinta parte dell'articolo critica. Nella parte finale l'autrice presenta l'etimologia del lemma o fa delle proposte etimologiche. Un indice che combina i nomi e gli etimi citati nel testo (pp. 301 ss.) conclude la tesi.

Oltre alla presentazione dei toponimi di origine romancia e all'etimologizzazione di questi nomi, la serie romanistica del *St. Galler Namenbuch* intende presentare delle conoscenze sugli sviluppi del vocalismo e del consonantismo dal latino alla varietà del romancio scomparso nella valle del Reno a nord di Coira e sui territori limitrofi come quello sulla riva del Walensee: «Mit diesen Ergebnissen, die über die lautlichen Verhältnisse der abgegangenen, lokalen romanischen Varietät Auskunft geben, trägt die vorliegende Arbeit zu dem vom SGNB [*St. Galler Namenbuch*, W. E.] gesteckten Fernziel der grossräumigen Ersch[l]iessung der historischen Grammatik (Lautlehre) der Romania Submersa St. Gallens bei» [xɪ].

Dubito che questo scopo possa essere raggiunto e vorrei allegare qui delle ragioni per il mio dubbio. Gli sviluppi fonetici dal latino alle varietà del retoromanzo moderno parlato nei Grigioni presentano delle regolarità impressionanti. Si compari per esempio il nesso latino -CT- intervocalico conservatosi come /-č-/ nei Grigioni centrali, in Sopraselva e nell'engadinese antico, ma sviluppato attraverso l'esito /-č-/ al risultato moderno /-t-/ nel lombardo⁽²⁾. Altri esempi sarebbero la differenza conservata tra i risultati di G- e di J- iniziali davanti a vocali palatali come negli esiti di GELĀRE e JEJŪNU, romancio /žəlár/ «gelare» rispetto a /gigín/ «digiuno»⁽³⁾ oppure dei residui di una flessione a due casi testimoniata da forme come soprasilvano /číəčən/ ed engadinese antico /čóčən/ da CŎCCINUM «rosso» (singolare) in confronto a /kóčəns/ da CŎCCINUS (singolare) e CŎCCINOS (plurale)⁽⁴⁾.

Certamente, nel territorio rispettivo, dopo oltre cinque secoli di tradizone orale tedesca delle forme romance, è poco verosimile poter supporre una conservazione delle regolarità suddette. Ciò nonostante – anche nella tesi di K. – si osservano almeno cinque fenomeni caratteristici per molti toponimi derivati dal romancio. Qui vorrei presentare questi fenomeni ed allegare materiale esemplare servendomi di quello della tesi:

I. L'affinità fonetica: I nomi di *Walenstadt* e di *Quarten* mostrano una certa affinità alla fonetica del romancio moderno. Perciò le etimologie proposte da K. per *Alvier* (ĂLBU + -ĀRIU oppure ĂLVEU × LĀBES + -ĀRIU, o RĪPA + -ĀRIU oppure VĂLLE AQUĀRIA, p. 19 s.) non possono esser accettate visto che -ĀRIU, di regola, ha l'esito /-ér/, cfr. *Gantschiner* che deriva da CALCĪNA + -ĀRIU (p. 56 s.) oppure *Parāra* da PĪRU + -ĀRIU (p. 258 s.) A p. 189 nell'annotazione (annot.) 48 K. cita Hans Stricker, *Die romanischen Flurnamen von Grabs*, Zurigo 1974, p. 266 secondo

⁽²⁾ Wolfgang Eichenhofer, *Historische Lautlehre des Bündnerromanischen*, Tübingen/Basel 1999, p. 320 per la quale uso l'abbreviazione *HLB*.

⁽³⁾ HLB. p. 224 e 289.

⁽⁴⁾ HLB. p. 129 s.

il quale -ĀRIU, nel romancio, ha anche l'esito dotto («gelehrt») /-ári/ che potrebbe svilupparsi in bocca alemanna a /-ǫr/ oppure /-ǫr/. Però /-ári/ come suffisso relativamente recente si trova anche in imprestiti come alemanno Kanáli, -ári "canarino"(5), forme con un accento principale differente da quello di */fanǫr/, forma pronunciata del lemma Fanor (p. 189).

II. L'affinità di accentazione: Una seconda affinità è la conservazione dell'accento principale della parola romancia, un fatto che l'autrice esplica nell'articolo su Falchen, foneticamente $fal\chi \partial /$, forma che potrebbe essere esito di latino FILICĪNA "felce" solamente se si supponesse un cambiamento d'accento del tipo FILICĪNA a *fil(i)cina, cambiamento impossibile a Quarten: «(...) bedenkt man aber, dass dieser Akzentsprung um 1000 n. Chr. stattgefunden hat, unser Untersuchungsgebiet aber erst Jahrhunderte später germanisiert wurde, kann dieser hier kaum eine Rolle gespielt haben» [189].

Malgrado questa constatazione giusta, K. adduce parzialmente delle etimologie superflue come *Gafäntis* (/kaféntis/) che fa derivare da CĀSA + DE + VIVĚNTIU + -ĪNU + -s (p. 48), proposta nella quale i suffissi -ĪNU + -s si possono eliminare perché CĀSA + DE + VIVĚNTIU si sviluppa analogamente a *Angedäntis* (/anədéntis/), forma che si basa su tedesco an «a» + GAUDĚNTIU (p. 168 s.). Anche *Urschla* (/úršlə/) non può essere esito di HŎRTU + -ICĚLLA (p. 291, proposta c) dato che una forma romancia da HŎRTU + -ICĚLLA, cioè */určélə/, secondo p. 189 non si cambia a /úrčlə/, /úršlə/, fatto che si vede confrontando la forma *Pardella* (/pərdélə/) derivata da PRĀTA + -ĔLLA (p. 93 s.) con l'accento principale romancio conservato⁽⁶⁾.

III. L'affinità sintattica: Sul territorio di Walenstadt e Quarten la sintassi romancia di nomi composti è conservata. Per esempio, a Malix (Grigioni tedeschi) esiste il nome Brambrüesch derivante da PRĀTU + DE + AMBRŎSIU⁽⁷⁾, composizione di un nome designante una località più antroponimo. La forma suddetta Gafäntis

⁽⁵⁾ Schweizerisches Idiotikon, Wörterbuch der schweizerdeutschen Sprache, Frauenfeld 1881 ss. vol. 3, 308 e vol. 1, 694.

⁽⁶⁾ Un ulteriore esempio per una cerca inutile di etimi nel caso che non si sappia la posizione dell'accento principale del nome è la forma Ragore (p. 107 s.) che, secondo K., si pronuncia /ragórə/. Secondo Schlatter (loc. cit.) Ragore deriva da un latino tardo RIGOLA da RIVULU (con accento principale sulla prima sillaba), un diminutivo di RĪVU «fiume». Secondo K. /ragórə/ - con accento principale sulla seconda sillaba analogamente a forme come Iragäll, Raggäll, Rugell da *RŬNCA "diboscamento" + -ĀLIA, cfr. Valentin Vincenz, Die romanischen Orts- und Flurnamen von Gams bis zum Hirschensprung, St. Gallen 1992 p. 41 s. e 148 s. - si basa a) sulla derivazione di *RŬNCU "diboscamento" + -ĀLE oppure b) su una forma *Rigóla che pare di derivare da RĪGOLA proposto da Schlatter. A p. 107 s. l'autrice spiega *Rigóla come segue: "(...) RIGOLA kann (...) durch den Wandel des Vortonvokals I > *[a] (...), transliteriert als a, zu Ragore geworden sein". Visto che *Rigóla non può essere continuatore di RĪVULU e che *RUNCĀLIA ha molti esiti del tipo /rəgél/ invece di /ragóra/ sul territorio rispettivo, le due proposte etimologiche per Ragore presentate da K. non sono plausibili.

⁽⁷⁾ Andrea Schorta, *Rätisches Namenbuch*, vol. 2, Romanica Helvetica 63, Berna 1964, p. 269 che cito come *RN*. 2.

ROMANCHE 217

(p. 48) con /-féntis/ finale come esito di VIVENTIU mostra la sintassi analoga a quella di Brambrüesch. Per questo motivo l'etimologia di † Fetzürs (forma attestata soltanto graficamente) che, secondo K., risulta da BONIFĂTIU «Bonifazio» + ŌRU «margine» (p. 191), non può contentare. Anche la sintassi di composizioni di sostantivo ed aggettivo romance si conserva a Walenstadt, cfr. p. 179 † Brämenyur come esito di PRATU "prato" + MAJŌRE "maggiore", fatto che illustra l'inaccettabilità (concessa anche da K. per ragioni sintattiche) della proposta etimologica CĂLVA "calva" + VĪNEA "vigna" per il nome † Tschalfinga (p. 138 s.)⁽⁸⁾.

IV. L'affinità dei generi: Inoltre è da osservare generalmente che anche il genere dei nomi romanci si conserva. Cfr. p. 6 † Balina con la testimonianza «von der B.» (= dalla B.) che esplica il genere femminile del nome. Per questa ragione non è plausibile etimologizzare Balina mediante PĀLU «palo» + -ĪNU + -ə. Più verosimile sarebbe supporre sia una composizione di PĀLA «prato ripido» + -ĪNA, sia quella di PĪLA «mortaio», «colonna» + -ĪNA. Cfr. anche p. 67 s. Gastilon, foneticamente «/kaštiló, dr ~/» di genere maschile indicato con «/dr ~/» analogo a quello di Gampalon, «/kampaló, dr ~/», forma che è esito di CĂMPU «campo» + LŎNGU «lungo» e dimostra che la proposta etimologica b) di K., secondo la quale Gastilon potrebbe derivare da CŎSTA "c." + LŎNGA "lunga", non contenta, e che la proposta a) di supporre come base il sintagma CASTĔLLU "castello" + -ŌNE, è molto più persuasiva.

v. L'affinità morfologica: Si osserva che non ci sono innovazioni quanto alla sintassi di suffissi latini o romanci dopo radici latine o romance. Malgrado quest'osservazione K. spesse volte allega delle etimologie contenenti delle derivazioni suffissali che non esistono nel romancio come ĂLBU "bianco" + -ĀRIU (p. 19 per Alvier), AQUĀLE "fossato" + -ĂSCA (che manca nei Grigioni romanci, cfr. p. 25 per Falaschga), VĂLLE "v." + -ICEA (derivazione neppure attestata nei Grigioni romanci, p. 29 per Falitscha), VĬA "v." + -OLA (p. 40 per Fiola I) invece di VĬA "v." + -ALE⁽⁹⁾, toponimo di genere maschile ("/dr ~ (...), im fiól/") come la parola romancia vial "sentiero" (10). Per il nome Gamilon a p. 52 K. propone come base una derivazione di CAUMA "giaciglio" con i suffissi -ĒLLU più -ŌNE, a p. 86 per il nome † Maldons una radice MŬTT- "motta" + -ĔLLU più -ŌNE – combinazioni illogiche di suffisso diminutivo più suffisso aumentativo. Almeno per Gamilon (p. 51 s.) è lecito supporre la base CĂMPU "campo" + LŎNGU "lungo" nel caso che quella del nome Gamilann a Grabs (citata secondo Hans Stricker, Grabs, p. 76 s.) sia anch'essa CĂMPU +

⁽⁸⁾ Anche le supposizioni di Hans Stricker, *Die romanischen Flurnamen von Wartau*, Coira 1981, p. 18 s., riferite da K. a p. 101, secondo le quali il nome *Breitplangge*ⁿ deriva da PĬRU "pero" + -ĒTU + *Plangge*ⁿ «pendio» oppure da PARĒTE "p." + *Plangge*ⁿ non possono persuadere dato che, secondo il *RN*. 2, 232, PARĒTE di solito si combina con la preposizione *da* (+ articolo determinativo) e delle denominazioni di edifici, di animali, forme, materiali e di punti cardinali, cfr. *Pare digl Castel* (= Parete del Castello) a *Marmorera* ecc. Anche per PĬRU + -ĒTU il *RN*. 2, 247 non adduce esiti combinati con toponimi, cfr. loc. cit. solamente *Pirairs* (da PĬRU + -ĀRIU) *da Pedrus* ecc.

⁽⁹⁾ Cfr. RN. 2, 364 s. con le attestazioni Vial a Medel e Vrin, Vyol a Fideris ecc.

⁽¹⁰⁾ Rut Bernardi et al., *Handwörterbuch des Rätoromanischen*, Zurigo 1994, p. 995, citato qui come *HWR*.

LŎNGU e non CĂMPU + -ĔLLU + -ŌNE oppure CĂMPU + -ĔLLU + LŎNGU. Cioè la -i- intertonica di *Gamilon* e di *Gamilann* non rifletterebbe -ĔLLU, ma sarebbe epentetica (/gəmilón/ da /gəməlón/, /gəmlón/).

Un tutt'altro problema consiste nell'interpretazione di certe grafie delle testimonianze antiche. K. a p. 155 cita per esempio la forma Servinen degli anni 1772 e 1801 per un luogo per il quale oggi esiste la grafia Zerfina. K. ne conclude che la pronuncia romancia antica era stata */serfina/. Se l'etimologia supposta da K., cioè SŬPER "sopra" + RUĪNA "rovina", fosse corretta, la forma romancia ricostruita */serfina/ dovrebbe essere sbagliata visto che non ci sono esiti preposizionali romanci di SŬPER. L'esito preposizionale romancio è /zur/ "sopra" e questo deriva dalla combinazione DE + SŬPER(11), della quale DE spiega la /z-/ iniziale romancia. Anche la /-f-/ interna di */serfina/ non può essere genuina romancia perché il risultato del latino RUĪNA ancor'oggi si pronuncia /ruína/, /ruéña/, /ruójna/ ecc.(12). Quindi la grafia Servinen potrebbe riflettere una forma romancia del tipo */zarruína/, però è anche possibile interpretare Servinen come un antico */sarvína/, forma che permette la supposizione della base SĬLVA «bosco» + -ĪNA, sviluppata da un anteriore */salvína/ con cambiamento della liquida /-l-/ a /-r-/(13).

A p. 176 nell'articolo *Blangs* K. adduce la forma fonetica «/blangs (...)/» che non può essere romancia né tedesca; la consonante finale citata «/-s/» non si combina con una sonora come la «/-g-/» in «/blangs/»; la «/b-/» iniziale potrebbe essere interpretata come una /p-/ tedesca parlata e quindi si può concludere che *Blangs* foneticamente è forma analoga a *Plangg* «pendio» (+ -s), lemma presentato dall'autrice a p. 99 ss.

Le p. 162, annot. 4 e p. 257, annot. 173 si riferiscono a Stricker, *Grabs*, p. 249 s. ed esplicano che il nome *Tafanuf* a *Grabs* con la consonante finale sorda si è sviluppato da romancio *tablà* "fienile" + *nouv* "nuovo" tramite desonorizzazione della *-v romancia, una desonorizzazione apparente anche nella forma /afədélə/ da */avədélə/ che si basa probabilmente su ĂQUA + -ĀTA + -ĔLLA (p. 162). Dato che romancio *nouv*, foneticamente /nóuf/, già contiene la consonante finale sorda, non si può allegare questa forma romancia come argomento per una desonorizzazione della -v- all'interno della parola */avədélə/.

Una fonetica storica del romancio della regione oggi germanizzata fra Coira a sud e Rüthi a nord – questo lo scopo della serie romanistica del St. Galler Namenbuch – presuppone una base solida formata da una scelta vasta di etimi latini ed eventualmente preromanzi con i loro riflessi romanci antichi. Almeno l'osservazione delle cinque affinità allegate sopra ed un metodo efficiente di interpretare delle grafie antiche saranno importanti per arrivare ad etimologizzazioni del materiale rispettivo più convincenti, i risultati delle quali sono i fondamenti di una fonetica storica.

Nell'articolo Winkelzahn, «/winkəltsq(n), $dr \sim (...)/»$ a p. 296 K. allega cinque proposte etimologiche con radici latine contenenti una C- iniziale, una vocale ed una liquida (CĀLICE "calce", un "COLLICEM", CŎLLU "collo", CĂLLE "c." e CŌLU

⁽¹¹⁾ HWR. 876, lemma sur (preposizione).

⁽¹²⁾ HWR. 680, lemma ruina.

⁽¹³⁾ Cfr. HWR. 706, lemma scalfin con esiti del tipo /škərfin/ "ciabatta" in Sopraselva.

ROMANCHE 219

"colino") ed i suffissi -ICEU (salvo per CĀLICE e "COLLICEM") più -ĀNU oppure -ĀNA; questo elenco di radici si potrebbe prolungare mediante altre forme (per esempio GĂLLU "gallo" consistente anche questa forma di una velare iniziale, una vocale ed una liquida) senza che si arrivi ad un'etimologia persuasiva della sillaba /-kəl-/ di «/winkəltsa(n)/»(14).

Nomi del tipo *Winkelzahn*, nel quale la sillaba contenente forse una radice latina è talmente raccorciata che è pressoché impossibile etimologizzarla, dimostrano quante difficoltà l'indagine dei nomi della zona anticamente romancia del cantone di San Gallo ha da superare affinché una fonetica storica del romancio della stessa regione possa essere realizzata.

Prima di addurre delle correzioni dei non pochi errori tipografici della tesi, vorrei aggiungere qui delle etimologie per tre toponimi che mi paiono essere più giustificate di quelle dell'autrice.

La forma *Garadur* (p. 59 s.) potrebbe basarsi sulla combinazione della preposizione ge^n «verso» più *aradúra da ARATŪRA "a." dato che la proposta di K. (CĂRRU "carro" + -ATŪRA) non ha esiti romanci (cfr. p. 60 «Allerdings ist die Ableitung zu CARRUS auf dieses Suffix im RN 2 für Graubünden nicht belegt»). Un ultimo riflesso della -A finale di ARATŪRA potrebbe esser contenuto nella grafia storica dell'anno 1540 *garendurer* (p. 59)⁽¹⁵⁾.

A p. 74 s. l'autrice propone per *Gnols*, foneticamente «/knols, $dr \sim (...)/$ » che quindi è forma maschile, una base RUNCĀTA (da RUNCĀRE "diboscare") + -ĪNA + -ĀLE + -s ed esplica lo sviluppo delle forme latine seguentemente: */runkatináls/ si sviluppa mediante aferesi a */katináls/, tramite sincope a */kotnáls/ e tramite riduzione della sillaba iniziale a /knols/. Meno complicata, foneticamente corretta e geograficamente giustificabile mi pare la derivazione di *Gnols* da COHORTĪNU "giardino con alberi" + -ĀLE + -s con lo sviluppo di */kurtənáls/ a */ku(r)t(ə)náls/, */k(utə)náls/, */knals/(16).

⁽¹⁴⁾ Non è neanche sicuro se il suffisso supposto -ICEU sia corretto e se non si tratti di -ITIU, cfr. Valentin Vincenz, *Die romanischen Orts- und Flurnamen von Vilters und Wangs*, St. Gallen 1992 che tratta undici forme con esiti di -ICEU oppure -ICEA dei quali non c'è un solo con la pronuncia */-ts-/ del nesso -CJ-; sempre si pronuncia /-č-/ oppure /-š-/ sia all'interno, sia alla fine della forma, cfr. per esempio Valentin Vincenz, *Gams*, p. 168 † *Matschels* da MONTE + -ICEU + -ĔLLU ecc. Perciò la supposizione di Hans Stricker, *Grabs*, p. 275, secondo la quale -ICEU può svilupparsi a /-éts-/, come K. suppone per la forma *Getzi* (p. 203 s.), è errata: Anche in posizione finale, sul territorio rispettivo, - CJ- ha /-č-/ come esito; *Getzi* quindi non deriva da *RÜNCU "diboscamento" + -ICEU, ma eventualmente da *RÜNCU + -ĬTTU come i riflessi sul territorio romancio, cioè *Runkets* a *Tarasp, Runket* a *Fuldera* ecc., cfr. il *RN*. 2, 295 (La forma *Runetg* a *Sumvitg* secondo il *RN*. loc. cit. potrebbe essere composizione di *run* "diboscamento" più l'antroponimo *Nigg* e perciò non è argomento per *RÜNCU + -ĬCTU).

⁽¹⁵⁾ Cfr. anche RN. 2, 21 s. aratura le forme aradira a Breil, Aradura dell'anno 1775 a Leggia ecc.

⁽¹⁶⁾ Il RN. 2, 102 cita la forma Cottinal a Peist (Grigioni tedeschi) come esito da COHORTĪNU + -ĀLE.

A p. 112 K. adduce la forma *Scholbina*, «/šolbína, (...) bi $dr \sim (...)/$ » (di genere femminile) senza saper esplicare la consonante fricativa iniziale («Die Deutung des anlautenden Frikativs š- muss offen bleiben.») Forse, come nella forma *Garadur* sopra allegata, anche qui è possibile supporre che la preposizione tedesca ge^n «verso» formava l'anteriore inizio del nome che si pronunciava una volta */gošolbína/, una forma che si potrebbe identificare con romancio *cusch* "ceppo" (17) ed *albin "biancastro" (18), cioè come combinazione da CÓDICE + ĂLBU + -ĪNU.

Purtroppo la tesi contiene non pochi errori grafici, anche bibliografici. Qui mi limito ad allegare quei più importanti. A p. IX, riga (= r.) 9 si legga Stricker, Agglut. e non «Aggut.», p. XXIV nell'indice bibliografico Kluge/Götze e non «(...)/Götzer», p. xxv r. 13 Società, non «Societat», p. xxxIII r. 9 Tübingen/Basel e non «München», p. 13 r. 4 del capoverso «Zur Deutung» romancio truoi e non «troi»; a p. 17 annot. 20 r. 2 si legga → Büls e non «→ Püls», p. 29 r. 5 romancio fletga (S), non «faletga (S)», p. 39 r. 7 während, non «währen», p. 40 annot. 40 Beschreibung, non «Beschreiung», p. 42 ultima r. e p. 204 r. 3 Sumvitg, non «Sumvigt»; a p. 43 il secondo lemma deve essere Furggelen, non «Furgglelen»; a p. 47 nell'articolo su † Gabreiten, ultima r. si legga Gebraiten, non «Geraiten», p. 49 r. 11 e p. 197 nel capoverso «Deutung» r. 1 e 7 Hingelina, non «Hinggelina», p. 56 r. 15 Bündner Raum e non «Bünder ...», p. 81 annot. 78 r. 4 Gemeinatzung, non «Gemeindesatzung», p. 92 r. 3 /páliš/, non «/palíš/(19); a p. 111 all'ultima r. del capoverso «Zur Deutung» si legga Lutta, Bergün § 146, non «144»(20), p. 115 r. 10 del capoverso «Zur Deutung» si cancelli «das Deverbalium» essendo che romancio sez «sedia» è imprestito da tedesco Sitz⁽²¹⁾ e non deverbale di romancio seser, sezzer «sedere»; a p. 118 ultima r. di «Deutungsvorschläge» ed a p. 305 sotto Crap Sogn Sein si legga Schluein e non «Schulein»; a p. 124 r. 7 si legga fistatg (S) invece di «fistretg (S)», p. 145 annot. 188 r. 5 LK Linthebene, non «LK lithebene», p. 149 r. 3 Flem oppure Flims, non Flems, p. 168 r. 14 e p. 305 nella colonna media DOMINICUS, non «DOMINIKUS», p. 173 nell'alinea «Zur Deutung» r. 9 Tschlin, non «Tschin», p. 216 s. Gulmen r. 11 Walensees, non «Wallensees», p. 221 nel capoverso «Wertung» r. 13 si legga → Mütschüel, non «→ Mitschüel», p. 255 nel capoverso «Deutung» r. 19 palataler Frikativ [-š-] e non «mediopalataler Frikativ ...», p. 279 r. 6 Der Auslautvokal müsste epithetisch ..., non «epenthetisch», p. 293 r. 12 anlautendes j- zu [ξ -] e non «zu [$d\tilde{z}$ -]»(22), p. 298 nell'alinea «Zur Deutung» r. 4 Lutta, Bergün § 142, non «141»; a p. 306 dopo la registrazione Furggen si aggiunga «46».

Wolfgang EICHENHOFER

⁽¹⁷⁾ Dicziunari rumantsch grischun, Coira 1939 ss., vol. 4, p. 594.

⁽¹⁸⁾ Op. cit. vol. 1, p. 164 il lemma alb con alvign, albin a Riom, Sent ecc.

⁽¹⁹⁾ A p. 93 la forma *Palisnideri* è etimologizzata come composizione di *Pâli* + *Nideri* «bassura di Paolo» e questo *Pâli* si pronuncia /páli/.

⁽²⁰⁾ In questo paragrafo Lutta tratta la continuazione secondaria romancia di s- + consonante, nella quale la s- non si palatalizza che raramente (Lutta allega solamente gli esiti di *SINESTRU e di SECUNDARE). Perciò la palatalizzazione di s- nelle forme /salúms, s(ə)lums/ a /šlums/ da SOLAMEN "terreno" non è romancia, ma tedesca.

⁽²¹⁾ HWR. 774.

⁽²²⁾ Cfr. anche HLB. p. 239 s. con la tabella 33.

IBÉROROMAN

Carlos GARATEA GRAU, El problema del cambio lingüístico en Ramón Menéndez Pidal. El individuo, las tradiciones y la historia, Tübingen, Narr (Romanica Monacensia, vol. 69), 2005, IX + 254 páginas.

Este trabajo es la tesis doctoral de Carlos Garatea Grau, presentada en el año 2002 en Múnich. El objetivo declarado del trabajo es doble: por un lado, analizar la teoría con la que Menéndez Pidal explica los cambios lingüísticos y, por otro, analizar la concepción que tenía de la formación del español. La hipótesis que se pretende demostrar es que Menéndez Pidal, aunque no la formulara nunca de manera organizada, tenía una teoría del cambio cuya idea principal era la siguiente: «la lengua es un fenómeno tradicional, de cuyo desarrollo los hablantes son los principales actores» [3]. Y esta es precisamente la idea que Garatea Grau quiere transmitir en el subtítulo de su obra: los individuos, por un lado, son creadores de variantes; la tradición, por otro, vehicula la continuidad de los valores colectivos. Garatea Grau destaca que, de alguna manera, Menéndez Pidal pone en el centro de su concepción el lenguaje como hecho social, aunque sus planteamientos están todavía muy lejos de la moderna sociolingüística.

El trabajo se divide en dos partes. En la primera («Ramón Menéndez Pidal: su época y su trabajo filológico») se enmarca la obra de Menéndez Pidal en el contexto español y europeo. A grandes rasgos, la obra de don Ramón se sitúa en el conflicto entre dos métodos (positivismo vs. idealismo) y bajo la influencia del ambiente intelectual noventayochista. A esto añadiría don Ramón su concepción tradicionalista.

En el primer capítulo, «La paciencia del ánimo» [7-30], Garatea Grau nos presenta algunos aspectos de la persona, de la bibliografía y de la escuela de Menéndez Pidal. La mayor parte del espacio se dedica a repasar las figuras de la romanística que pudieron influir en él, especialmente Gaston Paris, Hugo Schuchardt y Karl Vossler, aunque no se rastrean con detalle las deudas intelectuales de Menéndez Pidal con las corrientes y los autores contemporáneos o precedentes: «La talla intelectual de don Ramón invita a la búsqueda de posibles influencias sobre su obra y sus concepciones, lo que evito en este apartado para no caer en el peligroso terreno de las especulaciones históricas y, sobre todo, por el riesgo de desmontar íntegramente la arquitectura de una obra bien construida y convertirla, más bien, en un entramado de vínculos y parentescos intelectuales» [9]. Sin embargo, actuando así es difícil demostrar que «Menéndez Pidal tuvo una particular concepción del cambio lingüístico» [3; la cursiva es mía]. Las páginas que Garatea Grau dedica a repasar la obra de Menéndez Pidal acaban con una alusión al proyecto inacabado de una Historia de la lengua que ha aparecido recientemente⁽¹⁾.

En el segundo capítulo, «La crisis de fin de siglo y la Generación del 98: las tradiciones castellanas» [31-50], Garatea Grau presenta las conexiones de Menéndez

⁽¹⁾ Ramón Menéndez Pidal, *Historia de la lengua española* (edición de Diego Catalán), Madrid, Fundación Ramón Menéndez Pidal / Real Academia Española de la Lengua, 2005.

Pidal con la ideología del 98 y analiza las repercusiones que tuvieron en su concepción de la historia del castellano; asuntos tratados también en detalle por Portolés⁽²⁾. Por un lado, se pone de relieve que el concepto de *intrahistoria* prefigura una historia de la lengua desde la perspectiva sociológica. Por otro lado, se muestra la contribución de la Institución Libre de Enseñanza, de la Generación del 98 y del propio Menéndez Pidal a la creación del mito de Castilla.

El tercer capítulo se dedica a caracterizar el método de trabajo filológico de Menéndez Pidal [51-67]. Por una parte, su obra se sitúa en el contexto de superación del positivismo. Frente al acopio insulso de datos del que se ha acusado a los neogramáticos, Menéndez Pidal elaboraría una serie de instrumentos interpretativos entre los que destacan los siguientes: la noción de tradición, el papel del individuo en el cambio, la influencia de los sustratos intrepretada con la noción del estado latente y el mito de Castilla encarnado en la cuña castellana. Por otra parte, Menéndez Pidal concibe la filología como una ciencia unitaria de un modo tal que los aspectos estrictamente lingüísticos quedan relegados al limbo de la descripción, mientras que, cuando se trata de hacer auténtica y venerable explicación, el objeto es la historia de España. Es decir, el dato lingüístico tendría un significado insustancial tomado en sí mismo, pero su «auténtica significación» se descubriría sólo al ponerlo en el marco de la historia de España, de manera tal que se puede interpretar «en cada preferencia fonética, gramatical o léxica un índice de la actitud vital mantenida por la comunidad histórica respectiva» (los dos pasajes entrecomillados aparecen citados en la pág. 63 y pertenecen a trabajos en los que Lapesa analiza la obra de Menéndez Pidal). Garatea Grau intenta salvar este aspecto del trabajo de Menéndez Pidal: «En la elaboración de cualquier hipótesis participan elementos de diversa índole y procedencia, incluso, en ocasiones, también supuestos ideológicos» [52]; «ese fondo ideológico no impide reconocer el trabajo científico de don Ramón. Tampoco es, ni puede ser, argumento para negar a su obra el alcance científico y filológico que tiene» [53]. En este tercer capítulo se dedican también algunas páginas a las ideas de don Ramón sobre los romances y se pone de manifiesto la repercusión que tuvieron en su concepción del cambio lingüístico. En este ámbito desarrolló el concepto de tradición, que «le permite reconocer una continuidad textual y advertir en los textos indicios de una amplia realidad social e histórica que debía desentrañar e incorporar en sus análisis» [66]. Este concepto se ha retomado en la romanística, especialmente en los trabajos de Peter Koch y Wulf Oesterreicher, bajo la etiqueta de tradiciones discursivas.

En la segunda parte del libro («Los hablantes y las tradiciones en la formación del español»), Garatea Grau destaca los siguientes aspectos en la teoría diacrónica de Menéndez Pidal: 1) el método empieza por una descripción detallada de los cambios, apoyada con documentos y con los datos de la distribución geográfica; 2) importantes mecanismos explicativos son los sustratos y el estado latente; 3) los cambios analizados se integran en una visión de la historia de España en la que el castellano es protagonista principal y que se concreta en la famosa metáfora de la cuña invertida; 4) en los cambios hay tendencias que luchan, de manera que se produce una convivencia de lo antiguo y lo nuevo.

⁽²⁾ José Portolés, Medio siglo de filología española (1896-1952). Positivismo e idealismo, Madrid, Cátedra, 1986.

IBÉROROMAN 223

Esta segunda parte se abre con el cuarto capítulo, dedicado al papel del individuo en los cambios [70-112]. Garatea Grau explica detalladamente la concepción que tenía Menéndez Pidal de la evolución del romancero y cómo la trasladó al estudio del cambio lingüístico, sobre la base de que tanto la lengua como esta manifestación literaria son fenómenos colectivos y tradicionales. Por lo tanto, ¿cómo habría que explicar el cambio?: «la explicación debe considerar, en un extremo, a los individuos, y en otro, a las condiciones históricas de la comunidad, pues serán éstas las que aclaren por qué se favoreció la adopción y la difusión de una forma determinada» [107]. De cualquier manera, el valor efectivo que Menéndez Pidal otorga al papel del individuo no pasa de repetir constantemente que él es el iniciador del cambio, sin que esto llegue a producir, a mi modo de ver, ninguna consecuencia sustancial en el método de investigación. Garatea Grau no se muestra crítico con estas ideas de don Ramón y se limita a recortar su alcance: «me parece que el concepto de innovación, como impulso creativo individual, tiene un alcance explicativo notable, sobre todo, en el nivel léxico, pero al llevar el concepto al ámbito fonético, por ejemplo a la sistemática y regular reducción de las diez vocales clásicas a siete, a lo que se agregó el discutido fenómeno de la diptongación, para dar como resultado las cinco vocales del español, dicho concepto me resulta, al menos, discutible» [111, n.83].

El quinto capítulo, «El castellano en la formación del español», es el más largo del libro [113-185]. Garatea Grau discute la idea del estado latente y la influencia de sustrato y pone de manifiesto la relación entre el estado latente y el concepto de intrahistoria de Unamuno. Además, el estado latente se enmarca dentro de la concepción del cambio como un proceso que dura en el tiempo. A continuación, Garatea Grau presenta la cronología de la historia del español siguiendo el modelo de Orígenes y se encarga de mostrar cómo Menéndez Pidal, influido por la ideología noventayochista, construye una historia en la que Castilla es el fundamento y la esencia de España. También presenta la famosa imagen de la cuña invertida y la hipótesis de la colonización suditálica. A modo de ejemplificacion de la manera de razonar de don Ramón, Garatea Grau expone con detalle las explicaciones de tres cambios fonéticos: f- > h (donde se ejemplifica su método de recogida de datos, la acción del sustrato, el estado latente y la cuña castellana), ai > e (que sirve para ejemplificar el supuesto carácter revolucionario del castellano por comparación a los dialectos vecinos), mb > m (que ejemplifica la colonización suditálica).

Garatea Grau deja pasar la mayor parte de su trabajo sin que se vean con claridad sus propias posturas ante las ideas de Menéndez Pidal y sólo hacia el final del capítulo quinto (p. ej. en la pág. 166 y en las conclusiones del capítulo) se decanta por la crítica de la mano de Cano Aguilar⁽³⁾, cuando muestra que hay rasgos que el castellano comparte con otras variedades peninsulares, de modo tal que la idea del carácter innovador del castellano, que tan hondamente ha calado en la historiografía del español, muestra bien a las claras su contenido básicamente ideológico.

En el último capítulo, «El hablar y los textos: el registro del cambio lingüístico» [187-218], se analizan las relaciones entre lengua hablada y lengua escrita en la línea de las investigaciones de Peter Koch y Wulf Oesterreicher y se aborda la cuestión de

⁽³⁾ Rafael Cano Aguilar, «Los orígenes del español: nuevos planteamientos», in: Irene Andres-Suárez / Luis López Molina, eds., Estudios de lingüística y filología españolas. Homenaje a Germán Colón, Madrid, Gredos, 1998, 127-140.

otra de las famosas nociones de don Ramón: el *latín vulgar leonés*. Frente a la postura de Menéndez Pidal, que tiende a considerar que el latín vulgar leonés refleja la lengua hablada, Garatea Grau interpreta los datos a la luz de la tradición textual en la que se integran. Esta parte, más novedosa, merecería haberse constituido en el centro de todo el trabajo de Garatea Grau.

En el aspecto formal hay que señalar la abundante presencia de guiones de separación de palabras en el medio del renglón (p. ej. en la pág. 26, donde también encontramos «077» en lugar del símbolo fonético para la o abierta). Ocasionalmente aparecen cosas sorprendentes, como por ejemplo: «el aporte del italiano Ascoli [...] en sus *Prima lettera glotologica*» [85], «es sumamente difícil precisar donde empieza un dialecto y donde acaba el otro» [98], «Al Oeste de la Huesca» [145], «no está demás recordar» [165], «dos asuntos [...] que abrían de generar» [181], «Demás está decir que» [187]. Y, en general, el discurso resulta algo repetitivo.

La obra de Garatea Grau es interesante, porque analiza una figura determinante del pensamiento lingüístico español. Sin embargo, encuentro en ella una notable carencia, ya que, para desentrañar la concepción que Menéndez Pidal tenía del cambio lingüístico, se ocupa casi en exclusiva de las ideas contenidas en *Orígenes del español*, dejando de lado la aportación del *Manual de gramática histórica*. Son dos obras radicalmente distintas de un mismo autor, con objetivos claramente diferenciados y cuya comparación podría habernos mostrado con más claridad el conflicto metodológico entre historia externa e historia interna (una escisión intelectual que, por cierto, todavía no está resuelta). Por este motivo, además, en el trabajo de Garatea Grau no se pone de manifiesto la evolución en el pensamiento de don Ramón, para la que se pueden consultar los artículos de Ridruejo⁽⁴⁾ y Alonso-Cortés⁽⁵⁾.

Fernando SÁNCHEZ MIRET

GALICIEN

Rosario ÁLVAREZ y Henrique MONTEAGUDO (eds.), *Norma lingüística e variación. Unha perspectiva desde o idioma galego*, Santiago de Compostela, Consello da Cultura Galega-Instituto da Lingua Galega (Colección Base. Serie Lingüística, 3), 2005, 439 páginas.

1. Introducción

El Instituto da Lingua Galega de la Universidad de Santiago de Compostela viene convocando, desde 2001, distintas reuniones científicas con la finalidad de pro-

⁽⁴⁾ Emilio Ridruejo, «La concepción del cambio fonético de Ramón Menéndez Pidal», in: Sheila Embleton / John E. Joseph / Hans-Josef Niederehe, eds., The emergence of the modern language sciences: Studies on the transition from historical-comparative to structural linguistics, in honour of E. F. K. Koerner. Vol. I. Historiographical perspectives, Amsterdam, John Benjamins, 1999, 201-217.

⁽⁵⁾ Ángel Alonso-Cortés, «De los neogramáticos al tradicionalismo: evolución del pensamiento lingüístico de Ramón Menéndez Pidal (1904-1940)», *ZrP*, 2006, 122, en prensa.

GALICIEN 225

fundizar en aquellos aspectos de la lengua gallega en cuyo estudio es necesario avanzar todavía para adecuarlos a las exigencias actuales, ya de la comunidad científica, ya del cuerpo social. La tercera de estas reuniones se celebró entre los días 13 de noviembre y 2 de diciembre de 2003 y fue coordinada por los Profs. Rosario Álvarez y Henrique Monteagudo. Su propósito queda claramente definido en la nota preliminar de las Actas que recogen los trabajos presentados a dicho Simposio: «O fenómeno da variación sociolingüística sincrónica nos seus diferentes parámetros (territorial, social e funcional), escasamente atendido polas diversas escolas lingüísticas modernas, está a concitar unha atención crecente. Os gramáticos son cada vez máis conscientes da necesidade de integráreno nos seus programas de traballo, co duplo propósito de fornecer unha descrición lingüística máis axustada à realidade e de procurar xebrar os difusos límites entre a descrición e a prescrición». Como se deduce de las líneas anteriores, las reflexiones en torno a los conceptos de 'norma lingüística' y 'variación' tuvieron como eje principal los hechos gramaticales - entendidos en un sentido amplio - del dominio lingüístico gallego, si bien los organizadores quisieron contar también - de modo muy acertado - con especialistas que, en los últimos años, han participado en la elaboración de gramáticas de otras lenguas peninsulares y que, por consiguiente, poseen una reconocida experiencia en el tratamiento - incluso en la toma de decisiones - respecto a los objetivos del Simposio.

En total, son dieciocho los trabajos reunidos en estas *Actas*, en buena parte preparados por especialistas de la Universidad de Santiago de Compostela, aunque están asimismo representadas otras Instituciones, entre ellas el Consello da Cultura Galega, la Real Academia Galega y las Universidades de Barcelona, Lisboa y Autónoma de Madrid. Difícil resulta dar cuenta completa de todas estas contribuciones dentro de los límites habituales en una reseña; sirvan, no obstante, los comentarios que siguen como acicate que incite a la lectura de esta publicación.

En la exposición que sigue, se distribuyen en cuatro bloques temáticos las contribuciones recogidas en las *Actas*, según se trate en ellas sobre la elaboración de gramáticas correspondientes a distintos ámbitos lingüísticos peninsulares (§ 2), el desarrollo de los trabajos que han conducido a la actual estandarización del gallego (§ 3), el papel que descripción y prescripción deben tener en la elaboración del gallego estándar (§ 4) y, finalmente, sobre aspectos particulares todavía no bien determinados desde posturas normativas (§ 5).

2. Gramáticas correspondientes a distintos ámbitos lingüísticos peninsulares

2.1. Abre las Actas la ponencia de Violeta Demonte, codirectora – junto a Ignacio Bosque – de la Gramática descriptiva de la lengua española (1999). Bajo el sugerente título de «La norma esquiva del español. Sus fusiones y relaciones con la variación y el estándar» [13-29], la autora reflexiona sobre «las no siempre formales relaciones entre la norma lingüística y la gramática descriptiva», señalando que los puntos de enlace entre norma y gramática descriptiva – y entre norma y variación – no están bien establecidos en el ámbito de la lengua española porque, entre otras razones, no pueden hacerse sobre entidades de distinto rango como son, por ejemplo, las presiones externas (variación dialectal) y el poder de las elites (norma gramatical). En la actualidad, de todos modos, se ha pasado de una percepción del castellano peninsular como norte orientador a otra más suelta y comprehensiva del español estándar, en la cual el prestigio no aspira ya, por ejemplo, a ir asociado a la

pronunciación de <c> y <z> como interdentales, etc. De hecho – advierte Violeta Demonte –, fenómenos de variación sintáctica como el dequeísmo y el queísmo, el quesuismo, la concordancia con verbo impersonal o la reduplicación de clíticos, que alternan con otras construcciones tradicionalmente establecidas como norma – sin que la opción por uno u otro afecte al significado o impida la intercomprensión –, son partes también del estándar, pues pueden concurrir en textos formales y, en consecuencia, reflejan los avatares de la historia del español.

- 2.2. En «Descripció i prescripció en la Gramàtica del català contemporani (2002)» [31-42], Joan Solà, director de este proyecto, atiende asimismo a las cuestiones relativas a la variación. Comenta, en este sentido, que la gramática descriptiva intenta hacer una radiografía del funcionamiento de una lengua en la realidad cotidiana, es decir, descubrir y formular las leyes profundas de los hechos visibles. La mayoría de estos hechos no tiene interés para una gramática normativa (o preceptiva), que es la que se preocupa básicamente de distinguir entre un escrito correcto y un escrito incorrecto y, por consiguiente, es la que ayuda de manera inmediata a los usuarios de buena voluntad que quieren integrar en su vida la lengua. Pero - a juicio de Joan Solà - lo difícil es definir qué es lo correcto y qué es lo incorrecto. Y esa situación es más fácilmente observable en lenguas - como el catalán - excluidas hasta tiempos muy recientes de las escuelas, de los ámbitos oficiales y de la investigación: así pues, el catalán presenta hoy muchos puntos discutidos o que se encuentran en situación vacilante (per / per a, hi ha / hi han, bastant / bastanta, etc.). Desde este planteamiento, en la Gramàtica del català contemporani, cuya finalidad es describir de manera amplia la realidad de la lengua, no reforzar, recordar o reproducir la norma del catalán, se ha respetado la existencia de hechos lingüísticos libres, es decir, optativos para los redactores de la obra, junto a otros obligatorios (por ejemplo, las terminaciones nominales de plural boscos, contrastos, textos, frente a boscs, contrasts, texts); incluso el corrector de estilo de la obra ha actuado con cautela para no imponer ciertos usos a los autores que no los aceptaban.
- 2.3. El tema que desarrolla Inês Duarte tiene que ver con «Gramática descritiva, língua padrão e variação» en portugués [43-60]. En la primera parte, además de una detallada introducción sobre la historia de las gramáticas del portugués, la autora comenta los objetivos que se planteó la Gramática da língua portuguesa (2003), en cuya preparación intervino junto a otras ocho colegas. También en este proyecto prevalece la idea de hacer una descripción de la estructura gramatical del portugués contemporáneo, no la de crear un instrumento que regule el buen uso de la lengua, lo que está en consonancia con los criterios que han regido las gramáticas más arriba mencionadas. En este caso, el punto de partida se encuentra en la norma estándar de la variante europea del portugués (habla culta del área de Lisboa-Coimbra), pero sin ignorar que los hablantes de esta variedad la emplean de manera diferenciada en la escritura y en la oralidad, así como en contextos formales y en otros de mayor tolerancia respecto al formato y la calidad de las realizaciones lingüísticas. Se tienen en cuenta además, para la explicación de determinados fenómenos, las dos variantes nacionales del portugués, así como las que existen, desde el punto de vista diatópico y diastrático, en el portugués europeo. Cuando se observan ejemplos de variación que revelan tendencias de cambio, se toma como variable el grupo de edad.
- 2.4. Y estos presupuestos respecto a la variación son asimismo asumidos, aunque de manera matizada, por los responsables de la preparación de la *Gramà*-

GALICIEN 227

tica de la Real Academia Galega, como ellos mismos exponen en el significativo título de su aportación a este Simposio («Entre o uso e a norma. O proxecto de Gramática da Real Academia Galega» [61-60]). En efecto, el propósito de Rosario Álvarez, Francisco Cidrás, Ernesto González Seoane, Xosé Luís Regueira y Xosé Xove, miembros del equipo que lleva a cabo esta empresa, se orienta hacia la elaboración de una gramática fundamentalmente descriptiva que, al ser promovida por la Real Academia Galega, habrá de ser recibida por el público - deseoso de encontrar respuestas a sus dudas - como una gramática con fuerte carga prescriptiva. Por ello, esta gramática - así lo consideran sus redactores - deberá dar cuenta de la manera o maneras de ser del gallego estándar: una gramática de tendencia purista, supradialectal, en la que se acote con rigor la influencia del castellano y se mantenga un margen de apertura hacia el portugués, y que tenga en cuenta que el estándar no es inamovible, sino que está en construcción permanente. Es desde este último punto de vista desde donde surgen las matizaciones respecto a los conceptos de 'uso' y 'norma': en el caso de los paradigmas morfológicos - advierten los autores - habrá de evitarse la duplicidad de formas, pues las dobles opciones (ao-ó, posíbel-posible, etc.) se sienten con cierta incomodidad por parte de usuarios, correctores, etc. En los campos de la pronunciación y de la sintaxis se procurará, sin embargo, conformar un modelo con alternativas múltiples aceptables para todos y no excesivamente marcadas como propias de una determinada variedad.

3. Fases y movimientos en la elaboración del gallego estándar

- 3.1. Serafín Alonso Pintos señala en «Escribir e prescribir. Variación e prescrición ortográfica en lingua galega (1950-1982)» [189-199] el carácter propositivo (no impositivo) de las más tempranas recomendaciones en materia ortográfica para el gallego, siendo fundamental entre 1950 y 1970 la llamada 'normativa Galaxia', que evita guiones y apóstrofos, emplea acentos distintos del agudo y que, en general, defiende la ortografía del castellano en tanto que rechaza la del portugués. Buena parte de las propuestas de la 'normativa Galaxia' recibió sanción institucional en las Normas ortográficas del idioma galego publicadas en 1970, que son las que básicamente han llegado hasta nuestros días como modelo ortográfico básico de referencia. Y ello, aun sin olvidar que en los primeros años setenta el filólogo portugués Manuel Rodrigues Lapa propuso adoptar el estándar portugués europeo - y, por tanto, su ortografía - como lengua de cultura de Galicia, idea que no fue bien recibida por la comunidad galleguista: aunque reintegracionistas y autonomistas tuvieron protagonismo en las tareas normalizadoras de la ortografía, lo cierto es que finalmente el Dictame da Subcomisión de Programación de Textos, de tendencia autonomista, pasó al Boletín Oficial de la Junta de Galicia el 15 de octubre de 1980.
- 3.2. Paulo Sánchez Vidal, en «Unha achega ó estudo do proceso de codificación ortográfica e gramatical da lingua galega (1980-2000)» [200-221], retoma el debate existente entre reintegracionistas y autonomistas respecto a los procesoso de codificación ortográfica con alusiones también a la codificación gramatical y añade una tercera vía, ya anunciada en la actitud de Manuel Rodrigues Lapa: la corriente de orientación lusofonófila, nacida hacia 1985 desde las posturas reintegracionistas. Llama la atención sobre la posibilidad de que el debate hubiera podido ir más allá de los objetivos codificadores y, asimismo, sobre el escaso eco que han tenido en los últimos años las corrientes reintegracionista y lusofonófila «no conxunto dunha socie-

dade galega que parece orientarse cada vez máis á demanda de cotas de poder político progresivamente máis elevadas (co horizonte posto nunha Galicia autoxestionada, dentro ou fóra do marco político español) ca á integración no marco político portugués».

4. Reflexiones sobre prescripción y descripción en la elaboración del gallego estándar

- 4.1. El extenso trabajo de Henrique Monteagudo («Do uso á norma, da norma ao uso. Variación sociolingüística e estandarización no idioma galego» [377-436]) constituye una detallada exposición acerca de los idearios, las pautas y los riesgos que han concurrido - y concurren - en la formación y el desarrollo del gallego estándar. Parte para ello el autor de la idea - tan comentada por la reciente Sociolingüística – de que las lenguas son sistemas abiertos, heterogéneos y dinámicos que, no obstante, cumplen sin dificultad su finalidad comunicativa. De ahí que los especialistas consideren que lo que exige una explicación no es el fenómeno de la variación lingüística, sino en todo caso la formación del concepto de una lengua homogénea. Según señala Henrique Monteagudo, en la formulación del gallego estándar pueden descubrirse hasta tres grandes ideales de lengua: entre el ideal que dirige su atención hacia lo local, urbano o rural (de lengua subestándar) y el que propugna la adopción de un modelo parcial o totalmente adaptado del portugués o identificado con este (de lengua superestándar), se sitúa el ideal de la lengua estándar, cuyos objetivos se dirigen más hacia la identidad colectiva gallega que a las identidades parciales de grupo, en especial locales o sociales. Para este gallego estándar el autor propone un prescriptivismo funcional e ilustrado, que se caracteriza por cuatro rasgos: elasticidad (las normas han de servir como orientación, no como coacción), relativismo (se reconoce el valor pragmático y simbólico de la diversidad de la lengua y se asume el convencionalismo de la variedad estandarizada), gradación (las prescripciones tienen más fuerza y validez para unos estilos de comunicación que para otros) y proporcionalidad (las exigencias de cumplimiento de las normas no deben ser las mismas para todos los hablantes y para todas las situaciones). Además, el gallego estándar debe elaborarse desde un purismo racionalmente motivado: es decir, junto a cierto conservadurismo lingüístico, ha de plantearse la defensa del gallego frente a la presión del castellano. En consecuencia, el gallego estándar tiene una base polidialectal, seleccionada mediante un proceso de adopción, lo que quiere decir que en sus inicios carecía de hablantes nativos, aunque en la actualidad comienza a funcionar como variedad vernácula (transmitida por vía familiar). Claro que el uso de este gallego formal está todavía restringido a un grupo de elite sociocultural dentro de la comunidad gallega y, por otra parte, existen otras variedades, como el denominado neo-galego urbano, o para-galego (gallego urbano fuertemente castellanizado), que podría estandarizarse y solapar al 'gallego ejemplar auténtico».
- 4.2. Xosé L. Regueira reflexiona en «Estándar oral» [69-95] sobre la conveniencia de establecer un gallego estándar hablado para responder a las quejas sobre falta de modelos orales por parte de profesionales de los medios de comunicación, teatro, etc. El autor es consciente de que, frente al gallego estándar escrito, cuyo desarrollo se inicia ya en las primeras décadas del siglo XIX, el registro oral, por su propia naturaleza, nunca puede codificarse en un grado tan elevado. Dos posturas y dos ideologías lingüísticas subyacen en las propuestas de un modelo oral para el

GALICIEN 229

gallego: la purista, que mira hacia el gallego transmitido de generación en generación y hacia el estándar escrito, evitando todo lo que esté tomado del español; y la no purista, que promueve una pronunciación convergente con la del español, cada vez más alejada del gallego tradicional. A juicio de Xosé L. Regueira, el estándar oral debería partir de un purismo selectivo, orientado sobre todo a marcar la frontera con el español, que prestara atención a las variedades tradicionales habladas y también al portugués (siete vocales tónicas y pretónicas, contraste vocal tónica / vocal átona, gheada, seseo, etc.). Sugiere, no obstante, que dichas actuaciones deben ser compatibles con la incorporación de nuevos hablantes a la lengua gallega: ante esta circunstancia, han de valorarse las actitudes y los conflictos que las decisiones adoptadas puedan suscitar entre dichos hablantes, que podrían percibir las exigencias puristas como una barrera. Con todo – advierte –, no es probable que – dada la naturaleza de estos procesos – la capacidad de influencia de las propuestas de las autoridades lingüísticas y – desde otro lado – su difusión a través de los medios de comunicación tengan a corto plazo un alcance general.

- 4.3. Rosario Álvarez se ocupa de «A definición dun estándar sintáctico: problemas, cautelas, límites» [359-376]. La sintaxis es un ámbito en el que no hay grandes diferencias objetivas entre las distintas variedades del gallego, igual que sucede en las lenguas del entorno románico. Pero al mismo tiempo, parece característica inherente a la sintaxis la existencia de duplicidad o multiplicidad de formas. Por eso, la autora se inclina por la consideración de todas las variantes en la elaboración del estándar gallego, siempre que se hagan las advertencias oportunas acerca de su implantación real en la lengua, los estilos, las condiciones pragmáticas, etc.: la inclusión de artículo o no seguido de antropónimos representaría, así, la integración de dos opciones (recordemos que el empleo del artículo resulta habitual con nombres de personas pertenecientes al ámbito social del locutor y denota familiariadad y confianza con el designado; puede percibirse como irrespetuoso si esas condiciones faltan). Llama especialmente la atención sobre los casos de generalización de un rasgo concreto a partir de una variante diatópica determinada, pues no siempre es fácil describir e incluir esa variante en la gramática común, lo que sin duda constituye un punto de dificultad para el aprendizaje del gallego estándar: así ocurre con la oposición lle / lles (singular, plural), solo existente - sin restricciones en gallego lugués y mindoniense. Concluye que la selección y descripción de los rasgos definitivos de la gramática del gallego estándar tienen que enfrentarse con problemas muy variados que conviene resolver aisladamente, pues deben asentarse, no en apriorisismos ni en la simple suma, sino en el estudio riguroso de dichos rasgos y en el hondo conocimiento de la gramática de las distintas variedades del gallego.
- 4.4. Francisco A. Cidrás Escáneo reflexiona asimismo sobre las cuestiones relativas al establecimiento de un estándar sintáctico para el gallego («A sintaxe na gramática: problemas de descrición e problemas de prescrición» [335-357]). Tras aludir a la dicotomía, tradicional en la constitución normativa del gallego, entre la realidad de la variación y la necesidad de la prescripción, se refiere a la también habitual posición secundaria que en las gramáticas normativas se concede a la sintaxis, centrada sobre todo en los elementos de autoidentidad (escasos y, por eso mismo, valiosos: concordancia con haber y con se impersonales, queísmo, dequeísmo, oraciones de relativo, cheísmo, teísmo, usos orientales de lle, etc.) y en las peculiaridades externas, con frecuencia motivadas por el castellano (posición de los clíticos,

vitalidad del infinitivo conjugado, $a + \mathrm{OD}$, etc.). El autor aboga por una gramática hecha desde otra visión, en la cual la organización y el peso específico de los componentes vayan paralelos a la importancia de cada uno de ellos en el sistema lingüístico y no deriven de su visibilidad en el estándar. El estándar sintáctico debe orientarse a la descripción integrada de un sistema lingüístico en el que – más que la casuística observada en el uso – se expliquen las pautas, a veces complejas y abstractas, en virtud de las cuales el hablante debe decidir (ausencia / presencia de preposión $a + \mathrm{CD}$: animacidad y determinación de la entidad que funciona como CD ; se impersonal: única construcción impersonal, con una inestabilidad formal en las marcas de concordancia, que es consecuencia de la reducción argumental a que se somete una estructura primitivamente biactancial). De ahí que el autor sea partidario de un prescriptivismo minimalista para la sintaxis del gallego estándar, que levante acta de las opciones socialmente rechazadas de facto y, en todo caso, haga propuestas correctoras para neutralizar interferencias externas.

5. Estudio de fenómenos particulares

Son ocho los trabajos incluidos en estas *Actas* que prestan atención a la descripción y a la prescripción de distintos rasgos gramaticales del gallego, entendido el concepto de 'gramática' – como ya se ha advertido – en un sentido amplio.

5.1. Dos de ellos están dedicados a cuestiones de ortografía y pronunciación.

Concepción Diéguez, Soraya Domínguez, Belén López y Fátima Rodríguez tratan sobre «Maiúsculas e minúsculas: criterios de uso» [127-164]. Tras señalar que este tema apenas ha sido considerado, por lo general, en las gramáticas de las lenguas particulares, las autoras presentan para el gallego una serie de recomendaciones en torno a 42 categorías lingüísticas (abreviaturas, accidentes geográficos, acontecimientos históricos, acrónimos, etc.). Tienen en cuenta, en su formulación, no tanto las posturas impresionistas de los usuarios o las tradiciones de uso, sino principios de racionalidad y coherencia y, asimismo, el contraste con otras lenguas (concretamente, el portugués - que es el código más próximo -, el español - que funciona para buena parte de la población gallega como modelo del código escrito -, el catalán, el francés y el inglés). Entre los detalles más llamativos - que también entrañan dificultad en otras lenguas - se encuentra, sin duda, la prescripción de solo mayúscula inicial en los sintagmas relativos a títulos de libros, legislación oficial, etc. (Cantar dos cantares, Imposto sobre a renda das persoas físicas); o, también, la diferenciación en las enumeraciones, para el empleo de mayúscula, entre elementos oracionales y no oracionales (Neste asunto hai tres cuestións básicas: 1. Comprende-la teoría. 2. Levala correctamente à ...; Deben presentar: 1. fotocopia de DNI; 2. certificado...).

Elisa Fernández Rei, en un trabajo titulado «O estándar prosódico» [97-123], toma como punto de partida para sus comentarios la conveniencia de practicar la entonación 'gallega', de un lado y, de otro, la dificultad de alcanzar este objetivo. Así, en lo que concierne a las elisiones vocálicas (sempr'íbamos) considera que las diferentes variedades sinfásicas del gallego presentan características propias, por lo que probablemente en los registros más cuidados no pueden aparecer las elisiones de manera tan generalizada como en la lengua popular, lo que no significa que en otras variedades del estándar más coloquiales y próximas al habla real deban estar

GALICIEN 231

totalmente ausentes o se deban primar las realizaciones plenas. Se plantean asimismo las opiniones que, en torno a la depuración de los modelos de entonación espúreos, existen dentro de la comunidad gallega, de difícil puesta en práctica cuando se pasa a los detalles: las necesidades que aparecen en los medios de comunicación, por ejemplo, no se resuelven simplemente acudiendo a los patrones o modelos que se descubren en el habla corriente o popular, pues es un contexto distinto que requiere un modelo entonativo también distinto.

5.2. Otras cuatro contribuciones analizan aspectos morfosintácticos que, desde la perspectiva del gallego estándar, presentan cierta complejidad.

Luz Cures Vázquez, Xesús Manuel Mosquera y Marta Negro estudian algunos «Problemas na identificación e acentuación das interrogativas indirectas: *Dime que acentúo ben | Dime qué acentúo ben*» [165-188]. Tras un detallado análisis de ejemplos extraídos del *Corpus de referencia do galego actual*, en el que constatan que las recomendaciones de las gramáticas del gallego no han evitado vacilaciones, dudas y disparidad de criterios en la representación gráfica de los relativos en estos enunciados, proponen acentuar el pronombre solo en aquellos casos – minoritarios – que pueden presentar más de un significado en función del elemento gramatical – pronombre o conjunción – que esté presente (*Seguimos sen saber canto ten pensado investir*; *Para saber que pasa en Galicia | Para saber qué pasa en Galicia*).

Isabel Vaquero Quintela, en «A corrección lingüística nas cláusulas de relativo» [283-311] examina dos de los casos problemáticos que, en torno a esta cuestión, se observan en el gallego actual. De una parte, las cláusulas relativas en función de modificador: en las especificativas cuyo relativo que va antecedido de preposición (Utilizaremos como fonte un estudo da Xunta de Galicia en que figuran os resultados dunha enquisa...), la tendencia es sustituirlo por o(s) que / a(s) que tras cualquier preposición (construcción que no conoció el gallego hasta la segunda mitad del siglo XIX: Establécese un gradiente no que se situarían as interaccións entre as aves...) y por o cal (de introducción más reciente: para imaxinar e categorizar o espazo no cal vive). Aunque tales sustituciones deberían ser evitadas de acuerdo con el uso normativo del gallego, la autora duda de la eficacia de esas recomendaciones, ya que no existe una conciencia clara de que dichos cambios obedezcan a procesos de castellanización. En el caso de las relativas no restrictivas, sin embargo, el empleo de o que en lugar de que o o cal, muy frecuente, debería proscribirse (Esta posición vén da visión de Mars segundo a que as ideas dominantes son as da clase dominante). Por otra parte, destaca en relación con las construcciones de genitivo que la decisión de la Real Academia Galega de considerar normativo el relativo cuxo habrá de facilitar su utilización en estos enunciados, si bien con restricciones debidas a la imposibilidad de utilizar este relativo cuando modifica a una unidad compleja (A analise das dúas variables correspondentes ás visitas completas só se puido realizar para o tordo malvís, no cal a duración da visita é significativamente maior no espiño).

Xosé Xove enumera en «O verbo galego: usos e abusos, descrición e prescrición» [313-334] una amplia serie de casos problemáticos – por el influjo que sobre ellos ejerce el castellano – en lo que atañe al empleo de unidades verbales simples o perifrásticas: infinitivo (flexionado, como verbo independiente, antecedido por la preposición a), gerundio (de posterioridad, especificativo), participio (participios

dobles), futuros de indicativo, pretérito y futuro de subjuntivo, construcción ter + participio, perífrasis modales (ter de + infinitivo, haber (de) + infinitivo) y otras construcciones perifrásticas o próximas (con vir o voltar, por ejemplo). En los comentarios posteriores se fija en tres puntos concretos: la construcción ter + participio que, en gallego, más que valor perfectivo indica 'anterioridad + pluralidad' (pode que moito do que era actual e vixente no tempo aquel xa teña deixado de selo), de manera que su empleo para expresar perfectividad - propone el autor - debe evitarse. En cuanto al infinitivo flexionado (Os homes corrían polas rúas pra ergueren parapetos), que se documenta en gallego desde 1862 y continúa - si bien con presencia escasa - en los autores contemporáneos, considera que establecer reglas obligatorias y opcionales es cuestión problemática en la que no están completamente de acuerdo los gramáticos del gallego, por lo que habría que recurrir al portugués para determinar su uso preciso. Finalmente Xosé Xove se refiere a la perífrasis ter + de + infinitivo que, en los casos de coincidencia semántica con ter que, no responde a los usos tradicionales del gallego. Sin embargo, existe otra construcción, de escasa o nula presencia en el gallego actual, en la que la pefífrasis ter de, conjugada en primera persona y en presente de indicativo, posee el matiz de 'acción por cumplir', 'acción de cumplimiento obligatorio pendiente' (Teño d'ir a Santa Minia; teñolles de dar as gracias); para su recuperación el autor sugiere el estilo elevado, puesto que en la actualidad se encuentra dentro de los límites del arcaísmo.

Bieito Silva Valdivia («Converxencia e diverxencia en certas estruturas morfosintácticas do galego» [259-281]) reconoce que, en la evolución del gallego, ha habido un fuerte condicionamiento a partir del castellano. No obstante, muchos procesos de convergencia con dicha lengua responden a derivas endógenas, aunque estas pudieran haber sido favorecidas por esa situación de contacto. Entre ellas, y a través de materiales recogidos entre estudiantes de 4.º de ESO, examina la colocación del pronombre personal átono en la perífrasis tería que: tería que velo (la construcción más vital en todos los segmentos de la muestra analizada, coincidente con el castellano); tería que o ver (opción histórica del gallego, sentida como extraña por la mayor parte de los estudiantes); teriao que ver (segunda alternativa más productiva); o tería que ver (calco del castellano, que posee porcentajes de aceptación normativa y de identificación notables, pero que es prácticamente desconocido por los hablantes del medio rural y, aunque en menor medida, por aquellos otros que tienen el castellano como L1 o se comunican de modo habitual en esta lengua). Da cuenta también de las construcciones – intercambiables – estar + gerundio y estar a + infinitivo, perífrasis esta última que algunos gramáticos definen como dialectal e innovadora aunque sin duda posee un carácter tradicional en parte del territorio lingüístico gallego - y que dos de cada tres estudiantes encuestados consideran incorrecta. Finalmente Bieito Silva Valdivia se refiere al infinitivo flexionado, en ningún caso obligatorio y de empleo limitado a determinados contextos (aparece cuando el infinitivo tiene un sujeto diferente del verbo principal, o bien cuando - con el mismo sujeto y anteposición del infinitivo - va distanciado del verbo principal: O accidente produciuse ó irmos para a casa; en vez de quedardes parados, poñédevos a traballar): un 41% de los informantes considera este infinitivo anormativo en gallego, y por otra parte, son los colectivos que se asocian habitualmente con el gallego popular los que muestran menor identificación con la forma flexionada, que se vincula más a los nuevos ámbitos de uso del gallego.

GALICIEN 233

5.3. Formación de palabras

Francisco Dubert García analiza en «¿Influente ou influínte? Prescrición e uso da vogal temática verbal da C-III nos adxectivos en -nte na lingua galega» [223-246] las dificultades que este sufijo ocasiona a los usuarios del gallego estándar, más si se tiene en cuenta que escasamente tratan de este morfema las gramáticas existentes. A través del Corpus de referencia do galego actual y de otras fuentes, entre ellas encuestas directas, el autor descubre que en el gallego estándar la adjudicación de la vocal temática en los derivados adjetivales de la 3.ª conjugación en -nte no está relacionada con la etimología, de manera que su elección - inspirada en el portugués estándar - es impredecible: saír > saínte, abrir > abrente, seguir > seguinte, convir > conveniente, nutrir > nutriente. El gallego popular presenta, en este fenómeno, una notable castellanización en tanto que el gallego elaborado ofrece variantes que no coinciden con el uso de la lengua estándar ni con el de la lengua popular, pues en él se manifiesta la tendencia a regularizar por medio de la analogía la formación de estos adjetivos (extensión de -e-: vivente, concluente, excluente, etc.; extensión de -i-, modelo mayoritario: influínte, vivinte, escribinte, etc.); dicha tendencia parece actuar sobre todo en adjetivos que corresponden a adjetivos castellanos que presentan diptongo -ie- y puede estar motivada por la intención de los hablantes del gallego elaborado de evitar los castellanismos.

También de formación de palabras, y concretamente del diminutivo, trata Larisa Santos Suárez («O diminutivo na definición actual do estándar morfolóxico» [247-257]). Señala la autora que el morfema -iñ- es, con diferencia, el más utilizado para poner de manifiesto el tamaño o la magnitud de lo expresado por el sustantivo y por el adjetivo, si bien posee además valores de carácter afectivo que van mucho más lejos. Sin embargo, son escasas las reglas prescritas en el gallego estándar respecto a las variantes que dicho sufijo posee: neno > neñino, galego > galeguiño, mamá > mamaíña (dial. mamaciña), irmá(n) > irmanciño, amable > amabiliño. Por ello, Larisa Santos propone, partiendo de la información que contienen los diccionarios, la creación de una herramienta informática que genere automáticamente una serie de flexiones para así reconocer un amplio abanico de palabras aceptables por el estándar, entre ellas las derivadas del sufijo -iñ.

6. Consideraciones finales

Las *Actas* reflejan con precisión las tareas que se han desarrollado – y están desarrollándose – en torno a la elaboración del gallego estándar, así como los criterios generales en los que se asienta esta tarea.

Entre dichos criterios generales, hay que destacar que en todas las aportaciones se hace hincapié en torno a la difícil trabazón entre descripción y prescripción o, con otras palabras, entre uso lingüístico y norma, aspecto importante en el conjunto de una comunidad lingüística que durante muchos siglos no ha contado con un instrumento homogéneo de comunicación y, por tanto, cohesionador de las distintas variedades de realización que conviven en ella. De ahí que las recomendaciones normativas admitan con frecuencia – más en fonética y en sintaxis que en morfología – duplicidad e incluso multiplicidad de alternativas, lo que está en consonancia con las tendencias – recogidas también en las *Actas* – que se observan en las otras comunidades lingüísticas del entorno románico más próximo.

Por otra parte, conviene resaltar que en muchas de las contribuciones publicadas subyace el objetivo de conseguir un estándar gallego autónomo, al margen del portugués y del castellano, pero sin ignorar los vínculos seculares – genéticos o culturales – del gallego con ambas lenguas: de ahí que, en algunos de los trabajos reunidos en esta monografía, haya referencias explícitas a fenómenos que deberían ser reglamentados – sobre todo por razones prácticas – con la mirada puesta en el portugués; en otros se llama la atención para que, en el intento legítimo de recuperar el gallego más puro, no se ignore la escasa vitalidad actual de algunos de sus rasgos más significativos.

Todas las cuestiones comentadas tienen que ver con el proceso – todavía inconcluso – de elaboración del gallego estándar y serán sin duda provechosas para continuar en dicha tarea. Pero también, ya desde una perspectiva ajena a ese debate interno, resulta oportuno señalar que la lectura de esta publicación ha de ser muy útil a los estudiosos de las lenguas románicas que, sin conocimientos especializados sobre el dominio lingüístico gallego, estén interesados en obtener un panorama amplio, claro y objetivo, sobre los pasos que en las últimas décadas están llevando a la recuperación de esta lengua, tan valorada para la expresión poética en los siglos medievales.

José M.ª ENGUITA UTRILLA

GALLOROMAN

FRANÇAIS

Serge LUSIGNAN, La Langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre, Paris, Presses Universitaires de France (Le nœud gordien), 2004, 296 pages.

Travaillant aux confins de la linguistique et de l'histoire, Serge Lusignan avait donné, il y a près de vingt ans, avec *Parler vulgairement*. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles, un bel ouvrage, plein d'idées neuves, qui sont devenues maintenant des concepts largement admis. Il élargit maintenant sa problématique en se tournant vers les détenteurs du pouvoir, les rois, et en établissant un parallèle entre les deux royautés qui utilisaient simultanément le français, la monarchie française et l'anglaise.

Le fait est curieux qu'on ait fort peu étudié côte à côte l'usage de la langue commune à chacune de ces monarchies. En outre, il est intéressant de situer ce phénomène dans le développement historique des langues romanes, qui ont connu, comme le souligne SL [36], en gros et à des rythmes divers, les mêmes étapes: «rupture lente avec la latin, appropriation progressive des divers registres de l'écrit, fiction poétique en vers, puis en prose, écriture didactique et scientifique, littérature juridique et actes de la pratique.» Les cadres généraux sont posés avec clarté dans le premier chapitre, *Le français langue royale* [9-44]. SL se propose [11] «une étude sur l'accession du français à la fonction de langue de pouvoir dans la société laïque, en France et en Angleterre.» Au début du XIIIe siècle la langue du pouvoir est partout le latin, c'est donc aussi la langue du pouvoir impérial et de la papauté, dont les royautés vont devoir s'affranchir. Face aux puissances féodales, l'arme du roi est

GALLOROMAN 235

le droit. Il y a donc alliance objective entre le droit et une langue vernaculaire en train de se constituer, pour entrer dans «un rapport dialectique avec la langue du savoir et de l'Église» [17], le latin. Bien sûr, ce français des rois est avant tout une langue d'une élite, éloignée de la langue parlée par les peuples, que cette langue soit une langue romane ou une variété d'anglo-saxon. Le succès de ce français est dû pour une grande part, selon SL [28-35], à une modification, qui s'est opérée au XIIIe, dans la présentation de la preuve: les anciens modes (ordalie, serment) cèdent progressivement devant les tribunaux, alors que se met en place un personnel de juristes, qui empiètent sur un droit qui était jusqu'à présent partagé entre les *oratores* et les *bellatores* de la société traditionnelle. Le fait va de pair avec «un changement de mentalité face à l'écrit [qui] se produisit progressivement en Angleterre et en France autour du XIIIe siècle.» D'une comparaison menée avec les autres langues romanes [36-44], il ressort que le français s'est imposé tardivement comme langue de l'administration. Ce qui amène une des phrases clés du livre [42]: «La genèse des langues modernes se confond avec la genèse de l'État.»

Le chapitre 2, Le français des chartes en France: les villes, les princes et le roi [45-94], rentre dans le vif du sujet. SL rappelle d'abord les faits connus [47]: «L'usage du français pour dire le droit s'est primitivement déployé à la périphérie du pays d'oïl, loin de Paris et de l'Île-de-France, dans le Nord, à l'Est, ainsi que dans le Sud-Ouest.» Il apporte sa propre contribution à ce tableau, en montrant que le français est d'abord apparu, au début du XIIIe siècle, dans les communes du Nord, ainsi que dans les villes sises en terre d'Empire ou dans le sud-ouest d'oïl. Elles furent imitées par les petits seigneurs locaux. Les chancelleries s'y mirent plus tard, d'abord celles situées en terre d'Empire (Lorraine, Barrois, Franche-Comté), puis celles situées dans le Royaume, la Normandie fermant la marche. L'opposition entre terre d'Empire et Royaume se retrouve aussi dans les institutions religieuses: celles de l'une étant plus promptes à utiliser le français que celles du second. Pour expliquer ces contrastes, il serait tentant de trouver un lien entre littérature vernaculaire et multiplication des chartes en français. Si certains éléments vont dans ce sens (les villes du Nord ou Metz), d'autres ne le confirment pas (en particulier la Champagne). La question reste donc ouverte. SL en vient à présenter de façon claire l'état des recherches linguistiques sur la langue des chartes, en en soulignant les enjeux. La conclusion à laquelle il arrive, selon laquelle il faut parler d'orthographe pour désigner les formes différentes du français écrit médiéval, me semble néanmoins un peu réductrice. En particulier, il y a des faits de vocabulaire qui sont incontestables. Ainsi, SL cite quatre extraits, de 4 à 5 lignes chacun, de chartes (picarde, liégeoise, lorraine et parisienne) pour illustrer les formes régionales du français. Or dans ces quatre extraits, je trouve au moins deux mots régionaux: mencols dans la charte picarde, forme de menc(h)aut "mesure de capacité (pour les grains); mesure agraire", mot dont l'aire géographique (Douai, Arras, Cambrai, Amiens, Oise) peut être facilement dessinée à l'aide de Drüppel 82-83; - bestans dans la charte lorraine, forme de bestens "différend", voir mon article, «L'emprunt à l'intérieur d'une même langue. Le cas des afr. bestencier et bestens», dans Kulturelle und Sprachliche Entlehnung: die Assimilierung des Fremden (XXV. Deutschen Romanistentages in Jena), éd. par M. Bierbach et B. von Gemmingen, 170-180, Bonn, 1999. Même controversie dans la charte liégeoise, n'est pas un mot uniment répandu dans toutes les chartes d'oïl. Il y aurait lieu de faire une étude sur les mots signifiant le 'différend' dans l'ensemble du corpus des chartes du 13e siècle.

Après les villes et le princes, le roi. SL s'est livré à une enquête minutieuse, qui nuance largement ce qu'on a coutume d'affirmer, sur l'usage du français par les rois de France. Il montre que si la prévôté de Paris a utilisé assez tôt le français, la chancellerie royale resta essentiellement latine jusqu'à 1322, puis adopta majoritairement le français à partir de 1330, mais revint au latin en 1350, un rééquilibrage s'opérant à l'avènement de Charles V. Le choix de la langue pouvant être dicté par la région du bénéficiaire de l'acte, puis plus tard par la nature de l'acte et par son bénéficiaire.

Le chapitre 3, La langue du roi de Philippe VI à François Ier: entre le français et le latin [95-153] se concentre sur l'usage de ces deux langues dans la chancellerie royale. Il cherche les raisons qui ont fait préférer l'une ou l'autre au fil du temps et les causes de l'emploi de l'une ou l'autre langue selon les textes. Il souligne une grande stabilité après le règne de Charles V et ce jusqu'à l'ordonnance de Villers-Cotterêts, qui est due à l'influence du personnel (chancelier, notaires, parlementaires) qui, formé par le latin, latinise le français écrit. Après un examen attentif, fondé sur des recherches personnelles (auxquelles sont associés maints étudiants, dont l'apport est toujours indiqué) mais qui sait aussi faire la synthèse des travaux les plus divers, on arrive à une vue plus nette de ce que sont les ressorts qui animent ce français écrit. Il resterait à illustrer les faits décrits par une comparaison linguistique avec la langue de grands prosateurs comme Alain Chartier ou Jean Gerson. Et l'on pense aux textes bilingues, comme ceux de Gerson réunis naguère par G. Ouy(1). On pourrait voir alors si est bien fondée l'hypothèse conclusive [153]: «Sans le vouloir la réforme humaniste avait préparé la rupture entre les deux langues. Le latin proche du français était le latin médiéval, qui commença à être décrié à la fin du XIVe siècle. En revanche, l'écart entre le latin des humanistes et le français était incommensurable. De même que la réforme carolingienne avait provoqué la coupure entre la langue savante et le français parlé, l'humanisme a sans doute enclenché la rupture entre le français écrit et le latin, qu'a consacrée l'ordonnance de 1539... Avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts, le français conquit sa liberté.»

Le chapitre 4, Le français du roi en Angleterre [155-217], va permettre d'établir une comparaison éclairante à plusieurs égards. SL a raison de distinguer anglonormand et anglo-français, le premier s'étendant jusqu'au début du XIVe siècle. Mais visiblement l'anglo-normand ne l'intéresse guère. Pourtant c'est lui qui a donné la somptueuse littérature que nous admirons. Les auteurs que l'on qualifie d'anglo-normands, peuvent aussi être des continentaux, comme Wace ou Marie de France, ou des insulaires comme Hue de Rotelande. SL situe les débuts de l'anglo-français à la fin du XIIIe siècle: rivalisant avec le latin, «le français devint la langue du roi au moment où il s'essoufflait en tant que langue littéraire [162].» Mais y a-t-il vraiment une césure chronologique? N'est-ce pas une illusion d'optique? On a continué à copier en Angleterre des mss d'œuvres littéraires du XIIe siècle, insulaires ou continentales, pendant tout le XIVe siècle. Distinguant la langue des chartes et des lois de celle de la justice [164-177], SL examine la concurrence entre le latin et l'anglofrançais dans chacune d'elles, selon les régions des îles Britanniques et aussi en Gascogne [182-185]. Il propose des explications pour les raisons du choix du français comme langue du roi, alors que la chancellerie royale continuait à utiliser le latin,

⁽¹⁾ G. Ouy, *Gerson bilingue*. Les deux rédactions, latine et française, de quelques œuvres du chancelier parisien, Paris, Champion, 1998.

et s'interroge sur les causes du maintien ultérieur de l'anglo-français, jusqu'en 1731, comme langue du droit. Le résultat de cette situation fut le développement des traités d'apprentissage du vocabulaire, des glossaires bilingues ou trilingues, des manuels d'enseignement ou de conversation et des grammaires. Sur tous ces points SL puise son information aux meilleures sources. Il traite ensuite de l'éviction de l'anglo-français comme langue du roi, qui, accélérée par le changement de dynastie en 1399, est accomplie vers 1420, peu après Azincourt, selon un processus qui présente des analogies avec l'évolution française qui avait fait choisir le français comme langue du roi, un peu moins d'un siècle plus tôt [205-07]. L'épilogue du chapitre montre l'influence qu'a eue le franco-anglais sur la langue anglaise [210-217].

La rencontre des français à la fin du Moyen Âge [219-252] s'ouvre par un développement concernant le nom de la langue [220-224]: sur ce point, l'ouvrage est peu novateur⁽²⁾, mais il a le mérite d'attirer l'attention sur la question, qui réclame un examen détaillé. SL aborde alors le sujet de son chapitre, en livrant quelques spécimens de ces rencontres linguistiques. Il donne d'abord un exemple de documents de la chancellerie royale française dont on a des copies picardes, l'une contemporaine de l'acte, l'autre plus tardive d'un siècle et demi, pour y montrer la picardisation de la graphie, qui s'estompe avec le temps [226-228](3); de même, il traque l'influence d'originaux picards dans des documents royaux [228-231]⁽⁴⁾. Sur le versant anglais, il illustre d'extraits de documents le fait que les lettres du roi d'Angleterre adressées au roi de France sont moins marquées d'anglo-français que celles qui ne sortent pas de son royaume et qu'en retour les lettres du roi de France sont anglo-francisées quand elles sont transcrites dans les archives anglaises. Le conflit entre la France et l'Angleterre lors de la guerre de Cent ans fut l'occasion de négociations au cours desquelles le choix des langues de négociations, entre français et latin, fut âprement discuté [240-47].

Précédant les outils nécessaires que sont une très solide bibliographie [261-280] et des index des noms de lieux, de personnes et des textes anonymes [261-287] ainsi que des notions et institutions [289-291], une conclusion dense [253-260] ramasse les éléments saillants de cet ouvrage, riche d'idées neuves, exposées avec d'évidentes qualités pédagogiques⁽⁵⁾. Des questions restent posées, comme celle évoquée au

⁽²⁾ Aussi bien sur l'interprétation du passage célèbre de la chanson Conon de Béthune, que sur le sens de *France* et de *françois* au Moyen Âge.

⁽³⁾ Quelques remarques: dans le document de la chancellerie, il faut lire l. 10-11 «destraire en, en nous» et noter la picardisation en *destrairent* (destrair'ent) de *destraire en*, dans les deux versions picardes; l'écart, quant au nombre de marques picardes, entre ces deux versions devient donc maintenant de 19 contre 7 au lieu de 18 contre 5 [228], en fait de 18 contre 6 (puisque *chens* de la dernière ligne a été oublié), et si l'on omet l'alternance *k-/qu-* dans *qui*, *que*, ils n'est plus que de 11 contre 6.

⁽⁴⁾ P. 231 la transcription *aduouwe* pour *advouwé* est étrange; ajouter aussi dans les picardismes de ce document la forme *comparut*.

⁽⁵⁾ Quelques broutilles linguistiques: p. 28 1.7 lire «n'eût été»; p. 58, 1.13 et p. 96 1.6 d'en bas lire «pallier»; p. 67 l. 3 sqq., Outi Merisalo est une dame; p. 103 1.15 d'en bas lire «vient plus souvent»; p. 104 l.8 lire «acquière»; p. 112 l.9 d'en bas lire «maîtrisait la langue»; p. 119 l. 4 lire «il lui enjoignit de faire»; p. 128, 1.2-3,

détour d'un paragraphe [258]: «Une certaine indépendance semble exister entre l'expression littéraire et l'expression juridique en langue vernaculaire... Le français de la littérature et celui des chartes partagent une même orthographe et une même grammaire, mais les deux registres semblent s'ignorer au plan de la rhétorique. Il s'agit là d'une question dont la recherche à venir doit se saisir.» On ne saurait mieux dire, en n'oubliant pas naturellement le lexique.

Gilles ROQUES

Albert VALDMAN, Julie AUGER, Deborah PISTON-HATLEN (dir.), Le français en Amérique du Nord. État présent, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 583 pages (collection Langue française en Amérique du Nord).

Le présent ouvrage offre au lecteur la plus récente mise au point sur l'état des connaissances dans un domaine qui suscite beaucoup de publications monographiques mais peu de tentatives de synthèse, le français en Amérique du Nord⁽¹⁾. Il comporte, à la suite d'une longue introduction qui fournit au lecteur pressé un résumé de son riche contenu [1-35], quatre sections articulées comme suit: «Description de la situation sociolinguistique générale et aspects de la structure linguistique» [37-240]; «Phénomènes de contact linguistique et étiolement» [241-367]; «Maintien et revitalisation des variétés endogènes» [369-477]; «Aspects historiques et comparatifs» [477-583].

La nécessité d'une telle mise à jour peut être illustrée, entre autres, par ce curieux constat: entre 1990 et 2000, le nombre de «locuteurs ayant le français comme langue d'usage à la maison» en Floride (terre d'adoption des retraités québécois et d'une importante communauté haïtienne) a tellement augmenté que cet État compte désormais plus de francophones (337.605) que les territoires d'implantation traditionnelle que sont l'Ontario (326.030), le Nouveau-Brunswick (220.505) ou la Louisiane (198.784). Dans l'ensemble (Canada et USA), le nombre total de «locuteurs ayant le français comme langue d'usage à la maison» est passé de 8.218.804 (1990) à 8.717.671 (2000), ce qui montre contre toute attente que le français connaît un dynamisme démographique positif dans cette partie du monde. À vrai dire, et les

il est difficile de comprendre «un trait commun à tous ces hommes est que plusieurs...»; p. 158 n.2 lire «il n'ait pas poussé»; p. 198 l.7 d'en bas lire «en anglais, voire en latin»; p. 200 l.12 d'en bas lire «leurs sujets»; p. 216 l.13-14 d'en bas lire «savoir à quelle date»; p. 221 l.4 d'en bas lire «Oresme»; p. 232 l.8 d'en bas lire «rit»; p. 237 l.10 d'en bas lire «abrégés»; p. 242 l.12 d'en bas lire «pareillement»; p. 254 l.2 lire «accession très précoce»; p. 260 l.4 lire «royales, et de plus au XXe»; p. 260 l.8 lire «nous utilisons à l'heure actuelle»; p. 260 dernière ligne lire «notre capacité à le repenser». Dans la Bibliographie, corriger le prénom de Jacqueline Picoche et séparer Eduard Schwan de Dietrich Behrens.

⁽¹⁾ Rappelons pour mémoire l'ouvrage dirigé par Claude Poirier, Aurélien Boivin, Cécyle Trépanier et Claude Verreault, Langues, espace, société: les variétés du français en Amérique du Nord, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994.

éditeurs auraient pu le mentionner, le nombre total de locuteurs aptes à s'exprimer en français est largement supérieur à ces chiffres, en raison des nombreux bilingues qui ne pratiquent pas le français à la maison (très souvent dans le cadre de mariages exolingues, mais aussi dans le cas d'anglophones ayant acquis d'excellentes compétences en français dans des programmes d'immersion au Canada anglais). Cela dit, le français continue de n'être la langue de la majorité que dans la province de Québec.

Le concept de «français de référence», que les nombreux contributeurs de ce recueil abrègent souvent en «FR», aurait dû être défini: on ne comprend pas bien selon les contextes et les auteurs s'il s'agit du français tel qu'il est représenté sans marques dans les ouvrages de référence (définition classique, et pratique, que l'on doit à Claude Poirier), ou un énième avatar du français «standard, parisien, international, universel», etc., aussi insaisissable qu'inopératoire; cf. ce passage dû à Julie Auger: «Le FR, qui correspond essentiellement à une vision idéalisée du parler des intellectuels et autres personnalités publiques françaises, a longtemps été considéré comme le seul standard possible dans toute la francophonie.» [68]. Le concept de «français de référence»(2) est un simple instrument de travail pour la communauté scientifique, destiné à fournir un point de comparaison pour les études variationnistes; il ne correspond surtout pas à une quelconque «vision idéalisée». Dans la contribution de D. C. Walker, on peut lire que «La structure phonologique du français albertain est très conservatrice par rapport au français de référence: les distinctions /a - a/, /ɛ̃ - œ̃/, et /ɛ - ɛː/ par exemple, manifestent une stabilité remarquable.» [191]. Bien qu'aujourd'hui abandonnées par des millions de locuteurs français, ces distinctions (en particulier les deux premières) perdurent par inertie éditoriale dans tous les dictionnaires de langue générale, donc en «français de référence». On ne peut donc pas dire que le français albertain est conservateur par rapport au «français de référence»; c'est par rapport à ce qu'est devenu le français de França aujourd'hui qu'il est conservateur. Le fait de confondre «français de référence» et «français de France» nous fait reculer de vingt ans en matière de théorie différentielle francophone.

Les erreurs, coquilles et autres écarts formels sont trop nombreux. On regrettera qu'une révision stylistique plus sévère n'ait pas permis d'éliminer certaines maladresses syntaxiques qui déparent l'ensemble (et qui semblent souvent être dues à l'influence de l'anglais, faisant du recueil une véritable mise en abyme de la situation du français en Amérique). Comme l'ouvrage est susceptible de connaître des rééditions, nous soumettons aux directeurs de publication une liste d'errata (que nous avons reportée en annexe à la fin de ce compte rendu), dans l'espoir qu'ils pourront en tenir compte.

La première section s'ouvre sur un long article de Julie Auger, «Un bastion francophone en Amérique du Nord: le Québec» [39-79]. Après un «Bref historique de la présence francophone en Amérique du Nord», l'auteure enchaîne avec «La protection du français au Québec», «La situation sociolinguistique au Québec à l'aube du 21e siècle» et «Les liens avec les autres communautés francophones». Suit une présentation des caractéristiques linguistiques internes du franco-québécois, et

⁽²⁾ Cf. Le français de référence: construction et appropriation d'un concept, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, vol. 26, 2000.

quelques pages sur des problèmes de socio-linguistique (la question de la «qualité» de la langue et l'émergence d'un «français québécois standard»). Sur les anglicismes en franco-québécois, l'auteure affirme que «ce n'est pas tant le nombre de mots d'origine anglaise qui distingue le FQ du français de France que les choix différents effectués par les deux communautés linguistiques» [59]: n'en déplaise aux Québécois, c'est aussi le nombre d'anglicismes qui distingue les deux variétés de français. Ils sont incomparablement plus fréquents en français québécois qu'en français d'Europe, ce qu'il faudrait peut-être admettre, sans états d'âme, comme une composante de notre identité nord-américaine. Dans la partie consacrée au «français québécois standard», on regrette que J. A. n'ait pas été plus sévère avec le Multidictionnaire de M.-É. de Villers, dont tous les extraits cités dans l'article illustrent bien involontairement de grossières erreurs de technique lexicographique (yogourt et yaourt ne sont pas deux «prononciations» d'un même mot, mais bien deux formes distinctes; le y initial de ces deux formes n'est pas «aspiré» mais consonantique; «J'ai magané mes chaussures dans la boue», exemple construit, est incohérent du point de vue des niveaux de langue; maganer n'est pas «vieilli» dans le reste de la francophonie, mais plutôt inexistant; etc.). En tout état de cause, cet ouvrage totalement dépourvu d'autorité scientifique est bien trop mauvais pour prétendre incarner le «français québécois standard», ce qu'il aurait fallu dire avec fermeté.

Lise Dubois signe un article panoramique sur «Le français en Acadie des Maritimes» [81-98], qu'on consultera surtout pour les statistiques récentes sur la pratique du français dans cette région. Malheureusement, la carte «Répartition de la population des Maritimes selon la langue, 2001» [84-85] s'avère inutile, les couleurs essentielles à sa compréhension s'étant perdues dans un dégradé de tons de gris. Le Dictionnaire du français acadien d'Yves Cormier (Montréal, Fides, 1999) est absent de la bibliographie, une lacune qu'on ne saurait pardonner.

Terry Nadasdi présente «Le français en Ontario» [99-115]. Ce court article qui aurait dû être de portée plus générale nous livre en fait les résultats d'une étude ponctuelle sur la restriction dans l'emploi du français, de nos jours; il s'agit d'une comparaison entre locuteurs non-restreints, semi-restreints et restreints. L'aspect historique de la présence francophone en Ontario est trop superficiellement évoqué; pas un seul titre du regretté Peter W. Halford n'apparaît en bibliographie. Le style de l'auteur est parfois indigeste: en page 103, le syntagme «la restriction dans l'emploi du français» se répète pas moins de quatre fois en sept lignes et demie; il aurait peut-être fallu se relire.

La contribution de Cynthia A. Fox et Jane S. Smith, «La situation du français franco-américain: aspects linguistiques et sociolinguistiques» [117-141], esquisse d'abord «l'évolution de la communauté», puis fait le portrait des «recherches sur la langue», pour déboucher sur «le français franco-américain aujourd'hui»: corpus, statistiques, traits structurels. Quelques remarques sur la présentation de ces derniers: «Il est à noter que l'indicatif remplace parfois le subjonctif: je pense pas qu'ils peuvent venir» [136]; ce n'est pas un bon exemple, peuve(nt) pouvant fonctionner comme forme de subjonctif en français nord-américain; – «pour ce qui est de la syntaxe, le franco-américain marque la négation sans ne» [136]: cela est général en français oral, et n'a rien de spécifiquement franco-américain. – Une carte de la répartition des communautés franco-américaines en Nouvelle-Angleterre aurait été appréciée. Enfin,

241

on aurait pu citer en bibliographie l'article de Sanda Golopentia, «Francophonie et identité franco en Nouvelle-Angleterre»⁽³⁾, plus approfondi sur le plan historique et social.

Michael D. Picone et Albert Valdman se sont chargés de faire le portrait de «La situation du français en Louisiane» [143-165]. Dans la partie consacrée à «l'évolution du français en Louisiane», les auteurs proposent de remplacer l'ancienne appellation de «français colonial» par celle, plus juste, de «français de plantation» [148] pour se référer à la langue pratiquée en Louisiane au 19c siècle, cette variété ayant été vraisemblablement différente de celle pratiquée à l'époque proprement coloniale. En ce qui concerne la nature du français acadien exporté en Louisiane au 18e siècle, on nous permettra d'exprimer notre désaccord avec l'affirmation suivante: «L'immigration entre 1764 et 1785 des réfugiés acadiens [...] introduisit un parler d'origine nettement dialectale, puisqu'ils provenaient généralement de régions patoisantes de France.» [146]. Cette affirmation est fausse: le français acadien est une variété de français, et non la survivance d'un patois galloroman; en outre, les auteurs affirment eux-mêmes que «le système phonologique du FC [français cadien] diffère peu de celui du FR [français de référence]» [151]. Or, ce ne pourrait pas être le cas si l'on avait affaire à un patois. On a souvent l'impression que les linguistes nordaméricains ne distinguent pas bien entre «patois» ou «dialecte» d'une part et «variété régionale de français» d'autre part. La partie historique est suivie d'une description de «la structure du français louisianais». On y apprend entre autres que «La voyelle ouverte /a/ a une articulation plus antérieure devant /r/: cher [ʃær], faire [fær] et, au contraire, plus postérieure et haute partout ailleurs: moi [mwa], loi [lwa]» [151]; on se demande alors comment transcrire phonologiquement et phonétiquement un mot comme char, qui n'est pas homonyme de cher et qui se termine lui aussi par /r/. N'aurait-il pas mieux valu parler ici de la voyelle /ɛ/, et de son ouverture (phénomène bien connu) devant /r/? - La prononciation tu dis [tsy dzi] n'illustre pas la palatalisation des dentales [151], mais leur affrication. - C'est en feu «Ça brûle» [158] est présenté comme un calque de l'anglais It's on fire; or, une simple consultation du Petit Robert montre que cette tournure appartient au français général.

Ruth King et Gary Butler, dans «Les Franco-Terreneuviens et le franco-terreneuvien» [169-185], affirment que «Le franco-terreneuvien est une variété du français acadien mal connue, du fait qu'elle a fait l'objet de peu d'études jusqu'à encore récemment.» [169]. On prêterait plus de crédit à leurs propos si le *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve* (Tübingen: Niemeyer, 2001)⁽⁴⁾ de Patrice Brasseur n'était pas absent de la bibliographie.

C'est Douglas C. Walker qui présente «Le français dans l'Ouest canadien» [187-205]. Il s'agit en fait, à l'exception d'une brève introduction historique, d'une «étude de cas» [190] consacrée uniquement au français en Alberta. – Une certaine confusion entre diachronie et synchronie s'observe ici: «En syllabe finale ouverte, les voyelles nasales /ɛ̃/ et /ɑ̃/ s'antériorisent» [191]. D'abord, le [ē] du franco-canadien

⁽³⁾ Paru dans M.-R. Simoni-Aurembou (dir.), Français du Canada – Français de France. Actes du cinquième Colloque international de Bellême du 5 au 7 juin 1997, Tübingen: Niemeyer, 2000, 263-287.

⁽⁴⁾ V. notre compte rendu paru dans Romanische Forschungen 116 (2004), 364-371.

n'est pas plus antérieur que celui du français de référence ([ɛ̃]), il est surtout plus fermé (du reste, dans tous les environnements phonétiques, et pas seulement en «syllabe finale ouverte»); ensuite, ce n'est pas lui qui a subi un déplacement de son point d'articulation, mais celui du français du nord de la France qui tend à s'ouvrir de plus en plus. Quant au /a/, s'il se réalise effectivement comme une voyelle plus antérieure ([a], voire [a]) que celle du français du nord de la France, c'est encore une fois par archaïsme et non pour avoir été «antériorisé». Du reste, on entend encore [e] et [a] dans le sud de la France. Cette façon de présenter les choses, très fréquente chez les auteurs qui décrivent des variétés diatopiques de français, inverse la perspective historique et transforme des archaïsmes en innovations. L'article manque totalement de références à des ouvrages diachroniques: écrire que /e/ est une des «variantes de <oi>» [193] (formulation quelque peu étonnante: des phonèmes sont présentés comme des «variantes» d'un digramme) dans un mot comme accroire n'a pas beaucoup d'intérêt si l'on ne replace pas le phénomène dans un contexte historique plus large. $- \langle \ell \rangle \rightarrow [a]$ » n'illustre pas un cas de «postériorisation des voyelles» [192], mais bien d'ouverture. - «J'ai marié Irène LeBlanc» [203] n'illustre pas nécessairement un calque syntaxique de l'anglais, cet emploi du verbe marier étant bien attesté dans plusieurs variétés de français populaire en Europe (v. TLF, qui donne cet emploi comme «pop. ou région.» et l'illustre par des citations littéraires d'auteurs français; v. encore PoirierAngl(5), absent de la bibliographie de l'auteur, alors que le très mauvais dictionnaire des anglicismes de Colpron y figure).

«Le français vernaculaire des isolats américains » [207-227] fait l'objet d'une contribution d'Albert Valdman. Il s'agit de La Vieille Mine au Missouri, Frenchville en Pennsylvanie et Red Lake Falls au Minnesota; l'auteur consacre également deux pages à la communauté de Valdese, en Caroline du Nord, où s'étaient installés à la fin du 19° siècle une poignée d'immigrants originaires des vallées vaudoises du Piémont. Ces isolats sont de véritables laboratoires pour l'étude de l'étiolement linguistique, ainsi que pour l'observation de parallélismes structurels avec les créoles à base lexicale française.

Un autre isolat a été traité par Robert Chaudenson, dans un article consacré au français de l'île de Saint-Barthélémy dans les Antilles [229-240]. On ne connaît malheureusement que très peu de choses sur le paysage linguistique de cette île, dont l'étude est fondamentale pour l'histoire des origines du français d'Amérique et de ses créoles. Illustrons cela par un exemple: «Le trait duratif être qui qu'on retrouve à la fois à Saint-Barth et à la Réunion symbolise en quelque sorte la référence à ce français koinèisé des colons du 17e et du 18e siècles qui devrait tenir une place plus importante tant dans l'histoire de la langue française que dans les réflexions sur la genèse des créoles. » [239]. L'auteur sera content d'apprendre qu'en français québécois populaire, la périphrase être là qui a exactement la même valeur: fr. de Saint-Barth La marchande é ki van dé banane [237] devient simplement La marchande est là qui (voire qu'a) vend des bananes en franco-québécois oral spontané, par exemple dans une narration au présent historique où l'on veut insister sur l'aspect progressif de l'action. Cet article nous apprend en outre qu'un monumental

⁽⁵⁾ PoirierAngl = Poirier, Claude, «L'anglicisme au Québec et l'héritage français», dans *Travaux de Linguistique Québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, t. 2. 1978, p. 43-106.

GALLOROMAN 243

travail de documentation lexicographique a été accompli par un chercheur du nom de Gilles Lefebvre, travail resté malheureusement inédit mais que Robert Chaudenson aimerait pouvoir publier. Nous l'encourageons chaleureusement à le faire.

Kevin J. Rottet, «Variation et étiolement en français cadien: perspectives comparées» [243-260]. – Il s'agit là de données tirées de l'analyse d'un riche corpus oral recueilli par l'auteur en 1993/1994 dans une zone linguistiquement conservatrice de l'Acadiana. Elles illustrent la réduction de la variation stylistique, et de façon plus générale l'attrition linguistique propre aux parlers cadiens, phénomène à propos duquel l'auteur se demande s'il s'agit, selon les cas, de la continuation de tendances naturelles ou du résultat de la convergence avec la langue dominante.

Raymond Mougeon nous parle du «Rôle des facteurs linguistiques et extralinguistiques dans la dévernacularisation du parler des adolescents dans les communautés francophones minoritaires du Canada» [261-285]. L'étude montre que des élèves très peu exposés au français vernaculaire en milieu familial et n'étant en contact avec le français qu'à travers le système scolaire ne partagent pas certains traits largement répandus dans la langue populaire. On ne comprend pas pourquoi l'effacement du schwa a été considéré comme «non standard» [269] par l'auteur. C'est son maintien qui est complètement artificiel en français, ou qui dénote une origine méridionale (voire carrément non francophone).

Sylvie Dubois, «Un siècle de français cadien parlé en Louisiane: persistance linguistique, hétérogénéité géographique et évolution» [287-305]. – Travail reposant sur une base de données incluant cinq générations de locuteurs issus de différentes «paroisses» cadiennes, qui a permis à son auteure d'observer une concurrence entre des variantes diatopiquement marquées et leurs contreparties normatives. – De manière générale, on relève dans cet article certaines faiblesses théoriques en phonologie (synchronique et diachronique). Cela n'a pas grand sens de parler des «variantes fermées et ouvertes du son $[\varepsilon]$ » [302]; s'il est fermé, ce n'est plus un $[\varepsilon]$ mais bien un $[\varepsilon]$. Il faudrait s'exprimer en termes de phonèmes, d'archiphonèmes et de variantes combinatoires. Et que dire de «la variante fermée du son $[\varepsilon]$ en syllabes fermées ouvertes [sic]» [290]? – Aucune publication de Thomas Klinglern'apparaît en bibliographie.

Marie-Ève Perrot, «Le chiac de Moncton: description synchronique et tendances évolutives» [307-326]. – L'article porte sur le chiac, mais il n'est défini et délimité nulle part; il aurait fallu commencer par là. C'est en parcourant le texte que l'on glane çà et là des éléments de définition, dont l'un des plus significatifs est le suivant: «le chiac se distingue par son remarquable degré de stabilisation: les éléments d'origine anglaise sont pour la plupart récurrents et leurs modes d'appropriation réguliers et prévisibles» [313]. C'est bien en cela qu'il s'agit d'un véritable code mixte, et non d'un strict phénomène d'alternance codique. L'article se termine par de fascinants extraits du corpus réuni par l'auteure, qui montrent de façon spectaculaire l'intrication de certaines particules anglaises dans le discours chiac («but je crois que c'est back supposé venir on» [325], en parlant d'une émission de télé censée passer en reprise).

Robert A. Papen, «Le mitchif: langue franco-crie des Plaines» [327-347]. – Il n'existe que peu d'articles sur cet intéressant code mixte qu'est le mitchif, qui combine des verbes et une morpho-syntaxe essentiellement cris à des substantifs d'origine

très majoritairement française; on saura donc gré à l'auteur de nous en présenter ici un aperçu sociolinguistique et structural.

Thomas Klingler, «Le problème de la démarcation des variétés de langues en Louisiane: étiquettes et usages linguistiques» [349-367]. – L'auteur a raison d'attirer l'attention sur l'épineux problème des étiquettes linguistiques en Louisiane, celles des locuteurs ne coïncidant pas nécessairement avec celles des linguistes. Il semble que l'ethnicité soit parfois plus déterminante que la nature du code. – La structure *J'ai donné* elle *les oranges* [361], dans laquelle la postposition du pronom (en fonction COI) est présentée par l'auteur comme un trait rapprochant cet énoncé de la syntaxe du créole, coïncide avec la syntaxe de l'anglais (*I gave* her *the oranges*), ce qui n'est pas une donnée entièrement négligeable dans le contexte louisianais. Comme le note très justement l'auteur, «il faut reconnaître que le véritable acrolecte en Louisiane n'est ni le cadien ni le FR, mais plutôt l'anglais» [363].

Michel Francard, «Attitudes et représentations linguistiques en contexte minoritaire: le Québec et l'Acadie» [371-388]. L'article fait le point sur les progrès qu'a connus le français au Québec et en Acadie (de façon toutefois décalée et un peu plus fragile dans ce dernier cas) depuis quelques décennies, tant du point de vue des pratiques langagières que des représentations, et souligne la difficulté pour les Acadiens d'élaborer une «variété acadienne standard» du français, parallèle à celle qui est en voie d'émergence au Québec, et qui soit à la fois prestigieuse et identitaire.

Becky Brown, «L'élaboration d'une norme endogène en Louisiane francophone» [389-409]. – En Louisiane, la fonction identitaire apparaît comme essentielle à la survie du fait français; on se souvient de l'échec des tentatives de «parachutage» du français standard à l'école dans les années 1970. Pour l'instant, écrivains, pédagogues et journalistes y vont chacun de leurs propositions et de leurs pratiques; il semble impossible (et peut-être peu souhaitable) de parler pour l'instant d'une «variété louisianaise standard».

Barry Jean Ancelet, Amanda LaFleur, «La revitalisation endogène du cadien en Louisiane» [411-437]. – Cet article, rédigé dans un style sympathique et très peu académique, offre un portrait dynamique et optimiste de l'image et de la pratique du cadien en Louisiane. Le rôle des institutions dans la revitalisation du français y est détaillé (importance de la musique, du tourisme culturel et des établissements d'enseignement).

Annette Boudreau, «Le français en Acadie: maintien et revitalisation du français dans les provinces Maritimes» [439-454]. – Plus précisément, il s'agit en fait d'une étude sur le rôle de deux radios communautaires francophones, l'une dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick et l'autre en Nouvelle-Écosse, qui semblent avoir exercé une influence positive sur les pratiques langagières (diffusion d'une terminologie francophone), la perception de la norme locale (en particulier, l'akadjonne de Nouvelle-Écosse), ainsi que la prise de parole en français sur la place publique.

Flore Zéphir, «Les rôles respectifs du créole et du français dans l'identité culturelle de la diaspora haïtienne» [455-475]. – L'article présente quelques caractéristiques structurales du créole haïtien, la situation sociolinguistique en Haïti, et les fonctions sociales du créole et du français dans la diaspora haïtienne. Il apparaît que ces deux langues fonctionnent aux États-Unis comme des marqueurs ethniques grâce auxquels les Haïtiens cherchent à se démarquer des autres Afro-Américains. Il est

dommage que l'étude n'ait pas pris en compte l'importante communauté haïtienne de Montréal (partie intégrante de la diaspora haïtienne en Amérique du Nord); les fonctions du créole y sont certainement différentes, tout comme l'attitude des locuteurs envers le français, dans ses différentes variétés (le standard de France, le standard québécois, et le vernaculaire montréalais).

Ingrid Neumann-Holzschuh, en collaboration avec Patrice Brasseur et Raphaële Wiesmath, «Le français acadien au Canada et en Louisiane: affinités et divergences» [479-503]. – Premiers résultats d'un projet de recherche dont le but à terme est d'établir une «grammaire comparée des variétés de l'acadien tel qu'il est encore parlé au Canada dans les Provinces Maritimes [...] ainsi qu'en Louisiane» [480]. Le sujet est illustré ici par le cas des pronoms personnels. La thèse inédite de Julie Auger, *Pronominal clitics in Quebec Colloquial French: A morphological analysis* (University of Pennsylvania, 1994), aurait pu rendre service aux auteurs, qui comparent systématiquement l'usage acadien avec l'usage québécois.

Robert Chaudenson a été sollicité une deuxième fois, pour un court article faisant le point sur un thème qui lui tient à coeur: «Français d'Amérique et créoles français: origines et structures» [505-516]. Il y soutient avec raison que l'étude comparée de ces variétés est non seulement bénéfique pour une meilleure compréhension de leur genèse, ce qui a déjà été démontré, mais aussi tout simplement pour une meilleure connaissance de l'histoire de ce français qu'il appelle «ordinaire», indépendamment des restrictions diatopiques.

Steve Canac-Marquis et Claude Poirier illustrent avec brio l'approche comparative, avec «Origine commune des français d'Amérique du Nord: le témoignage du lexique» [517-538]. Les auteurs y développent une nouvelle hypothèse, selon laquelle «la langue française avait acquis en Amérique un bon nombre de traits originaux bien avant les voyages de Champlain. [...] Cette variété était employée dans le milieu des pêcheurs, des marins et des navigateurs depuis le début du 16e siècle.» [518]. L'hypothèse d'une origine «maritime» de certaines particularités des français d'outre-mer n'est pas nouvelle (cf. Alexander Hull), mais faire remonter ces particularités au début du 16e siècle l'est un peu plus. En fait, on se demande si ce n'est pas tout simplement le français parlé de l'époque qui doit être tenu pour responsable de certains «nord-américanismes», sans qu'il soit nécessaire de se restreindre au français «maritime»; les auteurs le suggèrent d'ailleurs dans ce passage: «Elle [la langue française en Amérique] s'y incarnait dans une variété caractérisée par sa souplesse et ouverte à l'innovation, comme l'était d'ailleurs le français de France à cette époque [c'est nous qui soulignons].» [ibid.]. Ils y reviennent dans leur conclusion: «L'explication à laquelle notre étude conduit invite à reconnaître l'existence d'une variété dont l'origine serait indépendante des milieux maritimes sans qu'il faille pour autant nier l'influence importante du parler des marins dans la formation des français nordaméricains. [...] Ce français pré-colonial [...] servait à l'expression quotidienne et doit être pour cela considéré comme la première variété de français à avoir été parlée dans les Amériques. [...] cette variété populaire était déjà en usage sur un large territoire de la France d'oïl [...] cette langue pourrait être désignée par l'appellation français populaire véhiculaire» [534].

Robert Vézina nous offre avec «Correspondance et différenciation lexicales: le français du Missouri et le français canadien» [539-564] une belle étude monogra-

phique sur les origines du français de l'isolat de La Vieille Mine. Il s'avère que c'est avec le français laurentien que cette variété connaît le plus grand nombre de correspondances, ce qui concorde avec ce que l'on sait de l'origine des colons; parmi les facteurs de différenciation, «l'adaptation au nouvel environnement (naturel, culturel et sociopolitique) s'avère le plus important» [559], sans que l'on puisse négliger pour autant l'influence du français louisianais.

Le recueil se termine en beauté avec une contribution de Pierre Rézeau, «Sources documentaires pour l'histoire du français d'Amérique en lien avec les variétés régionales du français de France» [565-583]. L'auteur y dresse le bilan lexical et métalexical de vingt-cinq vocables français d'Amérique; l'article est à dépouiller intégralement par tous ceux qui s'intéressent à la lexicographie historique du français.

On l'aura compris, l'ampleur de ce compte rendu ne cherche qu'à bien souligner l'importance de cette publication, qui malgré ses petits défauts de forme est appelée à devenir une référence incontournable sur l'état de la recherche actuelle dans le domaine des français d'Amérique.

André THIBAULT

Annexe: liste (non exhaustive) d'errata

Erreurs factuelles:

Saint-Pierre et Miquelon n'est pas (bien qu'il l'ait déjà été) un «département d'outre-mer» [2, 40], mais un simple «territoire d'outre-mer». – Le français en Louisiane n'est pas le «superstrat» du créole (en tout cas pas dans le sens ou le francique est un superstrat dans l'histoire du français) mais plutôt, à la rigueur, son acrolecte [19]. – L'État de New York n'a pas une population de 2.160.691 [125-126], mais de près de 20 millions d'habitants, ce qui fausse tous les résultats des tableaux 1 et 2. – «auberge [obar3]» [175] n'illustre pas l'ouverture de [e] devant r, mais bien de $[\epsilon]$. – Notre revue ne s'appelle pas Revue de Linguistique et de Philologie Romane, mais bien Revue de Linguistique Romane [505, 515].

Coquilles et fautes d'orthographe:

konéisation > koinéisation [8]
fraçais > français [360]
Vulpas > Vurpas [56, 79]
en grandie partie > en grande partie [137]
Colombie Britannique > Colombie-Britannique [3]
main d'œuvre > main-d'œuvre [119]
exile > exil [118]; influence de l'anglais exile?
la variant > la variante [294]; influence de l'anglais variant?
n'a pas exhaussé leur souhait > exaucé [127]
troisième > troisième [133]
ça et là > çà et là [82]
aprés > après [195]

```
h\hat{a}ler > haler [519]
     Silléry > Sillery [140]
     Riverwiew > Riverview [308]
     j'ai jamais di ça > dit [154]
     je (+ -ont) > je (+ -ons) [497]
     Ça ne m'enthousiaste pas > enthousiasme [158]
     fleurissante > florissante [187]
     on aurait à faire à > on aurait affaire à [201]
     au cours de années > des années [214]
     des glossaires sous formes de mémoires > sous forme [291]
     éléments de réponses > réponse [301]
     gens de couleurs > de couleur [413]
     les Haïtiens sont classés en tant que noirs et en tant que minorités > minorité
     [466]
     sont forts différents > fort [335]
     850 milles personnes > 850 mille personnes [455]
     je traiterais brièvement > je traiterai brièvement [218]
     ont dû transité > transiter [557]
     bleu marin > bleu marine [342]
     Fautes d'accord et de co-référence:
     Y est esquissé [...] la situation linguistique > esquissée [9]
     la variante uvulaire dite «grasséyé» > «grasseyée» [135]
     la période coloniales > coloniale [32]
     changements subit > subits [146]
     ils offre > offrent [153]
     on ne les retrouvent pas dans le TLF > retrouve [156]
     I's sont chamaillé > chamaillés [219]
     Les premier > premiers [220]
     les diverses modalités [...] constitue > constituent [391]
     variétés vernaculaire > vernaculaires [403]
     les leçons qu'ils avaient appris > apprises [415]
     seuls les scolarisés [...] possède > possèdent [463]
     ce français pré-colonial [...] doit être pour cela considérée > considéré [534]
     notre connaissance des variétés gallo-romanes [...] sont très incomplètes > est
très incomplète [65]
     L'interjection oh se trouve aussi en français standard où il indique > où elle
indique [200];
     l'ordre syntaxique de la phrase est celle du cri > celui du cri [345];
     l'histoire du FI peut éclairer celui du FC > celle du FC [557];
```

Fautes de genre grammatical:

la mode de vie américaine > le mode de vie américain [120]

le constrictive palatale > la constrictive palatale [123]

Typographie:

les occurrences de job sont au féminin > les occurrences de job sont au féminin [278]

le français ordinaire – ce terme étant d'une perspective sociolinguistique plus neutre que français populaire > le «français ordinaire» – ce terme étant dans une perspective sociolinguistique plus neutre que «français populaire» [29]; à noter en outre ici l'emploi fautif de la préposition (d'une perspective > dans une perspective)

[Il faut uniformiser la taille des caractères dans le tableau 3 de la page 298.]

Choix lexicaux inappropriés:

la forme orthographique É > le graphème <É> [294];

les symboles correspondent aux mêmes phonèmes qu'en français ou en anglais > les graphèmes correspondent aux mêmes sons qu'en français ou en anglais [333];

des règles qui leur sont uniques > propres [22]; des cas de restructuration grammaticale qui leur sont uniques > propres [23];

il ne convient pas de constater [...] pour établir que > il ne suffit pas de constater [...] pour établir que [65];

reliure à anneaux dans laquelle on arrange des feuilles > range des feuilles [71];

les communautés [...] sont serrées davantage par l'idéologie de la survivance > sont unies davantage [119];

cela a aussi incité l'intérêt > suscité l'intérêt [436];

en préconisant qu'ils parlent français [...], ils espèrent convaincre la société américaine > en faisant valoir qu'ils parlent français [472];

Anglicismes:

Inscriptions [...] (en milles) > en milliers [6]; l'anglais thousand correspond autant à fr. mille qu'à fr. millier

items lexicaux > lexèmes [22]; de l'anglais lexical items?

projet de recherche collaboratif > en collaboration [117]; de l'anglais collaborative?

la plupart des études ne s'adresse qu'à la phonétique > ne relève que de la phonétique [121]; qui s'adresse aussi au problème de l'emprunt > qui se consacre aussi au problème de l'emprunt [122]; de l'anglais to address v. tr. «traiter, aborder»

ces chiffres n'éclairent que largement le statut du français > que superficiellement [126]; de l'anglais *largely* adv. «en général, en gros»

le contraste est dramatique > très prononcé [132]; de l'anglais *dramatic* adj. «remarquable, spectaculaire»

l'évidence empirique nécessaire > les données empiriques nécessaires [137]; des évidences linguistiques indéniables > des données linguistiques indéniables [300]; de l'anglais *evidence* n. «preuve, témoignage»

le bulletin [...] apparaît quatre fois par an > paraît [210]; de l'anglais to appear v. intr. «paraître (publication)»

se sont installées [...] aux États > aux États-Unis [119]; emploi courant en français d'Amérique (calque probable de l'anglais *the States*), mais inapproprié dans le registre scientifique

la littérature sur le français en Louisiane > la documentation, la bibliographie [350]; ces termes sont souvent utilisés d'une manière interchangeable dans la littérature > dans la documentation, dans les ouvrages spécialisés [394]; de l'anglais *literature* n. «documentation»

la plupart des locuteurs ne sont lettrés qu'en anglais > alphabétisés / scolarisés qu'en anglais [398]; de l'anglais *literate* «capable de lire et d'écrire»

avaient survécu le pire > au pire [415]; de l'anglais to survive en emploi transitif direct

Consiste d'un cédérom > en un cédérom [419]; de l'anglais to consist of «consister en, se composer de»

susceptibles d'avancer notre compréhension > de faire avancer [283]; de l'anglais to advance our understanding

cette entreprise comparative confronte de nouveaux défis > est confrontée à de nouveaux défis [29]; les multiples complexités que doit confronter l'observateur > auxquelles est confronté l'observateur [352]; ils confrontent tous les mêmes difficultés > ils sont tous confrontés aux mêmes difficultés [466]; de l'anglais to confront v. tr. «être confronté à, rencontrer, connaître (par ex., des difficultés)»

ce ne fut qu'une question de temps pour que des Cadiens [...] commencèrent à > ce ne fut qu'une question de temps avant que des Cadiens [...] ne commencent à [425]; calque de la syntaxe verbale de l'anglais (it was only a matter of time until Cajuns started...).

Prépositions:

variétés régionales oïl > d'oïl [8]

dialectes oïl > dialectes d'oïl [29]

la 3e personne pluriel > du pluriel [10]

en Normandie et l'Ouest > en Normandie et dans l'Ouest [32]

la proportion de la population se déclarant de langue maternelle française est moins de 4% > est de moins de 4% [87]

ce terme étant d'une perspective sociolinguistique plus neutre > ce terme étant dans une perspective sociolinguistique plus neutre [29]

les critiques fréquentes de Jean Chrétien > envers Jean Chrétien [70]

le travail de la norme endogène > sur la norme endogène [74]

À la Nouvelle-Écosse > En Nouvelle-Écosse [119]

il sert de point de départ de plusieurs études > à plusieurs études [122]

une forte diminution de nombres et d'influence > en nombre et en influence [127]

/t/ et de /d/ > /t/ et /d/ [136]

par analogie à > par analogie avec [338] pour de la 1^{re} personne > pour la 1^{re} personne [355] depuis longue date > de longue date [352]

Conjonctions, locutions conjonctives:

c'est-à-dire plus on utilise l'anglais > c'est-à-dire que plus on utilise l'anglais [88]

Les études comparatives [...] se situent à un niveau supérieur que celle esquissée par > à un niveau supérieur à celui de l'étude esquissée par [29]

lorsque qu'on considère > lorsqu'on considère [112]

fait à ce que > fait en sorte que [119]

Syntaxe des articles:

le travail du terrain > de terrain [131]

sert du seul standard > sert de seul standard [389]

enseignants de France, de Belgique et de Québec > du Québec [415] (il s'agit bien sûr de toute la province et pas seulement de la ville)

le choix de pronom > du pronom [224]

on prononce des mots notre et comme > les mots notre et comme [135]

c'est en effet la variation sociale qui attire plus l'attention > qui attire le plus l'attention [121]

qui ont pris armes > les armes [118]

Tournures pléonastiques:

s'avérer être très courte > s'avérer très courte [215]

sur le même pied d'égalité > sur un pied d'égalité / sur le même pied [464]

personne ne se définit ni en fonction de sa race ni en fonction de son ethnicité > personne ne se définit en fonction de sa race ou de son ethnicité [465]

Ordre des mots:

il n'y a guère plus de travail > il n'y a plus guère de travail [119] (le sens n'est pas le même)

ainsi attestant > attestant ainsi [135]

Sarah LEROY, De l'identification à la catégorisation. L'antonomase du nom propre en français, Louvain-Paris, Peeters, 2004, 223 pages.

Les noms propres ont actuellement le vent en poupe, mais ce ne sont pas tellement les noms propres standard qui tiennent la vedette. Ceux qui sont placés sur le devant de la scène par des monographies (voir les ouvrages de Jonasson et de Gary-Prieur), des numéros de revue (voir le numéro 146 de *Langue française*, dirigé par Leroy), et des articles assez nombreux ces derniers temps, ce sont les noms propres dits *modifiés*, ceux qui ne se laissent pas domestiquer aussi facilement que les noms propres prototypiques en ce qu'ils posent des problèmes de statut et d'interprétation assez délicats. L'ouvrage de Sarah Leroy, qui est une version remaniée de sa thèse de doctorat soutenue en 2001, par-

GALLOROMAN 251

ticipe à ce mouvement de recherche sur les noms propres modifiés: il prend en effet comme objet d'étude, ainsi que l'indique le sous-titre *L'antonomase du nom propre en français* (beaucoup plus approprié que le titre lui-même), l'antonomase du nom propre, c'est-à-dire le cas où le nom propre se trouve employé pour un autre référent que le porteur initial du nom.

Ce sujet, apparemment bien connu aussi bien en rhétorique qu'en sémantique propriale, est abordé dans une double perspective: dans une perspective définitoire (Qu'est-ce qu'une antonomase?) et dans une perspective processuelle (Que se passe-t-il, au plan sémantique, lorsque la presse qualifie l'attentat du 11 septembre 2001 de «nouveau Pearl Harbor»,?), l'objectif étant d'opérer une jonction entre les descriptions linguistiques (morphologiques, syntaxiques et sémantiques) du phénomène et la dimension argumentative du trope en association avec ses racines rhétoriques. A cet effet, l'auteur a choisi fort judicieusement de travailler sur le terrain textuel, c'est-à-dire avec un corpus authentique constitué pour l'essentiel par le discours de presse.

L'ouvrage est constitué de quatre chapitres. Le premier (L'antonomase de la rhétorique à la grammaire, 7-35) opère un retour historique prolongé et minutieux sur le passé lointain et récent qui vise à montrer les avatars définitoires et phénoménaux du trope dans deux domaines: les approches rhétoriques, qui voient dans l'antonomase du nom propre un membre de la famille «tropique» correspondant à une substitution d'un nom propre à un nom commun ou d'un nom commun à un nom propre, et les approches grammairiennes, qui mettent l'accent sur le changement de partie de discours à l'œuvre (comment un nom propre devient-il un nom commun?). Le deuxième chapitre (Problématiques linguistiques, 37-79) se penche sur les démarches linguistiques, qui prolongent la dimension grammaticale, en inscrivant la problématique dans celle plus large de la syntaxe et de la sémantique des noms propres en général et de celle plus étroite des noms propres dits modifiés. Le chapitre III (Une grammaire discursive de l'antonomase, 81-143) et le chapitre IV (Sémantique de l'antonomase, 145-207) constituent les parties les plus intéressantes, car les plus innovantes, de l'ouvrage. S. Leroy étudie minutieusement, dans le chapitre III, deux grandes catégories d'antonomases: les antonomases in praesentia, où le référent auquel elles s'appliquent est explicitement présent (Jérémy Rifkin est une sorte de François de Closets américain, ... 109) et les antonomases in absentia, où le référent n'est pas donné (Vers un Grenelle de l'automobile?, 127). Elle propose une analyse de la grammaire antonomasique abordée sous l'angle micro-structural limité au groupe nominal et sous l'angle macro-structural ouvert sur la phrase et sur le texte et une description des fonctionnements discursifs de l'antonomase débouchant sur une intéressante, car innovante, typologie discursive fournissant des clés pour résoudre de façon tout à fait originale les problèmes posés par les changements catégoriels. Le chapitre IV est consacré à la «sémantique» sous toutes ses facettes de l'antonomase. S. Leroy analyse dans une progression digne d'éloges:

- a) la construction contextuelle de l'interprétation antonomasique (du point de vue du récepteur donc) en la reliant à deux types d'antonomase (*identification prédicative* pour le type *Le Marcel Proust du yéyé* et *nomination catégorisante* pour le type *Des Marcolin*)
- b) la production de l'antonomase (du côté de l'énonciateur donc) avec un recours appuyé à la notion de *dialogisme*
 - c) la relation qu'entretiennent sens métaphorique et sens antonomasique.

Les résultats, nombreux et stimulants, ont une double portée interactive: générale, avec des répercussions sur le sens et le fonctionnement des noms propres et des noms communs, plus spécifique avec une riche et diversifiée caractérisation multi-domaniale de l'antonomase (et des emplois antonomasiques).

On peut certes discuter tel ou tel avis parfois vite formulé, telle ou telle préférence (subjective?) accordée à un niveau d'analyse particulier ou encore remettre en cause l'analyse de tel ou tel exemple particulier. La question centrale du sens des noms propres et la question corollaire de la nomination et catégorisation peuvent aussi donner lieu à des débats qui montrent que tous les problèmes ne sont pas réglés. Ces questions ne remettent toutefois nullement en cause la qualité de l'ouvrage, qui constitue, à notre connaissance, la première monographie consacrée à l'antonomase du nom propre. Son caractère tonique et attrayant devrait séduire le lecteur.

Georges KLEIBER

Lexique 16 / La formation des mots: horizons actuels, numéro coordonné par Danielle CORBIN, Pierre CORBIN & Martine TEMPLE, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2004, 271 pages.

Ce numéro de la revue Lexique, à la mémoire de Danielle Corbin, fait suite à «Lexique 10 / La formation des mots»: structures et interprétations, numéro coordonné par Danielle Corbin, qui en assurait l'Introduction et en dégageait les perspectives. Sous le titre «Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique» (Tübingen, Niemeyer, 1987. Linguistische Arbeiten, 193), la thèse de cette dernière, décédée en août 2000 à l'âge de 54 ans, marquait une étape importante dans le renouveau de la morphologie dérivationnelle, branche de la morphologie qui traite de la formation des mots. Véritable révolution méthodologique, elle rompait avec l'empirisme athéorique traditionnel qui recourt occasionnellement à l'histoire, et se démarquait du théoricisme de la plupart des modèles génératifs du lexique, insuffisamment étayé empiriquement. «Pierre milliaire» de la romanistique, comme l'a qualifiée Curt J. Wittlin dans son compte rendu de Vox Romanica («Meilenstein», t. 48, 1989, 331), elle dégageait des régularités, des règles, des principes et contraintes complexes gouvernant la grammaire des mots construits, et esquissait les prémisses d'une grammaire dérivationnelle explicite et d'un dictionnaire dérivationnel du français, dont Gérard Gorcy résume les principes dans son compte rendu (ici, 52, 1988, 521-28).

Dans la lignée de cette thèse, le numéro 10 de *Lexique*, paru en 1991 sous le titre *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, présentait un ensemble d'études préparatoires à l'élaboration de ces grammaire et dictionnaire dérivationnels, cinq d'entre elles portant sur le français, la dernière sur le portugais, langue romane dont le système dérivationnel est proche du français sans être totalement analogue à lui (adjectifs dits de relation; traitement de *-ier* et de *-erie*). Ces études mettaient en œuvre un modèle <u>associatif</u> et <u>stratifié</u>: le sens d'un mot construit est construit en même temps que sa structure morphologique et compositionnellement par rapport à celle-ci, la représentation grammaticale devant refléter cette construction simultanée de la structure et du sens. Le mot construit n'est donc pas une simple concaténation formelle et sémantique d'éléments, comme le veut le dissociativisme, qui ne rend pas compte des distorsions ou ne le fait que de façon *ad hoc*,

GALLOROMAN 253

mais le résultat d'opérations hiérarchisées de nature dérivationnelle, sémantique et phonologique, faisant intervenir divers facteurs, linguistiques et référentiels: est ainsi établie une règle de construction des mots (RCM) dont le sens est linguistiquement prédictible, et débouchant sur les adaptations pragmatiques de ce sens (Exemple de voilier dans l'ensemble des mots en -ier: toute catégorie référentielle entretenant un certain type de relation avec une voile). La forme observable d'un mot construit est la résultante d'une combinaison d'opérations complexes, subsumées sous un traitement unifié, la forme de la structure morphologique pouvant être masquée, transformée par l'action de dispositifs postdérivationnels, particulièrement l'allomorphie, la troncation, l'intégration paradigmatique. Dans ce modèle constructionnel, chaque type dérivationnel correspond à une règle de construction des mots qui définit le sens prédictible fondamental commun à tous les mots construits par la même règle (SPcr), les procédés morphologiques associables à ce type dérivationnel étant porteurs chacun de propriétés et soumis à des contraintes spécifiques. Est établie sur ce modèle la liste des RCM engendrant les mots construits possibles de la langue, dotés de toutes leurs propriétés prédictibles, appliquées à des catégories majeures, ainsi que leurs composants post-dérivationnels, conventionnels. C'est dans ce cadre qu'étaient abordés, dans ce numéro, des descriptions ponctuelles de suffixation engageant des problèmes généraux du lexique. L'étude des adjectifs de relation mettait en relief le caractère dénominal relationnel et stratifié de leur sens dérivationnellement prédictible, aussi bien en extension qu'en intension, construit par la Règle RCMrel, pour remettre en cause, in fine, la bipartition traditionnelle entre «adjectifs de relation» et «adjectifs qualificatifs». Le traitement unifié du suffixe -ier(e), servant à construire des adjectifs sur des bases nominales, selon la règle RCMrel, mettait en relief sa caractéristique: portant sur la globalité des propriétés du nom de base, soit sur un sous-ensemble de ses propriétés, il spécifie la relation établie par la RCMrel entre le nom de base et le nom recteur en opérant dans l'ensemble des propriétés référentielles du Nb une sélection de nature pragmatique, c. à d. en rapport avec une activité organisée, une action sur le réel. Etait expérimenté sur ce cas un nouvel outil descriptif servant de prototype et de modèle inaugural à l'établissement d'un Dictionnaire Dérivationnel du Français (DDF), dictionnaire expérimental présenté sous forme de maquette, en complément de la Grammaire dérivationnelle du français: dégageant un ensemble de types de dérivations, son objectif était d'expliciter, pour chaque sens lexicalisé de chaque mot traité, l'enchaînement de toutes les opérations dérivationnelles, formelles et sémantiques nécessaires, pour expliquer celui-ci, même si cela implique la reconstruction d'étapes non attestées.

C'est par rapport à cette première esquisse que se situe explicitement cet épais et dense numéro 16 de *Lexique*, consacré à ce qu'il est convenu d'appeler désormais la morphologie «constructionnelle», conçu et engagé à la fin des années 90 par Danielle Corbin, qui n'a pu le mener à terme, et repris par Pierre Corbin, légataire intellectuel de Danielle et directeur exécutif de la revue. Sous le titre *Lexique 16*, treize ans après *Lexique 10*, en effet, l'Introduction de Pierre Corbin [9-52] rappelle d'abord l'originalité de l'œuvre de la défunte au sein d'une discipline erratique, et son rôle pionnier, donnant à la morphologie constructionnelle une impulsion décisive sur des bases théoriques modélisées. Est engagée sous cette impulsion une palette de dictionnaires: *Dictionnaire dérivationnel*, puis *constructionnel du français*; *Dictionnaire des affixes dérivationnels du français*; *Dictionnaire des constituants de composition savante du français*. Essaime sous sa gouverne une communauté de chercheurs inté-

ressés par les problèmes morphologiques, unis, au-delà de leur diversité d'horizon, par des principes théoriques et méthodologiques communs reposant sur l'associativité et le recours à des données empiriques consistantes, et entrant en synergie dans le cadre de l'équipe SILEX en particulier: GDR 2220 comportant plusieurs axes de recherche, manifestations scientifiques sous des formes diverses, projets d'œuvres collectives, thèses, enseignement continu à l'Université Charles de Gaulle, dans le cadre du Diplôme européen de lexicographie. C'est de cette synergie que témoigne ce nouveau numéro de Lexique: après le numéro 10, numéro expérimental de «juniors», ce numéro de «seniors» selon les qualificatifs mêmes de Pierre Corbin, engrange un faisceau de résultats façonnés par cette approche, non sans un questionnement de la morphologie même, dans ses options et ses limites fondamentales (Morphologie unifiée regroupant flexion et dérivation ou morphologie scindée, la «split morphology»? Interaction avec la phonologie et la sémantique) et l'exploration de nouvelles pistes apportant des enrichissements au modèle de référence. La consistante présentation liminaire de Pierre Corbin est accompagnée d'une ample bibliographie mise à jour sur les problèmes de la morphologie constructionnelle, et de la liste des publications de Danielle Corbin.

C'est un riche article posthume de celle-ci qui ouvre la série des contributions, dégageant les principales lignes de force de sa réflexion dans la dernière décennie de sa vie et l'état d'élaboration de ses projets, chapeautés par son modèle modulaire subsumant les opérations de construction. Sous le titre Programme de recherche (1997-2003), le Dictionnaire des affixes et le Dictionnaire dérivationnel du français: mise en pratique d'une théorie morphologique [53-66], est d'abord opérée dans un rapport dialectique, l'articulation entre la théorie et la lexicographie: la théorie du lexique construit, appariant associativité (relation motivée entre structure et sens) et stratification (hiérarchie des divers niveaux de régularité), est mise en pratique par l'intermédiaire de réalisations lexicographiques expérimentales, le niveau explicatif abstrait conjoignant le niveau de l'observation. Il s'agit de mettre au jour les régularités et le sens lexical des unités construites à l'œuvre dans le lexique, conçu comme un ensemble ouvert d'unités lexicales d'origines multiples dont l'état à un moment donné ne reflète qu'une partie des potentialités de la langue. Par rapport aux autres domaines de la grammaire, la morphologie est délimitée par un ensemble d'opérations: affixation - suffixation; composition savante et non savante; conversion; déformation d'unités lexicales (apocope: prof, suffixation familière: valoche) en opposition aux opérations non morphologiques d'unités lexicales: déflexivisation: le rire; délocution (un laissez-passer). Ce cadre fixé, sont définis les objectifs et l'état d'avancement des deux dictionnaires en cours d'élaboration:

- soit le programme de rédaction, les principes directeurs du Dictionnaire des affixes, assorti de la description d'un certain nombre d'affixes à l'exemple du suffixe ier. Seront répertoriés dans ce dictionnaire 250 affixes définis comme des unités infralexicales construisant des unités lexicales différentes des bases auxquelles ils s'appliquent et se distinguant des constituants infralexicaux de composition savante (cf. morpho), chaque affixe étant caractérisé par 8 classes d'informations allant de sa catégorie jusqu'à l'ensemble des contraintes qui régissent son emploi.
- soit le Dictionnaire dérivationnel du français (DDF) se proposant la description formelle, structurelle et sémantique complète, systématique et explicite, des unités lexicales construites morphologiquement dans le lexique actuel, à l'exemple de la famille morphologique de lait. Sont établies dans ce dictionnaire des familles mor-

GALLOROMAN 255

phologiques: ensemble d'unités lexicales construites morphologiquement à partir d'un primitif dérivationnel donné, à la base d'opérations hiérarchisées (exemples de *flor leur*; *flotte*; *laitier laitière*), les données historiques étant prises en compte quand elles permettent de régulariser des phénomènes synchroniquement irréguliers (exemple de *rillette*, [62]).

Les contributions qui constituent le corps du numéro éclairent différents aspects de la morphologie constructionnelle, dans la ligne des travaux de leurs auteurs. Depuis sa thèse sur *L'antériorité temporelle dans la préfixation en français* (Presses Universitaires du Septentrion, 1997, Collection sens et structures), Dany Amiot, du groupe de recherche *Grammatica*, n'a cessé de se pencher sur les rapports entre préfixes, prépositions et adverbes, hauts lieux de labilité catégorielle et de démarcation entre dérivation et composition. Sous le titre *Préfixes ou prépositions? Le cas de* sur(-), sous(-), contre(-) *et les autres* [67-83], elle ajoute une pierre à ses contributions précédentes⁽¹⁾. A-t-on affaire, dans ces éléments, lorsqu'ils sont employés comme non autonomes, à des prépositions, à de véritables préfixes ou à des éléments hybrides n'appartenant ni à l'une ni à l'autre catégorie? Pour répondre à la question, Dany Amiot établit d'abord un classement des préfixes français en trois types:

type 1: préfixes héréditaires n'ayant jamais eu d'emploi autonome: *re-*, *dé-*, *in-*, etc. type 2: préfixes ayant eu un emploi autonome / non autonome en grec ou en latin et ayant un emploi non autonome en français: *anté*, *anti*, *co*, *hyper*, etc.

type 3: prépositions-préfixes, éléments récents, réfections de prépositions ou de locutions prépositionnelles latines, comprenant précisément *sur*, *sous*, *contre*, *avant*, *après*, *sans* (< SINE), seule préposition à ne pas accepter d'emploi non autonome en latin.

Après l'analyse des préfixes de type 2 en termes de classes grammaticales (construction de mots appartenant à deux ou trois classes grammaticales, des adjectifs pour tous, des noms majoritairement, des verbes rarement) et d'interprétation sémantique, l'analyse du type 3 met en relief un comportement moins régulier quant au nombre et à la nature des classes grammaticales et à l'interprétation des noms dérivés et conclut à une représentation scalaire de leur comportement, illustrée par le schéma récapitulatif de la p. [80]: ces éléments s'échelonnent selon un continuum allant de la classe du préfixe à celle de la préposition: sur, sous et contre fonctionneraient comme de véritables préfixes, alors qu'il en va différemment de avant,

⁽¹⁾ On adjoindrait à la bibliographie les articles parus depuis: «Quelles relations entre les catégories de l'adverbe, de la conjonction de subordination, de la préposition et du préfixe?», Verbum 24/3, 295-308; «Between compounding and derivation: elements of word formation corresponding to prepositions», in: Wolfgang U. Dressler / Dieter Kastovsky / Oskar E. Pfeiffer / Franz Rainer, éd., Morphology and its demarcations, Selected papers from the 11th Morphology Meeting, Vienna (February 2004), Amsterdam, Benjamins, 2005 (= Current issues in Linguistic Theory, 24), 183-195; et surtout «Préfixes ou prépositions? Le cas de sur, sans, contre et les autres», in: Tenchea / Tihu éd., Prépositions et conjonctions de subordination: syntaxe et sémantique, Timisoara, Editura Excelsior, 2005, 9-24, élargissement et approfondissement du présent article, l'investigation étant élargie aux conjonctions auxquelles correspond, ou ne correspond pas, un préfixe et/ou une préposition.

après, et surtout sans, préfixe non prototypique, qui paraissent se comporter comme des prépositions, entre se singularisant par un fonctionnement plus ou moins intermédiaire. Un des critères mis en œuvre pour distinguer les deux catégories est le critère bloomfieldien d'endo-/exocentricité (cf. sur cette opposition, formulée en 1933, la mise au point de Jésus Lago, ici, 57, 1993, 421-32), appliqué ici aux noms dérivés: de façon générale, les noms construits par les véritables préfixes seraient endocentriques, les dérivés désignant alors une entité de même nature que celle dénotée par la base ou, en d'autres mots, le sens du dérivé se calculant à partir des éléments qui le constituent (cf. contre-révolution, suralimentation, ultrason). Inversement, les noms construits par des prépositions assumant des emplois préfixaux sont, eux, le plus souvent exocentriques (cf. avant-guerre, sans-papiers). L'exocentricité des noms construits par sans, avant ou après pourrait ainsi être due au fait que ces éléments sont des relateurs, c'est-à-dire des prépositions ou des préfixes, les noms construits étant alors à analyser comme des composés plus que comme des dérivés. L'endo-/exocentricité n'est cependant pas toujours transparente, et il est des cas problématiques qui touchent la préfixation par entre: entrecôte est-il endo- ou exocentrique au regard de entrecolonne endocentrique?

L'importance du schéma argumental, déjà souligné ailleurs par Françoise Kerleroux⁽²⁾, devient une pierre de touche pour traiter ici une question fondamentale: Sur quels objets portent les opérations morphologiques de construction? [85-123], question largement débattue actuellement au sein des forums et des groupes de recherche en morphologie. Selon un consensus traditionnel, conforté par les travaux de Matthews et d'Aronoff, on distingue en effet entre lexème, unité abstraite de la morphologie, et word, unité de la syntaxe, mot grammatical ayant une forme phonologique et portant des marques syntaxiques, qui figure dans la phrase. Cependant, si les lexèmes sont bien des unités non fléchies, débarrassées de leurs variations de forme, l'analyse de Françoise Kerleroux montre qu'ils ne sont pas, pour la morphologie, de pures abstractions sémantiquement indifférenciées: les objets lexicaux identifiés par les règles phonologiques sont des objets lexicaux sémantiquement définis, comme le montre leur mise à l'épreuve dans l'examen de plusieurs schémas d'arguments:

- apocope des N déverbaux en -tion illustrée par la manifestation de la vérité / *la manif de la vérité la manifestation des étudiants / la manif des étudiants, dévoilant la contrainte argumentale opposant un nom d'événement complexe à l'objet résultatif:
- opération de sélection du suffixe -ier / -eur pour lait où le suffixe sélectionne les propriétés du lexème lait: propriétés fonctionnelles dans laitier (lait: matière première, d'origine animale, transformable par l'homme...) / propriétés intrinsèques dans laiteux (couleur, matière, aspect du lait);
- opération de sélection du suffixe -eur dans les verbes à plusieurs schémas argumentaux comme tomber, où joue l'opposition inaccusatif: Pierre est tombé du toit / *Pierre est un tombeur vs. accusatif: Pierre tombe toutes les filles / Pierre est un tombeur (domaine de la séduction, de la lutte, de la politique), -eur étant inapplicable aux verbes intransitifs sans argument.

⁽²⁾ Cf. ses études sur l'infinitif substantivé, en particulier dans *La coupure invisible*. *Etudes de syntaxe et de morphologie*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.

GALLOROMAN 257

Ces tests sont riches d'enseignement: avec d'autres tests, accessibles sur la Toile dans le *Forum de morphologie 3* dirigé par Bernard Fradin et Françoise Kerleroux – «Quelle base pour les procédés de la morphologie constructionnelle?» –, ils montrent que la suffixation joue un rôle de révélateur du schéma argumental inhérent à des lexèmes sémantiquement différenciés.

Depuis sa thèse, Apocope, argot et lexique (Lille III, 1998), Denis Delaplace est devenu, en quelque sorte, un spécialiste de l'apocope, qu'il a contribué à faire sortir du ghetto argotique où on l'avait trop longtemps confinée. Il donne ici une palette des procédés d'un phénomène plus finement caractérisé, à ses yeux, de «substitution par déformation avec aposcope» (abrégé en SDA; comme l'indique le titre de sa contribution Aspects morphologiques de la substitution par déformation avec apocope [125-158]. Ce phénomène, loin de se réduire à un traitement phonologique, offre en effet un large éventail de procédés, qui ne se limitent pas à la troncation: à côté de la troncation de mots savants déconstruits (ciné), de détachements de morphèmes entiers (hyper, super(carburant), dermato(logue)), de reconstructions recourant à différents procédés connexes et souvent cumulés (cf. entre autres, les suffixes marquant la subjectivité comme -ard, -asse: $polar(isé) \rightarrow polar(d)$ (vache \rightarrow vachard); $cata(strophe) \rightarrow catass (vin \rightarrow vinasse)$), l'adjonction n'est pas rare, comme dans les formations en -o (apéro), constituant la série la plus productrice et la plus remarquable; Denis Delaplace en propose une analyse unifiée, en en faisant une finale suffixale expressive marquant à des degrés divers l'intervention de la subjectivité. Cette même connotation de subjectivité caractériserait la troncation des noms en -ion (les N-ion) à finale consonantique «féminine» très majoritaire, visant à supprimer des suffixes ou des terminaisons jugés trop savants et/ou pas adaptés aux besoins d'expressivité des locuteurs: entrerait en jeu le facteur affectif du locuteur réduisant la complexité savante d'un N-ion.

C'est un phénomène d'élargissement dans la suffixation que traitent Marc Plénat et Michel Rocha sous le titre Entre morphologie et phonologie: la suffixation décalée [159-198]. Ici encore, la dénomination vise à mieux cerner un phénomène courant dans les langues romanes comme l'italien et l'espagnol, désigné sous le nom d'interfixe dans la littérature morphologique y afférant, et plutôt sous le nom de «forme élargie du suffixe» pour le français, à propos de l'insertion d'un élément suffixoïde sans pertinence sémantique entre la base et le suffixe. Au lieu de l'étiquette interfixe, qui peut prêter à confusion, surtout quand elle est mise sur le même plan que suffixation et préfixation, les auteurs préfèrent décrire le phénomène sous le nom de «suffixation décalée», en conservant cependant le mot interfixe en tant qu'utilisation particulière d'un suffixe dont l'instruction propre est neutralisée, comme le propose Michel Roché dans une autre étude d'envergure, «La suffixation décalée avec occ. -ier(a)» (in: L. Abassa, éd., Mélanges offerts à Louis Fossat [= Cahiers d'études romanes (CERCLiD) 11-12], 319-334; exemple de tarte → tarlelette, brique → briquetier). La présente contribution conforte et élargit les hypothèses de l'article précité en traitant, à partir du matériau du Dictionnaire occitan-français de Louis Alibert (nouv. édition, 1977), le cas des mêmes dérivés occitans -ier(a), équivalant au suffixe français -ier/-ière, formant en principe, sur une base nominale, des adjectifs et surtout des noms qui entretiennent avec cette base, prototypiquement, une relation d'agent (ou d'instrument) à objet. Après avoir résumé les aspects morphologiques de la question en soulignant les différences avec la dérivation en chaîne et avec l'infixe, l'article dégage les facteurs phonologiques en jeu, soit le conditionnement assez complexe, à la fois prosodique et segmental, qui conduit au décalage. Celui-ci se révèle sensible à la taille de la base, l'infixe n'affectant pratiquement que des bases monosyllabiques où l'adjonction directe du suffixe aboutirait à des formes dysphoriques, et plus massivement encore quand le monosyllabe de la base est léger. Important est aussi le matériel segmental figurant à la fin de la lexie de base: lieu d'articulation de la consonne finale (préférence marquée du suffixe -ier(a) pour des radicaux terminés par une coronale); mode d'articulation de cette consonne (phonèmes le moins volontiers suivis d'un interfixe en fin de base apparaissant le plus souvent à la fin des interfixes: phénomènes de dissimilation), rôle des voyelles (proportion de décalages variant en fonction du timbre de la dernière voyelle de la lexie de base, /i/ étant la voyelle la plus propice, /a/ l'emportant largement dans l'interfixe). Elargie par des prolongements et des comparaisons avec les dérivés français en -ier/-ière, occitans -ut/-uda, et français -et/-ette, l'enquête permet de confirmer le poids du conditionnement phonologique et segmental dans une situation assez générale: étoffement d'une base trop courte pour en faire un radical prosodiquement plus harmonique, phénomènes de sandhi interne comme la troncation et l'assimilation.

C'est toujours selon le modèle théorique inauguré par Danielle Corbin et développé par l'UMR SILEX de l'Université de Lille III qu'est appliquée la méthode constructionnelle au traitement automatique des langues sous la forme d'un vaste instrument d'analyse présenté par Georgette Dal, Nabil Hathout et Fiammetta Namer: Morphologie constructionnelle et traitement du lexique: le projet MorTAL (acronyme de Morphologie pour le Traitement Automatique des Langues) [199-229]. Sous ce sombre acronyme, cet instrument vise à traiter les unités construites du français, présupposant et prouvant dialectiquement leur régularité, en traitant à égalité les unités lexicales attestées ou non dans les dictionnaires et proposant les outils pour les répertorier: un générateur permet, par exemple, de produire l'ensemble des 2691 unités lexicales construites potentielles par -is(er) et -ité des bases suffixées par -able, dont certaines sont attestées (abaissabilité, acceptabilité), les possibilités constructionnelles étant illustrées par l'exemple d'abroger [232]. Est donné ici l'état d'avancement du projet, soit l'analyse morphologique complète des unités suffixées par -able, -et(te), -eur, -ifier, -ité, -ment, -tion, représentant 10000 unités construites, illustré par l'exemple d'inaliénable. Cet instrument devrait contribuer à la recherche d'informations textuelles dans les documents et la fouille de textes.

Le volume se clôt sur une importante contribution, sous la plume de Georgette Dal, sous la forme d'une présentation valant compte rendu du dernier grand ouvrage de Bernard Fradin, ouvrage de référence orchestrant dix ans de recherches depuis sa thèse d'État en 1993: À propos de Nouvelles approches en morphologie de Bernard Fradin (Paris, PUF, 2003, Collection Linguistique Nouvelle): à quelles dimensions les règles de contruction de lexèmes sont-elles sensibles? [231-263]. Le débat approfondi, mené à partir de la théorie des catégories de Croft (1991), sur laquelle se fonde luimême Bernard Fradin en les référant à deux dimensions – une dimension sémantique et une dimension pragmatique – propose d'accorder la prévalence, dans les procédés de construction de lexèmes, à la dimension proprement sémantique des bases auxquelles ils s'appliquent: avant la dimension pragmatique de leur appartenance catégorielle en termes de «nom», «adjectif», «verbe», les combinaisons catégorielles des affixes seraient motivées par leurs propriétés sémantiques (cf. -eur mettant en jeu un agent indépendamment de l'appartenance catégorielle).

GALLOROMAN 259

L'on a donc affaire, au total, à un riche volume qui dresse l'état des lieux en matière de morphologie constructionnelle, dont les bases sont confortées par une constellation de groupes et d'équipes de recherche, en particulier la dynamique équipe SILEX. Des entreprises lexicographiques d'envergure y sont exposées, des secteurs importants de la morphologie explorés ou revisités, comme les objets mêmes de la construction morphologique, la limite préfixation-préposition, l'apocope, l'interfixation, faisant appel à des paramètres explicatifs efficaces pour l'essentiel, comme l'endo-/exocentricité, le schéma argumental. La part du sémantisme dans la morphologie constructionnelle y est largement valorisée, en particulier dans un principe fondamental qui est comme la pierre de touche des études inspirées de l'approche théorique de Danielle Corbin: celui du traitement unifié des affixes, illustré par l'exemple canonique du suffixe -ier, et qu'illustre ici, entre autres, l'analyse du suffixe -o. Ce type de description doit-il être, cependant, rigide et catégorique? Plusieurs articles proposent des phénomènes étudiés une interprétation scalaire, allant d'un pôle marginal à un pôle prototypique: des préfixes non prototypiques comme après, avant aux préfixes prototypiques comme sur, sous, contre dans l'étude de Dany Amiot; de la valeur expressive faible de la finale -o comme marqueur de composition savante (gynéco pour gynécologue), à une valeur expressive renforcée et devenant prototypique quand la greffe de la finale déconstruit plus fortement le mot apocopé (écolo pour écologiste, édito pour éditorial, info(s) pour information(s), Delaplace, [133]). La notion de «description unifiée» serait sans doute à revoir et à affiner en y faisant intervenir ce que l'on pourrait appeler la notion d'échelle prototypique. C'est bien ce que propose Michel Roché dans un autre article touchant la suffixation décalée mais dans une perspective diachronique, en ancien français, à propos de la suffixation en -ier, où il annonce sur ce thème un ouvrage inspiré de la radial category de Lakoff: «[...] c'est la notion de «description unifiée», ou plutôt la façon de concevoir les Règles de Construction des Mots, qu'il est nécessaire de réexaminer. Une description doit forcément être unifiée, sinon elle n'est qu'un inventaire. Mais cela ne signifie pas que tout doive y être homogène. À la conception rigide qui ne conçoit qu'un choix binaire entre règle et exception, il faut substituer - au moins en ce qui concerne le lexique - la notion de modèle prototypique, dont les diverses réalisations peuvent s'écarter plus ou moins [...]. C'est ainsi qu'on peut rendre compte des variations du modèle dans le temps. Concernant le suffixe -ier(e), et plus particulièrement l'époque médiévale, on ne peut pas dire qu'elle s'oppose de façon tranchée à ce qui la précède et à ce qui suit. Les éléments de continuité l'emportent. Mais il y a des infléchissements qui sont loin d'être négligeables. Le suffixe -ier(e) présente une difficulté supplémentaire, puisque la dérivation s'organise autour de deux modèles, que nous avons appelés (actanciel) et (relationnel), celui de barbier et celui de printanier. S'il n'y avait que les dérivés prototypiques, on pourrait dire sans hésiter qu'il y a deux suffixes homonymes. Mais les interférences, nous l'avons vu, sont trop nombreuses pour qu'on puisse répartir les dérivés entre les deux homonymes potentiels. Autour des deux modèles prototypiques, les deux nébuleuses sont largement sécantes.» («La dérivation en -ier(e) en ancien français», in: Lexique 17, La morphologie dérivationnelle dans l'ancienne langue française et occitane, 93 seq.). Ce faisant, Michel Roché témoigne de l'intérêt qu'offre, dans la morphologie constructionnelle, la composante diachronique, sur laquelle est centré l'ensemble du numéro 17 précité: elle est révélatrice des permanences et des évolutions et permet d'apporter des affinements à l'étude de l'affixation.

Un dernier point mérite d'être signalé: l'on peut être gêné par l'inflation terminologique et la multiplication des abréviations et des sigles qui semblent marquer les productions des chercheurs en morphologie constructionnelle. Dans son compte rendu de la thèse de D. Corbin, mentionné ci-dessus, Carl. J. Wittlin relevait déjà l'abondance de termes techniques [331]. Le numéro 10 de Lexique, servant d'étalon à celui-ci, comportait une fiche recto-verso de la Liste des abréviations et symboles communs aux articles de ce volume, sans compter les abréviations, conventions et symboles spécifiques aux articles «Les adjectifs dénominaux: des adjectifs de 'relation'» et «Vers le Dictionnaire dérivationnel du français», explicités dans les articles correspondants. Une telle fiche n'eût pas été inutile en complément de ce présent volume, abondant en abréviations qui touchent les procédures et les règles de la morphologie constructionnelle (les fameuses RCM «règles de construction de mots», RFM «règles de formation des mots», les SPspm «sens prédictible au procédé morphologique», etc.), mais aussi les items en jeu, objets d'abréviations sans doute explicitées au fil des développements, engagées qu'elles sont par un «désormais...», mais partiellement concurrentielles chez des auteurs comme Dany Amiot et Denis Delaplace (Nb «noms de base», Nd «noms dérivés», Xb «terme auquel s'applique le préfixe et qui lui sert de base», Xd «mot dérivé» chez la première; SDA «substitution par déformation avec apocope», UD «unité de départ», UA «unité d'arrivée», UARV «unité d'arrivée à radical verbal», UA-V «items se terminant par une voyelle», UA-C «items se terminant par une consonne», NRV «Noms déverbaux résultant d'une conversion du radical verbal» chez le second), sans compter RI «recherche d'information», RT «fouille de textes» dans les applications du projet MorTAL. Ne faut-il pas craindre, à terme, dans les productions de la morphologie constructionnelle, une certaine illisibilité?

Claude BURIDANT

PARLERS GALLOROMANS

Guylaine BRUN-TRIGAUD, Yves LE BERRE et Jean LE DÛ, Lectures de l'Atlas linguistique de la France de Gilliéron et Edmont, Du temps dans l'espace, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, 363 pages.

L'Atlas linguistique de la France a fait l'objet de nombreuses études accompagnées de cartes interprétatives. Mais il n'existait pas d'ouvrage rassemblant sous un format commode un riche ensemble de cartes faisant ressortir par la couleur les différents phénomènes répertoriés, à l'exemple des cartes jointes par Gilliéron lui-même à ses analyses. Le voici enfin réalisé, sous une très belle présentation, un siècle après la parution des premières cartes de l'ALF. Cet ouvrage est né des quelque 2000 cartes interprétatives que le celtisant et géolinguiste Falc'hun (1909-1991) avait élaborées ou ébauchées à partir de 738 cartes de l'ALF. Les auteurs en ont retenu environ 500 et les ont retravaillées, y ajoutant une dizaine de cartes de synthèse. Après une introduction qui présente l'historique du projet, l'ALF et l'Atlas linguistique de la Basse-Bretagne de Pierre Leroux, également mis à contribution, les cartes, munies chacune d'une courte présentation, sont insérées dans trois chapitres. Le premier,

intitulé 'le temps', étudie 'la réduction progressive d'une variété linguistique extraordinairement complexe' [327] à travers les différentes strates dont les affleurements ont été progressivement réduits de l'Antiquité jusqu'à l'époque contemporaine: préceltique, celtique, latin, etc. Le second ('l'espace') tente de 'décrire l'influence profonde de la géographie physique sur les pratiques linguistiques' [327] et cerne les principales zones qui manifestent un profil commun sur un certain nombre de cartes. Les cohérences géographiques s'articulent souvent sur des aires proprement linguistiques: 'la Garonne et le Bassin Aquitain' [175-204] sont centrés sur le domaine gascon, 'les Ardennes' [206-211] sur le domaine wallon, 'le Nord-Picardie' sur le domaine picard [212-8], 'la Basse-Bretagne' sur le breton [227-234], etc., tandis que le domaine francoprovençal, dont les obstacles naturels n'ont pas empêché l'unité, se partage entre 'les Alpes' [113-124] et 'le Rhône' [155-174]. Le troisième chapitre ('les mouvements') suit 'les voies par lesquelles se propagent les formes linguistiques' [327]. Un premier type de mouvement 'du centre à la périphérie' [260-264] montre le rayonnement du centre linguistique parisien, un deuxième 'du nord vers le sud' [265-299] échelonne les étapes de la progression des formes du français vers le sud. 'Les aires «en cloche»' [280-291] rassemblent les principaux faits constitutifs de l'occitan, 'les aires obliques' conjuguent occitan et francoprovençal ou bien occitan et occitan submergé dans l'Ouest. Le mouvement symétrique 'du sud vers le nord' est plutôt anecdotique. Enfin sont distingués trois modes de mouvements, 'le mouvement discontinu' [310-311] qui rayonne surtout par 'parachutage', 'le mouvement continu' [312-313] dont les effets sont graduels et le mouvement de 'flux et de reflux' [314-323] exemplifié par les cartes de l'amuïssement et de la restitution des consonnes finales. Plusieurs annexes, dont une 'table alphabétique des cartes de l'ALF et de l'ALBB citées' [357-361] complètent l'ouvrage.

Tout ceci est excellemment illustré par les cartes et éclairé par des commentaires avisés, mais repose sur quelques opérations comme la typisation des formes et l'interprétation des aires qui suscitent questions. Que l'on représente par vèrnhe «aulne» les réflexes de types *vernu, *verna, *verniu, *vernia, romanisations divergentes d'un celtique *verno-, est sans conséquence lorsqu'il s'agit, comme ici [66], d'illustrer la survie de la strate préromane; et pour un autre but l'on peut toujours en extraire l'un des composants, vèrna [157]. Mais de telles facilités de symbolisation ne sont pas de mise lorsqu'on a besoin de l'étymon proche. Sur la carte «boue» [307], l'aire fanga, supposée montrer un mouvement de remontée du sud vers le nord, amalgame, sous prétexte qu'on les rattache à un même étymon lointain, au type fanga/hanga un type d'origine différente: saint. fagne/ bord. hanhe. Le 'fort recul' de lessive «lavage du linge» [86], par rapport à une dominance antérieure supposée, s'explique en partie par l'amalgame au type lessive de types lessif et lessivon. La carte sémasiologique gars «garçon», «fils», «enfant» [142] est fondée sur l'adjonction au type gars «garçon; fils» du dérivé, originellement de sens collectif, garcaille «enfant» (ALF 461), qui entraîne un commentaire sans pertinence: 'il faut sûrement lire l'aire de gars comme une poche de résistance par rapport à enfant, envahisseur, par l'intermédiaire probable de l'Ecole'. La carte «balai» doit montrer que 'trois formes sont ici en concurrence' [69], mais ce qui est typisé par rameau, ce sont en fait trois types lexicaux: ramon m., ramas m., ramasse f., qui, certes, remontent tous à lt. RAMUS «rameau», mais dont la diversité ne permet pas de dire que rameau, 'désormais fractionné en deux aires disjointes, a probablement occupé tout le nord et l'est'. Sur la même carte, le type représentant lt. SCOPA, symbolisé par la forme occitane *escoba*, englobe les formes francoprovençales de France, mais pas celles du Valais et du Val d'Aoste, et elle s'agrège le type frpr. *kwévo*, qui est un déverbal de frpr. *kwévi* «balayer», de lt. *SCOPIARE.

Ces typisations concernent aussi des faits phonétiques. On nous dit que la carte du traitement de -ELLU [250], extraite de la carte «couteau», 'est un cours de phonétique historique à elle toute seule', mais il aurait fallu pour cela que soient distingués les aboutissants de -ellu et de -ellos, et donc que l'aspect morphologique ne soit pas passé sous silence, puisque certains parlers maintiennent des alternances de nombre. La typisation du vocalisme de «dix» [45] doit montrer que 'la voyelle accentuée du decem latin s'est conservée dans trois vastes aires périphériques disjointes et visiblement en recul'. La carte plus détaillée du même mot [320] suffit à indiquer que la voyelle de l'occitan dètz n'est pas la même que celle du breton deg, et le recours à l'ALF que l'aire lorraine amalgame à des formes [de], [des], des formes à voyelle arrondie [dœš] et des formes à diphtongues [deys], [deys], [deyx], [days]. Cette variété ne manifeste pas la conservation de la voyelle latine, mais des résultats spécifiques de l'évolution de l'ancienne triphtongue iei qui a par ailleurs abouti au i- du français. Encore ce vocalisme remonte-t-il lointainement au latin, ce qui n'est pas le cas de la voyelle du numéral breton, dont la similitude date, au plus tard, de la communauté italo-celtique. La carte de la présence d'un -b- dans le nom du «chanvre» [301] est censée représenter comment 'la forme méridionale contenant un -b- (issu d'un latin -p-) remonte vers le nord', depuis les Pyrénées jusque dans le Cotentin; mais elle amalgame des évolutions différentes, vraisemblablement à partir de points de départ déjà différents, l'aire de c(h)ambre «chanvre» en domaine d'oïl étant indépendante du phénomène invoqué, puisqu'elle est liée à une syncope plus précoce que celle qui a abouti à la forme française.

Cela vaut également pour des faits morphologiques. La carte «(nous) aurons» [258] donne la figuration de l'aire où règne une forme identique à celle du français qui 'lance des tentacules dans toutes les directions, évitant d'ailleurs curieusement des grandes villes comme Lyon ou Bordeaux'. Ce 'curieusement' excitant la curiosité, l'examen de la carte originale permet de constater que la continuité des tentacules est parfois artificielle (en Charente et dans la Loire) ou erronée (en Normandie, dans le Maine et le Centre) et oblige à poser la question de savoir si à l'expansion d'une forme française n'ont pas été agrégés des résultats d'évolutions indépendantes locales.

Les quelque cinq cents cartes retenues sont un choix, parmi le bon millier de cartes complètes de la France qu'offre l'ALF, qui se révèle judicieux par rapport au propos des auteurs. Mais il y a quelques cartes qu'il aurait mieux valu éviter. Pour le traitement de -CCA-, l'exemple de la carte «sèche» [48] est mal choisi, parce que s'y mêlent deux phénomènes: l'évolution phonétique de -CCA et la réduction de la variation morphologique en genre de l'adjectif (sec/sèche). Il est bien connu que la carte «charrue» de l'ALF [49] est pratiquement ininterprétable, puisque s'y concurrencent inextricablement non seulement des types lexicaux, essentiellement charrue et araire, mais aussi les noms de deux instruments aratoires différents. Le cas de la carte «duvet» [60] est semblable, à cause de la polysémie du titre «le duvet (du lit)». Vraisemblablement Gilliéron entendait le mot, en bon Suisse, au sens de «édredon garni de duvet» et certains témoins l'ont compris ainsi, d'où les réponses de types édredon, plumeau, plumon, etc. Mais d'autres témoins ont cru qu'on leur demandait

le nom du lit de plume, sens de duvet alors encore connu en France, d'où couette, etc. D'autres enfin, qui ne dormaient sans doute pas sur du duvet, ont répondu par le nom du matériau dont leurs lits étaient garnis, la plume, les plumes, la bourre. Il aurait sans doute été plus intéressant de ne pas confondre sous duvet les formes archaïques dun et dumet et de ne pas chercher à expliquer que 'plume est partout présent, mais divisé en de multiples aires correspondant probablement à des marchés locaux, isolées les unes des autres et en recul général devant la forme centrale duvet'.

On comprend facilement qu'il est impossible de présenter en un volume les analyses détaillées de cinq cents cartes et que les commentaires ne peuvent qu'être succincts et risquent à tout instant de simplifier la réalité. Comme le reconnaissent les auteurs, 'chaque carte demanderait, pour être parfaitement comprise, une recherche très approfondie, aussi bien dans le domaine linguistique que dans ceux de l'histoire ou de l'ethnologie' [146]. Mais il aurait été facile de pallier cette limitation obligée des commentaires. Un certain nombre de ces cartes ont déjà fait l'objet d'analyses, certaines restées célèbres. Si les études de Gilliéron pour les cartes «scier» [278] et «sel» [138] sont mentionnées, pourquoi celles qu'il a consacrées aux cartes «traire» [30, 152, 263], «clou» [346], par exemple, ne le sont-elles pas, ou encore pourquoi l'ouvrage qu'il a consacré à la carte «abeille» est-il signalé dans la bibliographie, mais pas dans les analyses de la carte [298, 300], pas plus que ne sont évoqués les nombreux commentaires qu'a suscités cet ouvrage? Pourquoi ne pas renvoyer aux études de Jud sur la terminologie ecclésiastique où sont étudiées les cartes «église» [56, 127], «Noël» [230], «chandeleur» [156]? Pourquoi les études de Dauzat sur les cartes «jument» [55] ou «brebis» [375] ne sont-elles pas mentionnées, ni celle de Wartburg concernant cette même carte «brebis», ni encore celle de S. Escoffier pour la carte «bercer» [74]? Pourquoi Gardette est-il évoqué pour la notion de 'parachutage', mais ne cite-t-on pas ses analyses des cartes «avoine» [456], de l'invasion de ch- en domaine francoprovençal [259], de darbon «taupe» [64], «fraise» [27, 463], «poule» [442]? Pourquoi attirer l'attention sur la 'configuration atypique' de la consonne initiale de «cheval» si l'on ne renvoie pas au développement qu'y a consacré G. Tuaillon dans son analyse exhaustive de cette carte? Comment analyser les cartes des noms des jours de la semaine «dimanche» [49], «jeudi» [78], «mercredi» [206], «samedi» [231] sans renvoyer aux études de Gilliéron/Roques, Wartburg, Henry, etc, sur la répartition des différents types et leur histoire? Et je ne cite que quelques exemples qui viennent spontanément à la mémoire de quiconque s'est occupé de géolinguistique. L'intérêt pédagogique d'un tel ouvrage aurait été bien plus important si on avait simplement indiqué au lecteur novice les moyens d'enrichir les analyses forcément rapides qui lui sont présentées.

Le schématisme dans un certain nombre de cas est celui de l'état de fait enregistré par l'enquête à la fin du 19e siècle. La répartition des données cartographiées est souvent la simplification d'un départ complexe, aboutissement d'une longue histoire qui devrait être évoquée ou dont on devrait indiquer où l'on peut la trouver traitée, si l'on ne veut pas se limiter à de simples constatations ni tirer des conclusions indues. Il faut en rester aux aires contemporaines pour considérer, par exemple, que les cartes *vèrnhe* «aulne», *bran* «son» et *quatre-vingt-dix* 'montrent à quel point tout ce qu'on a pu affirmer sur la romanisation de la Gaule est sujet à caution, dès que l'on entre dans le détail de la sociologie des langages: dans ces trois cas, c'est précisément la partie du territoire censée avoir été romanisée le plus rapidement et

le plus en profondeur qui a conservé des mots gaulois' [68]. Et ceci d'autant plus qu'on reconnaît parfois la nécessité de cette histoire: 'la forme latine [nonante «quatre-vingt-dix»] a certainement été autrefois connue presque partout en France', et à juste titre puisque le dictionnaire de l'Académie enregistre nonante jusqu'à la fin du 18e siècle. D'autre part, l'archaïsme est un fait de nature historique, qui doit donc être établi historiquement avant, par exemple, d'enregistrer parmi les 'archaïsmes alpins' [114] des innovations localisées, sémantiques comme couche «lit» [116] (cf. FEW 2, 907b, COLLOCARE et n. 6), tuba «fumée» [115] (cf. FEW 13/2, 456b, TYPHEIN), voigner «semer» [117] (cf. FEW 17, 461a, *WAIÐANJAN), phonétiques comme le résultat interdental d'une affriquée initiale [119], ou [posé] «pouvoir» ('une forme posse, issue directement du latin, se maintient dans une minuscule aire le long de la vallée de l'Isère') [115], ou des emprunts tardifs au piémontais comme bronze «marmite» (cf. GPSR 2, 831), à l'italien comme vraisemblablement uva «raisin» (qui n'est présent qu'en Italie sur la carte de l'ALF). Pour faire apparaître les lignes organisatrices de la carte linguistique, il faut préalablement la plonger dans un bain révélateur à base historique.

Jean-Paul CHAUVEAU

Glossaire des patois de la Suisse romande, 105^e et 106^e rapports annuels 2003-2004, avec bibliographie linguistique 2003-2004, La Chaux-de-Fonds, 2005, 68 pages.

Le GPSR fournit aux personnes qui en font la demande, et en général tous les deux ans, une admirable bibliographie courante qui continue la Bibliographie linguistique de la Suisse romande de L. Gauchat et J. Jeanjaquet (Neuchâtel, 1912-1920) sur le même schéma. Celle-ci est modestement sous-titrée Choix de publications intéressant la Suisse romande ou, de façon plus générale, les domaines francoprovençal et franc-comtois, mais contient en réalité un relevé très complet de toute la littérature spécialisée dans le domaine concerné. Les rédacteurs du Glossaire, sous la direction du bibliothécaire W. Müller, signalent jusqu'aux pages isolées que leurs vastes lectures leur ont fait découvrir dans de longs volumes et articles, lorsqu'elles touchent des questions francoprovençales ou comtoises. Ces références sont souvent accompagnées de notes critiques, parfois succinctes, mais pouvant s'étendre aussi jusqu'au compte rendu.

Cette bibliographie est précédée par un rapport sur la publication du *Glossaire* (3-17), qui est désormais rédigé par les rédacteurs eux-mêmes. On sait que, dans le corps du dictionnaire, ceux-ci ont le souci de présenter leurs matériaux de manière très économique; cette attitude va parfois jusqu'à l'ellipse d'une grande partie de la connaissance qu'ils ont acquise de l'histoire des familles lexicales. L'utilisateur occasionnel peut ainsi éprouver certaines difficultés à saisir les signes subtils par lesquels les auteurs du dictionnaire manifestent qu'ils prennent position sur les questions de classement étymologique, par exemple.

Il sera donc enchanté à la lecture du *Rapport* sur la publication du Glossaire. En effet, celui-ci offre toute la place nécessaire pour discuter au long les questions que les rédacteurs ont jugées les plus intéressantes; pour notre compte, nous avons lu avec un intérêt particulier les commentaires au fascicule 109, par P.-H. Liard, qui se concentrent spécialement sur «[1]es relations très variées» entre les mots patois et

leurs «correspondant[s] dans la langue de culture», le fascicule fournissant «bon nombre d'articles susceptibles d'illustrer la diversité des situations et la complexité de la notion d'emprunt». Ainsi, on ne pourra plus lire le long article *foutre* du GPSR (par exemple, mais cela est vrai aussi de *foutimasser* ou *fournir*) sans l'éclairage complémentaire qu'offre le Rapport. Nous signalons l'hypothèse, proposée par le rédacteur en chef sur la base de l'article *fousquine* et d'autres cas du même type, et selon laquelle il existerait, «sur le territoire de la Galloromania, un français immergé qui a échappé entièrement, ou presque, à la recension», la lexicographie du «français populaire» étant aléatoire.

Cette partie du Rapport se termine classiquement par le relevé de onze datations nouvelles issues des trois derniers fascicules du *Glossaire*.

La bibliographie est suivie d'un index des auteurs (58-61), et le fascicule se termine par diverses informations sur la vie du *Glossaire*. Les savants découvriront avec inquiétude que de lourdes tâches administratives sont maintenant imposées aux rédacteurs (en vue de la «réforme institutionnelle du Glossaire» ou de projets scientifiques parallèles à la mission de rédaction du dictionnaire): ils se réjouissent de voir les membres de l'équipe plus présents dans les congrès ou les sommaires des revues (63), mais seraient désolés que leur mission prioritaire cesse d'être la rédaction du *Glossaire*.

Yan GREUB

Théodore de FELICE, Patois de la zone protestante de la Haute-Loire, Noms propres, Compléments grammaticaux et lexicaux, Paris, Champion, 2004, V + 905 pages.

Ceci est le dernier volet d'une suite de travaux consacrés par l'auteur depuis sa thèse, soutenue en 1980 à Saint-Etienne, à ce que Nauton appelait en 1952 «une butte-témoin linguistique: le patois des protestants du Velay» (titre de sa contribution aux Mélanges Roques 3, 185-193). J.-P. Chambon concluait sa recension (RLiR 48, 439-445) du premier volume de l'auteur paru, en 1983, chez le même éditeur par cette appréciation: «Grâce aux travaux de M. de Felice, le parler des protestants du Velay se range désormais, avec celui de Vinzelles, parmi les plus sûrement et complètement décrits de l'ensemble nord-occitan» (ibid. 445). Loin de se reposer sur ces lauriers, l'auteur s'est efforcé, jusqu'à son dernier souffle, de justifier ce jugement. Quelques années plus tard il a publié quelque deux mille compléments lexicaux et des transcriptions de textes dans ses Nouvelles recherches sur le patois de la zone d'implantation protestante du Nord-Est de la Haute-Loire accompagnées de textes de ce dialecte (Paris-Genève, Champion-Slatkine, 1989). Le présent volume achève et couronne cet ensemble; il se clôt d'ailleurs par une «table générale de l'œuvre» qui renvoie aux quatre volumes publiés. Par 216 pages de «compléments lexicaux», il porte à près de 11.000 unités la description lexicale de ce parler. Les listes des préfixes, suffixes et infixes, classés selon leur forme étymologique, donnent la clé des explications fournies sous les entrées lexicales dans les quatre livres qu'il a consacrés au parler de cette zone. Mais l'essentiel de l'ouvrage est un inventaire onomastique de la zone étudiée, noms de lieux et noms d'êtres animés. L'auteur a relevé sur les cadastres (le plus ancien datant de 1613) et les registres des mutations l'ensemble des toponymes et microtoponymes des neuf communes de la zone explorée. Chacune

des notations a été vérifiée et sa forme phonétique exacte notée auprès de l'une ou l'autre des 192 personnes interrogées. Cela nous vaut un relevé toponymique minutieux, qui confronte systématiquement données écrites et données orales. Cela permet de repérer les probables erreurs des cadastreurs, comme cet énigmatique Toussabepas, inconnu des habitants actuels et qui représente peut-être la notation approchée de la réponse de l'informateur au cadastreur: vou sabe pas «je ne le sais pas» [D-434]. Cela permet aussi de voir deux possibilités dénominatives co-présentes, quand les cadastreurs francisent à leur manière bouè dâu faus en bois fayard [D-49]. Cette confrontation ne résoud pas tous les problèmes, il arrive même qu'elle complique la question, comme lorsque Le Prenas est noté auprès des informateurs Le Brenas [D-37] et que le renvoi à l'explication lexicale est introuvable [F-26]: y a-t-il ou n'y a-t-il pas de rapport avec le toponyme Lous Prainas [D-309 et F-147]? Le «répertoire des noms d'êtres animés» regroupe les noms de famille (NF), les prénoms, les surnoms, les diminutifs et les noms individuels des animaux (chevaux, bœufs, vaches, chiens), tirés de l'usage actuel, aussi bien que des toponymes ou des rôles d'imposition du 17e siècle. On repère même quelques noms tirés de la littérature orale, que cela soit précisé, comme pour Câtisa [E-46] ou non, comme pour Dzuferant [E-24]. Les lexèmes qui sont posés comme bases de noms propres mais qui sont sortis de l'usage actuel sont intégrés aux Compléments Lexicaux. Cela n'est pas sans poser quelques problèmes. On ne voit pas, par exemple, ce qui permet de définir: 'sens: (prob.) «femme criarde»' à partir du toponyme La Bâdèlä [F-13], ou: 'sens: (prob.) «personne peu intelligente»' à partir du toponyme Bâdou [F-13], alors qu'aucun de ces deux types lexicaux n'a par ailleurs été relevé. Heureusement, ces reversements de l'onomastique au lexique sont systématiquement signalés comme tels. C'est une preuve supplémentaire de la très grande probité et de la sûreté de cette collecte exceptionnelle, en hommage à une communauté qui a su sortir de l'ordinaire.

Jean-Paul CHAUVEAU

Jean-Claude RIXTE, Anthologie de l'écrit drômois de langue d'oc, vol. II, XIX-XX^e siècles, s. l. IEO-Daufinat-Provença, Tèrra d'òc, 2004, 400 pages.

Ce volume complète une série entamée par le même auteur, chez le même éditeur associatif, en 2000 avec une bibliographie des *Textes et auteurs drômois de langue d'oc, des origines à nos jours*, suivie, en 2002, par le premier volume de la présente anthologie, depuis les origines médiévales jusqu'aux débuts du XIXe siècle. Ecrit drômois, nous dit-on: au-delà du seul texte littéraire, ce dont cette anthologie entend rendre compte, c'est de tout ce qui s'est écrit en langue d'oc dans l'actuel département de la Drôme: ce qui passe par les chartes médiévales et les textes tirés des archives de telle ou telle ville: ou par les spécimens de langage recueillis sous le Premier Empire dans le cadre de l'enquête menée pour le Ministère de l'Intérieur par les deux Coquebert de Montbret. Sans oublier les textes 'patois' parus dans la presse locale au XIXe siècle, et les essais littéraires modestes d'écrivains qui n'ont jamais rêvé d'être connus au-delà de leur village natal. Mais l'auteur fait bien entendu toute leur place aux écrivains plus militants, ceux qui se regroupent autour de l'abbé Moutier dans l'Escolo Doufinalo, le groupe félibréen qui marque brièvement les années 1880 en Drôme, ou ceux qui participent, un siècle plus tard, à la

création d'une branche dauphinoise de l'Institut d'Etudes Occitanes. L'anthologie par ailleurs cherche à faire leur place à toutes les parties du département dans lesquelles on peut trouver de l'écrit d'oc.

Les textes sont donnés dans leur graphie d'origine, accompagnés d'une traduction française et, le cas échéant, pour les deux derniers siècles, d'une transcription en graphie alibertine, quand elle existe déjà. Au total, un outil qui permet de mieux mesurer l'importance de l'écrit d'oc dans une zone jusqu'ici peu étudiée, si l'on met de côté les travaux de Jean-Claude Bouvier, qui préface d'ailleurs le premier volume de l'anthologie. De tels recueils existent déjà pour d'autres zones occitanophones. Il serait à souhaiter que Jean-Claude Rixte fasse des émules, et qu'un jour l'ensemble du territoire soit ainsi couvert, pour une meilleure connaissance de ce qu'a été et de ce qu'est, sur le terrain, la production occitane.

Philippe MARTEL

PHILOLOGIE ET ÉDITIONS DE TEXTES

Mary ATCHISON, *The Chansonnier of Oxford Bodleian Ms Douce 308.* Essays and Complete Edition of Texts, Ashgate, Aldershot et Burlington, 2005, VI + 580 pages.

On a ici une réédition du fameux manuscrit messin Douce 308 qui aux folios 140-250 contient des œuvres appartenant à sept genres lyriques: (1) grands chants, (2) estampies, (3) jeux partis, (4) pastourelles, (5) ballettes, (6) sottes chansons et (7) motets et rondeaux. Alors que dans son édition pseudo-diplomatique G. Steffens (= ChansOxfS) avait omis la dernière section consacrée aux motets et rondeaux, Mary Atchison a publié la totalité des genres représentés. L'introduction [1-106] décrit longuement le manuscrit: sa structure, ses scribes et ses illustrations. Les planches en couleur [107-114] nous donnent une idée de la présentation du manuscrit. L'édition du texte [115-569] est suivie d'une bibliographie [570-576].

Dans l'édition des six premières sections, chaque pièce est munie d'un renvoi à RaynaudSpanke, tandis que dans la dernière section c'est à Van der Werf (Integrated Directory of Organa, Clausulae, and Motets of the Thirteenth Century, 1989) et à Boogard qu'on est invité à se reporter. Pourquoi MA ne se réfère-t-elle pas aux éditions, dont certaines ont paru depuis la publication de RaynaudSpanke? Ainsi pour les sottes chansons, le renvoi à SottChansOxfL ne s'impose-t-il pas? Je donnerai plus bas quelques exemples des conséquences fâcheuses de cette absence. Certes il arrive que MA corrige une erreur de RaynaudSpanke (voir la note 475 [343]), mais elle aurait pu être plus attentive et plus critique dans ses références. Je corrigerai entre autres les détails suivants: [128] note 243, «RS 46» est une faute pour «RS 446»; -[142] note 259, la première strophe de la pièce 16 se lit désormais dans ChevFustSa 16745-53; - [171] note 292, dans RaynaudSpanke 276 «Järnström I 127» est à lire «Järnström I 122»; - [459] note 630, la pièce 103 n'est pas absente de Raynaud-Spanke, elle correspond à son n° 878a, v. GennrichRond 240; - [472] note 654, dans RaynaudSpanke 1926 «Gennrich Nr. 150» est une erreur pour «Nr. 250»; - [529] la pièce 14 est rangée dans RaynaudSpanke 1224a.

Cette «édition complète» est pseudo-diplomatique. MA nous propose le texte avec très peu d'interventions: les poèmes que les scribes ont écrits en pleine ligne sont disposés en vers, les abréviations sont résolues et imprimées entre parenthèses, mais la séparation des mots et la ponctuation veulent être fidèles au manuscrit. L'ensemble se lira-t-il avec confiance? On peut en douter un peu, car on se demande parfois si MA comprend bien ce qu'elle transcrit. Par exemple en 76, 13-14 [205] «qui ne uos sert. car uos amins poeis / osteir de purcatoire», pourquoi imprime-t-elle poeis à la fin de la ligne 13 et non au début de la ligne suivante comme le faisait ChansPieusJ 41, 13-14? Dans l'état actuel le vers n'est-il pas faux? Quant à la résolution des abréviations, on ne voit pas par exemple pourquoi MA imprime maistⁱe au lieu de maistrie en 43, 7 [170], cf. R 57, 346. En comparant les planches avec les passages correspondants, on trouve des lectures fautives, ainsi [126] 1, 9 eir est écrit en abrégé dans ameir, v. planche 3; – [385] 1, 6 er est à lire et, v. planche 9.

Une rapide comparaison de la présente publication avec les éditions antérieures ne manque pas de nous inquiéter. On peut ainsi relever entre autres les fautes suivantes: [154] dans 28, 28 «car u(os) moi est plus dure ke nest piere», u(os) n'est-il pas à lire vers comme le fait A. Långfors R 57, 337? – [162] dans 35, 14 «il doit soffrir bien (et) mal m(o)ciant», m(o)ciant est une mauvaise lecture de merciant, v. Thib-ChampW 3, 14; – [238] 11, 7 boutenir est à lire bouteneir, v. EstampiesS 11, 7; – [259] 1, 22 ne est une erreur pour me dans «il ne samble uos parleis faintement», v. Jeux-PartL 156, 22; – [323] 1, 9 dous est à lire douce dans «tres dous (com)paignete», v. le facsimilé dans ChansOxfS et RivièrePast 1, 10; – [385] 2, 6, que signifie vinblement? lire umblement, v. GennrichRond 154, 6; – [520] 2, 7 ious est à lire iors dans «m(ou)lt est plaixans toz ious la goule bee», v. SottChansOxfL 2, 7; – [543] dans 15, 4 «dont a mil ior», mil est à lire nul, v. RaynMotets II, 5, 4. Les exemples peuvent être multipliés facilement. Si MA s'était référée systématiquement aux éditions antérieures, elle aurait pu donner un texte plus sûr.

Un autre regret: la langue du ms. n'a pas intéressé MA comme nous suggère sa bibliographie, où GdfLex est cité mais où Gdf, TL, FEW et DEAF sont tous ignorés. On peut regretter cette lacune, car un examen du vocabulaire et surtout des régionalismes des poèmes aurait rendu de bons services. On aurait pu relever ainsi des mots régionaux comme aairier v.pron. "résider" [211] 81, 33; [217] 90, 16 (ces deux att. sont citées par le TL 1, 26, 33), v. ici 60, 611; FEW 25, 1318b; - agrier v.tr. "tourmenter" [404] 29, 9 (= TL 1, 235, 18); [474] 126, 13; aigrier v.pron. "se tourmenter" [438] 75, 15, v. ici 62, 132; - amanrier v.tr. "diminuer" [285] 16, 44 (= TL 1, 340), v. ici 62, 569; - depolier v.tr. "diffamer" [264] 4, 25, v. MélHöfler 368; - entais adj. "disposé" [476] 129, 12 (= TL 3, 551, 4); antais [194] 67, 34, v. ici 67, 607; esclistrer v.intr. "faire des éclairs" [523] 4, 45 (= TL 3, 928), v. ici 68, 299; - faide s.f. "droit qu'avaient les parents d'un assassiné de venger sa mort" [528] 8, 21 (= TL 3, 1556, 17), v. Bulletin du Centre de Romanistique et de Latinité tardive 4-5, 271; faillie (faire - a aucun) loc.verb. "manquer" [282] 15, 14, v. ici 62, 142; - fie s.f. "fois" [536] 20, 25; a la fie loc.adv. "parfois" [524] 5, 30; - hausaige s.m. "outrecuidance" [492] 152, 12, v. ici 68, 293; - rabier v.intr. "devenir enragé" [528] 8, 35 (= TL 8, 125), v. FEW 10, 9a; - reupe s.f. "rot" [519] 1, 12 (= TL 8, 1187), v. ici 65, 611; - reupie s.f. "action de roter" [291] 20, 29 (= FEW 16, 715b); - ribeir v.tr. "cajoler" [291] 20, 32 (= TL 8, 1258, 42-46 qui cite deux fois le même passage d'après JeuxPartL et ChansOxfS); [556] 57, 7 (= TL 8, 1258, 49); v.intr. "se livrer à la débauche" [323] 1, 16 (= TL 8, 1258, 46), v. G. Roques SemLex 12.

On aurait pu aussi souligner des attestations intéressantes qui nous permettent de corriger ou de compléter des dictionnaires: *atorjon* s.m. "esturgeon" [512] 182, 37, c'est cette att. que le FEW 17, 266b qualifie à tort d'agn. en la reprenant à GdfC 9, 569a; – *chierete* s.f. "visage" [401] 25, 10, hapax à aj. au FEW 2, 349a; – *gardeüre* s.f. "regard" [511] 181, 11, att. à aj. au DEAF G 177 et H 774; – *garsoncel* s.m. "jeune homme" [308] 28, 35, forme à aj. au DEAF G 149; – *guaillairt* adj. "courageux" [559] 68, 3 (= Boogaard 118, 3), forme à aj. au DEAF G 47; – *gueredonnement* s.m. "récompense" [149] 23, 20, forme à aj. au DEAF G 1584; – *gueridonneir* v.tr. "récompenser" [127] 1, 54, forme à aj. au DEAF G 1582; – *guixe* s.f. "façon" [414] 44, 13, cette att. conduira à modifier le DEAF G 1661, 45 qui qualifie *guixe* de francoit.; – *hontoz* (*povre* –) s.m. "celui qui cache sa pauvreté et qui n'ose faire appel à la charité" [176] 49, 45 (= AdHaleB chanson 30, 49), att. à aj. au DEAF H 577; – *jalozie* s.f. "jalousie" [317] 33, 31, forme à aj. au DEAF J 82.

Bref le ms. Douce 308 aurait mérité une publication plus réfléchie et plus soigneuse.

Takeshi MATSUMURA

Der altfranzösische Fiebertraktat Fevres: Teiledition und sprachwissenschaftliche Untersuchung von Marc KIWITT, Würzburg, Königshausen und Neumann (Würzburger medizinhistorische Forschungen, 75), 2001, 216 pages.

Voici un nouveau travail sorti de l'atelier du DEAF. Il s'agit cette fois d'un traité médical, un Traité des Fièvres (sigle du DEAF = FevresKi), texte transcrit en caractères hébraïques, déjà connu et utilisé, en particulier dans les travaux de R. Levy et aussi dans le FEW et le DEAF. MK procède ici a un réexamen méthodique: historique des travaux [8-10] et description du ms. [11-18], qui est daté de la fin du 13e ou du début du 14e et a été copié dans la France du nord. Puis il aborde la question, si difficile de la transcription des caractères hébraïques, qu'il traite avec soin [18-27], en utilisant les travaux de M. Banitt sur le Glossaire de Bâle. Il en vient ensuite à une description des traits saillants de langue du texte, à partir des extraits qu'il a choisi d'éditer et qui représentent 5% du total du ms., afin de la dater et de la localiser [28-39]. Les traits les plus nets sont la réduction de $i\acute{e}$ à \acute{e} , aussi bien dans p(i)erre, comme dans p(i)ece, dans man(i)ere et dans ch(i)evre et les résultats ei pour oi dans soleit, treis, seir, qui nous rapprochent, à mon avis, de ce qui est caractéristique du quart sud-ouest du domaine d'oïl. D'autres traits incitent MK à situer la copie dans les confins champenois-bourguignon, mais ils me semblent plus discutables et dépendent parfois de la transcription choisie, comme c'est le cas, par exemple pour ce qui est transcrit eure (heure) mais pourrait être ure. On dira la même chose pour le vocabulaire. MK épingle comme typiques de l'Est, au titre du «Wortschatz», les mots suivants, dont les deux premiers relèvent d'ailleurs de la phonétique: sigant (pour sivant de suivre), mais ensigant se lit par exemple dans Ben-DucF; - ueit (pour huit), mais le cas est complexe et ne peut pas être réglé par le seul renvoi à hueit, donné pour la Côte d'Or dans Gdf; - cruzelin, qui nous entraîne vers l'extrême nord de la Lorraine (Gdf l'a relevé à Longwy et je le connais à Metz dans la première moitié du 14° s.). On pouvait leur ajouter encomencement 'commencement', très fréquent dans ce texte. En sens inverse, il aurait fallu commenter

un mot comme *cuter* 'cacher' (ici *cuté* [174] et *recuté* [122]⁽¹⁾, auxquels on ajoutera *cuter* dans un passage cité ds l'introduction [51]), qui a depuis longtemps été reconnu comme un très net régionalisme de l'ouest et du sud-ouest d'oïl⁽²⁾. Dans ses conceptions linguistiques MK s'inspire beaucoup des travaux de M. Banitts, qui, ici-même (27 (1963), 245-294), a pourfendu le judéo-français comme une langue fantôme; s'il est vrai que le judéo-français n'existe pas en tant que langue, il n'en reste pas moins vrai que l'analyse linguistique des textes produits dans la sphère culturelle des Juifs de France au Moyen Âge a encore beaucoup à progresser, et devra en paticulier intégrer les acquis de notre discipline en ce qui concerne les régionalismes lexicaux, problème que M. Bannitts n'a abordé nulle part. MK en vient ensuite à l'étude des sources, et en particulier de celles des extraits qu'il édite [45-53], ce qui permet de consolider la datation du texte, postérieur à 1280, en sorte que la datation traditionnelle du texte, reprise par le DEAF (ca. 1300), reste acceptable.

L'édition [60-91], qui donne aussi, et c'est indispensable, une translittération est très satisfaisante: f. 20v°14, lire *rogete*; – f. 216v°15, [sur]gation est étrange, on aimerait [pur]gation; – f. 248r°3, pourquoi transcrire issue au lieu d'issu, qui s'accorderait avec sanc? On trouve ensuite dans le chapitre intitulé, «Altfranzösisches Glossar» [94-125], mais qui n'a rien d'un glossaire, l'étude de 83 mots choisis dans le texte, selon des critères que je n'estime pas très satisfaisants: on y relève des termes de médecine comme accident 'symptôme'⁽³⁾ ou acesse 'paroxysme (d'une fièvre)'⁽⁴⁾, des termes plus généraux comme acordant 'qui est en accord avec' ou adrecé 'qui a un caractère uniforme', des noms de plante comme borage⁽⁵⁾ 'bourrache' ou camomille⁽⁶⁾, des mots rares comme cruselin 'petit récipient pour les liquides', des mots

⁽¹⁾ La note consacrée à ce mot est très faible et la recherche ds FEW 10, 170b est bien évidemment vouée à l'échec; v. FEW 2, 1461-62.

⁽²⁾ D'abord par A. Thomas (R 42, 287), puis par le FEW 2, 1461-62, travaux que j'ai prolongés dans RoquesRég 123-124; j'y notais aussi plusieurs attestations dans des textes juifs, auxquelles on ajoutera encore R 84, 559.

⁽³⁾ Cf. ici 70, 309 sqq. (ChirAlbT)

⁽⁴⁾ Un détail: l'attestation de Kassidorus est en fait à chercher dans Helcanus cf. HelcanusN 27. Les formules comme «vierältester/drittältester Beleg», que l'on voit fleurir à toutes les pages, me font irrésistiblement songer aux pronostiqueurs hippiques qui sont intarissables pour annoncer tous les cinquièmes possibles dans le Quinté; naturellement le TLF est «hors course» parce qu'il lui était demandé, non de dire qu'elle était la cinquième attestation dans l'ordre chronologique, exercice passionnant, mais de choisir une seule attestation, celle qui pouvait être tenue pour la plus ancienne du sens ou du mot. On rêve d'un dictionnaire historique de l'ancien français qui se concentrerait sur la dixième attestation, dans l'ordre chronologique, de chaque mot, de chaque forme et de chaque sens!

⁽⁵⁾ La notice donne lieu à un excursus sur l'étymologie du mot *borrago*, qui s'appuie sur l'article de E. Grab-Kempf, consacré au catalan *borratja*.

⁽⁶⁾ Il aurait été utile de signaler que la notice historique du TLF a visiblement oublié de regarder le mot dans TL. La raison en est simple: le rédacteur s'est fié au dossier de mot qu'on lui avait constitué et où ne figurait pas l'article camemille de TL, du fait de cette graphie particulière. Le cas s'est produit plusieurs fois. La date de 1365, qui est donc à corriger, a été ensuite admise par ReyHist, comme de coutume.

très ordinaires comme comun⁽⁷⁾ ou grain. Voici quelques remarques ponctuelles sur cette section: Aler a chambre 'se décharger le ventre est dit «drittältester Beleg», mais il passera «vierältester» à cause de TristPrS 50, 40, qui deviendra «Erstbeleg»; - changement, «Viertbeleg», ne vaut que par ce que n'est pas relevée la première attestation de GdfC (Herman), qui vient d'un ms. du 13e s.; en outre, pour un mot de ce type, il est indispensable de consulter les corpus de textes sur CD-Rom ou sur internet, afin de dire si la rareté des attestations du mot est bien réelle et ensuite on pourra étudier les modalités de la concurrence entre les mots des familles de muer et de changer; - ecorcer 'rendre bref' contient bien des incertitudes, malgré la formule lapidaire «Vor Fevres gut belegt»: MK dit que TL n'a, pour escorcier, que le sens de 'schürzen', or il donne aussi le sens de 'stutzen'; mais l'exemple de SThomGuern [mieux SThomGuernW 4954], invoqué par MK d'après Gdf, se lit, à juste titre, ds TL 3, 980, 7 (s.v. escorter) et Gdf est fautif; il faudrait aussi tirer au clair les rapports entre escorcier (écorcer) et escorchier (écorcher), car quand il s'agit d'escorcier une barbe (cf. TristThomL 745, 762; ChevIIEspF 226), on peut se demander s'il ne s'agit pas davantage de l'arracher par une sorte de scalp (donc escorchier) que de la raccourcir; - etat, le renvoi au TL se lira 3, 1362; par ailleurs la «Vordatierung um etwa 250 Jahre», ne tient pas compte de DMFMat 4, 109a (1362-65), qui est pourtant cité; - endive, la datation de 2e m. du 14e s. pour Jard. de Santé est beaucoup trop précoce: le TLF, qui oscille, pour ce texte, entre fin 15e (tubérosité), 1500 (tintement) ou déb. 16c (tard), est plus près de la réalité; le TLF, encore lui, donne d'indivie (7, 1063a) une attestation à peu près contemporaine de FevresK, qui n'est pas prise en compte ici; - quiture 'pus', la note a oublié l'article de F. Lecoy dans MélWartburg¹, 484-87, qui cite plusieurs exemples bien antérieurs à FevresK.

Il y a aussi un glossaire des termes latins [126-158] et un glossaire des termes hébreux [159-166]. L'ensemble est complété par un index des mots des trois langues [167-197], qui donne pour l'afr. les renvois à TL, ce à quoi s'ajoute une liste [198] des formes françaises non retenues soit dans l'étude lexicale soit dans l'index. Quelques remarques sur l'index des mots français: certein est donné comme adjectif, ce qui ne vaut pas pour sur le certein f.20r°13 'de façon certaine'; – eperteté, le renvoi au TL est doublement fautif: il renvoie au t. 3 (il faut lire t. 1, de même pour epert) et il indique le sens d'aperté non celui d'aperteté; – parer est à supprimer: la forme pere est le subj. prés. de paroir.

Au total c'est un travail sérieux, qu'on pourra utiliser avec profit. Il restera maintenant à s'attaquer à des problèmes autrement intéressants que la question des «vierältesten Belegen für die Bedeutung» ou des «drittältesten für die Form», qui me semblent prendre la lexicographie par le petit bout de la lorgnette. Ici, l'occasion était donnée d'examiner ce qui constituait les caractéristiques propres du lexique et de la langue de ce texte, et ce que cela pouvait nous apprendre sur le français des environs de 1300 (y compris sur sa prononciation). La question reste entière.

Gilles ROQUES

⁽⁷⁾ Où l'on aurait pu utiliser le TLF, qui cite *la comune gent* dep. BenTroieC, en face de *les comunes genz* dans MenagP de TL.

Marie-Thérèse CARON, Les Vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France, Turnhout, Brepols (Burgundica, VII), 2003, 420 pages.

Le ms. BNF fr. 11594 que Georges Doutrepont avait présenté dans NotExtr 41, 1-28 est enfin publié intégralement grâce aux soins de l'historienne Marie-Thérèse Caron. Le ms. qui semble avoir été copié «à la fin de 1463 et au début de 1464» [6] contient quatre textes:

- (1) fos 1-43v°: l'ordonnance du bancquet tenu à Lille le 17 février 1454 (n. st.);
- (2) fos 47-142: *Registre des veux* prononcés au banquet de Lille ainsi qu'à Arras, en Hollande, à Mons et à Bruges;
- (3) fos 145-190: Coppie de la bulle donnee en 1463 par le pape Pie II et traduite par Guillaume Fillastre;
- (4) fos 193-230: Epistre [...] adreissant a la tres crestienne et tres heureuse maison de Bourgoingne.

On peut ainsi compléter le récit du banquet qu'on lit dans la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy (t. II, pp. 113-237 de l'éd. G. du Fresne de Beaucourt) et dans les *Mémoires* d'Olivier de La Marche (t. II, pp. 340-380 de l'éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont). L'édition proprement dite [109-202] est précédée d'une introduction qui met en relief le contexte historique du banquet solennel et surtout le rêve de croisade qui a hanté Philippe le Bon [3-106] et elle est suivie d'une bibliographie [205-227], de notices sur les personnes qui ont prononcé les vœux [229-350], d'un glossaire [351-355], d'une chronologie [357-360], d'un index des noms de personnes [361-392], d'un index des noms de lieux [393-411] et de planches [414-420] tirées de plusieurs manuscrits.

Les deux premières planches provenant du ms. fr. 11594, on peut les comparer avec le texte publié. Or un simple coup d'œil ne manque pas de nous inquiéter, car chaque partie correspondante du texte contient des fautes de lecture. Ainsi pour le f° 76v° [144], il faut lire lui au lieu de le à la 3° ligne de l'édition et conseillier au lieu de conseiller à la 7e ligne. De même pour le f° 193 [185], à la ligne 5 coeur est à lire ceur et à la ligne 10 Chacun est une faute pour Chascun; de plus l'indication du f° 193v° manque après benoites. Le résultat d'un si petit échantillon est assez préoccupant et une comparaison rapide avec les extraits publiés par G. Doutrepont dans son article cité ne dissipe pas notre inquiétude. On peut le regretter, car la présente publication aurait été une occasion propice pour nourrir le DMF et pour contrôler les passages que Gdf a tirés de différentes narrations du banquet. Par ailleurs, pour la traduction de la bulle, on aurait pu donner des var. du ms. BNF fr. 1278, fos 194-206v°, parce que dès la première phrase les deux témoins nous donnent des attestations intéressantes. Dans notre texte [167] on lit serf des servans comme "qualification que le pape se donne" et cette expression est à ajouter au FEW 11, 548b, tandis que le 2e témoin, publié partiellement dans NotExtr 41, 8, note 4, donne serf des serfz qui constitue la 2e att. après PhMézPelC 1, 70 et 327 cité par le DMF1.

Le glossaire, intitulé «Mots expliqués», aurait dû être confectionné par un philologue, car la simple énumération sans références des mots traduits dans les notes infrapaginales n'aide ni les lecteurs ni les lexicographes. Par exemple la mention

laconique «impartisseur: cf impartir, accorder, gratifier» [353] ne nous apprend ni que l'adj. impartisseur se lit à la 1^{re} ligne du f° 195 [186] ni qu'il signifie "qui distribue" ni qu'il s'agit d'un hapax à ajouter au FEW 4, 577b et au DMF1. Il en va de même pour connort "exhortation" qu'on lit au f° 194, ligne 4 [186] où l'éditrice hésite sans raison entre connort et convort; elle aurait pu souligner que c'est une 2e att. après BrunLat cf. Gdf, TL, FEW 2, 1051a et que le mot manque au DMF1. On peut faire une même remarque sur «toupier: tourner, tournoyer» [355]; au lieu de cette traduction sans référence, on aurait dû signaler que le verbe se lit au f° 22, 3e ligne [119], que cette attestation correspond à celle que Gdf 7, 746c a tirée de l'éd. Michaud des Mémoires d'Olivier de La Marche (= II, 360 de l'éd. B) et que c'est un régionalisme, cf. RLiR 60, 297, BienDireBienAprandre 21, 369. Le manque de culture lexicographique a d'ailleurs des répercussions sur la compréhension du texte. Voyons par exemple le mot ranses qui est qualifié de «sens inconnu» [354]. En fait l'attestation qu'on lit à la 9e ligne du f° 34v° [127: les boureletz estoient a maniere de ranses] qui correspond à la citation que Gdf 6, 593c a empruntée à LabordeGl (442 s.v. atour: passage correspondant à Olivier de La Marche, Mémoires, éd. B, II, 372: à maniere de rauces) avec point d'interrogation au lieu de définition a fait l'objet d'une note de J. Haust R 45, 191 (> HaustEt 199-200), qui a traduit a maniere de ranses par "disposés en guise de couronnes" en rattachant le mot au germ. kranz, krans "couronne"; c'est aussi un régionalisme, cf. FEW 16, 357a. De même, si l'on avait consulté les dictionnaires, on n'aurait pas reconstitué prefichier à partir de prefict qu'on lit à la 6e ligne du fo 147vo [169] puisque c'est le p.p. prefict "fixé d'avance", cf. FEW 9, 295b. Pourquoi les éditeurs de textes n'observent-ils toujours pas «les dix commandements du glossaire» proposés par K. Baldinger en 1988 (cf. ses Etudes autour de Rabelais 37)? Il n'est donc pas étonnant que ce glossaire laisse échapper des attestations intéressantes. Je noterai par exemple les mots suivants (je me réfère au folio et à la ligne): anatematisier v.tr. "frapper d'anathème" 186v°/7; – audacité s.f. "audace" 199v°/5, 1^{re} att. par rapport au FEW 25, 830a; - babilonien adj. "considérable" 224/9, 1re att. par rapport au TLF; l'adj. au sens de "de Babylone" est attesté chez GuillMach, cf. DMF1; - consolatif adj. "qui console" 200/1; - descharner v.tr. "enlever les chairs à" 152v°/2; - desercion s.f. "destruction" 204v°/2, 206v°/8; dispenseresse adj. f. "qui accorde" 193v°/8, 2e att. après PelVieS 9524 cité par Gdf 2, 724a et le TL 2, 1953; - eaue d'orenges s.f. "eau provenant de la distillation de l'eau sur des fleurs d'oranger" 11/9, 1re att. par rapport au FEW 25, 67a qui ne cite que Mon 1636 pour eau d'orange; – eslargisseresse adj. f. "qui répand" 193v°/8, 1^{re} att. par rapport à Gdf 3, 477c eslargisseur (> FEW 5, 185a); - exclamace s.f. "plainte" 195v°/6, 2e att. pour ce sens à aj. à Gdf 3, 400a; - flamboiement s.m. "action de flamboyer" 199v°/6, 2e att. après Percef3(2)R p. 215 que cite Gdf 4, 21a; - imperacion s.f. "action de donner des ordres" 215v°/7, 2e att. à aj. au DEAF I 124; - insaineté s.f. "mauvais état" 153/8, hapax à aj. au FEW 11, 185b? - inseparabilité s.f. "état de ce qui ne peut être séparé" 220v°/6, 3e att. à aj. au DEAF I 305; - interiorité s.f. "intérieur" 196v°/13, 1^{re} att. par rapport au FEW 4, 755a et au TLF; - oppressement s.m. "violence" 204v°/3; - patriarchal adj. "qui appartient aux cinq grands sièges épiscopaux d'Orient et d'Occident" 151v°/9; — propiciateur s.m. "celui qui rend Dieu propice" 168v°/2, 1re att. par rapport au FEW 9, 454b; - rassembleur s.m. "celui qui rassemble d'autres personnes" 204v°/7, 1re att. par rapport au FEW 25, 545a frm. (dp. 1876); - renlumineur s.m. "celui qui rend la vue" 204v°/7 (renlummeur est à corr.), hapax à aj. au FEW 4, 560a; - robustement adv. "d'une façon robuste" 198v°/9, 2e att. après Percef4R 743/293 (aj. 755/679) que cite GdfC 10, 580c; – vers de conscience s.m. "vif remords" 220v°/4, 2e att. après PhMézPelC 1, 476; 631; 2, 311 cité par le DMF¹; ces att. précèdent celles du FEW 14, 292a; – vicaire de Dieu s.m. "titre porté par le pape" 218v°/5, att. à aj. au FEW 14, 407b. On aurait pu relever aussi droit cy loc. adv. "ici même" 35/11, car c'est un régionalisme, cf. ici 69, 589. Enfin une liste des proverbes aurait été également la bienvenue; j'ai noté par exemple au besoing cognoist l'en l'amy 219v°/8, cf. ProvM 170, Hassell A100 et Tra-LiPhi 37, 175; – se Dieu veult nul ne nous puet nuire 229v°/8, cf. ProvM 440, Hassell D71 et 95 et TraLiPhi 37, 179; – a l'euvre voit on le courage 229v°/16, cf. ProvM 70 et 1069, Hassell C236 et TraLiPhi 37, 176-77; – sus petit terme Dieu labeure 230/8, cf. ProvM 679, Hassell D87 et TraLiPhi 37, 185.

Bref si l'éditrice s'était adjoint un philologue comme collaborateur, elle aurait pu nous offrir un travail plus solide.

Takeshi MATSUMURA

Anja OVERBECK, Literarische Skripta in Ostfrankreich: Edition und sprachliche Analyse einer französischen Handschrift des Reiseberichts von Marco Polo (Stockholm, Kungliga Biblioteket, Cod. Holm. M 304), Trier, Kliomedia (Trierer Historische Forschungen, 51), 2003, 546 pages.

Issu d'une thèse soutenue en 2002, l'ouvrage d'Anja Overbeck s'inscrit dans la ligne des recherches sur les sources diplomatiques et littéraires de l'est du domaine d'oïl aux XIIIe et XIVe siècles, conduites au sein du Sonderforschungsbereich «Zwischen Maas und Rhein». La méthode mise en œuvre apparaît comme le fruit d'une élaboration collective aussi bien que personnelle. Son but est de repenser globalement l'étude des scriptae: comme les éditions de texte traditionnelles négligent des informations précieuses pour la linguistique variationnelle, de nouvelles normes de transcription sont élaborées; le traitement informatique de la transcription, qui doit aboutir à des données statistiques quantitatives, exhaustives et comparables, fait également l'objet d'une réflexion approfondie; enfin la méthode s'interroge sur l'exploitation des données ainsi recueillies et notamment sur les conclusions que l'on peut en attendre. Dans ces conditions, on comprendra qu'une large part du livre soit consacrée à une justification des choix méthodologiques appliqués à l'étude du manuscrit Stockholm, Kungliga Biblioteket, Cod. Holm. M 304. Sans doute copié vers le milieu du XIVe siècle, ce témoin français du récit de voyage de Marco Polo avait déjà fait l'objet d'un fac-similé. Siglé C1 par Luigi Foscolo Benedetto en 1928, sa langue a été à plusieurs reprises qualifiée de 'lorraine'.

La thèse d'Anja Overbeck, rigoureusement articulée, se déploie en trois parties: elle replace d'abord en contexte le manuscrit et justifie les principes d'édition [15-125], avant de procéder à une étude linguistique détaillée [127-241] et d'offrir l'édition [243-421], elle-même suivie d'un glossaire, d'un index et d'une bibliographie.

La première partie s'ouvre sur une brève synthèse du problème des différentes versions de Marco Polo. Reprenant le schéma de L. F. Benedetto, l'auteur en vient à une présentation de différentes familles de manuscrits. Dans un mouvement de zoom continu, le groupe C est alors décrit, avant une présentation du meilleur témoin de la famille, le ms. C¹, objet de la présente étude. Même si l'on se trouve

là aux frontières de la paléographie et de la linguistique, on aurait aimé qu'un examen complet des allographes figure sous la rubrique "paléographie". Quant aux questions de mise en page, elles auraient gagné à être distinguées de l'analyse de l'écriture proprement dite, car elles relèvent de facteurs codicologiques multiples, à commencer par la taille du manuscrit.

Dans un second temps, l'introduction s'étend longuement sur les critères d'édition retenus. L'auteur en profite pour commenter les éditions de Marco Polo parues depuis 1975. Il faut saluer la réflexion méthodologique approfondie qui préside à cet exposé problématisé, même si l'on peut regretter qu'il prenne trop appui sur l'Éloge de la variante de Bernard Cerquiglini, dont les thèses ont été vigoureusement contestées. Il n'en reste pas moins que le débat ouvert par la prétendue 'nouvelle philologie' a montré que l'éditeur d'un texte médiéval ne pouvait plus se contenter d'une attitude conservatrice, mais devait formaliser et justifier ses choix. Anja Overbek a précisé sa position à ce sujet en dressant un bilan des éditions en ancien français («Zur Edition altfranzösischer Texte: Editionspraktische Überlegungen im Anschluß an die 'New Philology'», dans Editio, t. 17, 2003, p. 67-88).

Voyons quels sont les principes avancés et comment ils ont été appliqués dans l'édition. Il nous est d'abord rappelé qu'une édition doit répondre aux attentes de son public: comme le présent travail s'adresse à des linguistes, il convient d'adapter les normes de transcription pour satisfaire leurs exigences. Le programme que se fixe l'éditrice consiste à reproduire de la façon la plus fidèle possible tous les détails du manuscrit, qu'ils soient de nature linguistique ou extra-linguistique [113]. Le travail de normalisation pratiqué d'ordinaire en vertu d'un impératif de 'lisibilité' jugé ici obsolète est implacablement rejeté. En effet, la normalisation n'aboutirait qu'à une vision anachronique du texte. Tout cela est juste, mais l'édition qui nous est ici présentée devrait admettre qu'elle résulte d'un compromis entre le désir de fidélité et des contraintes d'ordre technique au rang desquelles figure l'inévitable 'lisibilité'.

La syntaxe graphique a fait l'objet d'une attention particulière lors de la transcription. Pourtant, la fidélité au manuscrit est sur ce point discutable. En effet, la perception des agglutinations et des désagglutinations pâtit de notre expérience du livre imprimé où l'espace fonctionne sur un mode binaire (espace ou absence d'espace). Cette réalité, qui nous est si familière, n'avait aucun sens pour un copiste du XIVe siècle. L'espace du manuscrit, contrairement à celui de l'imprimé, est d'ordre scalaire. Si la prise en compte des espaces entre les mots est utile, elle rend très imparfaitement le système médiéval. Un simple coup d'œil au feuillet du ms. de Stockholm reproduit en annexe montre que l'espace à l'intérieur de groupes comme a ce (l. 11) ou Le quel (l. 20) est inférieur à la plupart des espaces séparant des lexèmes à forte valeur sémantique.

Le développement des abréviations pose également question, car il éloigne le texte édité du manuscrit, alors que le système abréviatif du copiste est rudimentaire et ne devrait poser aucun problème de résolution au public visé par cette édition. C'est alors que le principe de lisibilité, condamné plus haut, resurgit: les abréviations ont été développées pour faciliter la lecture [118]. Le système de résolution est critiquable: les lettres suscrites sont notées à l'intérieur des parenthèses donnant le développement alors qu'elles ne sont pas restituées; par ailleurs, on se demande pourquoi «p barré droit» a été résolu en p(ar) plutôt qu'en p(er) dans ap(ar)tement

(l. 7). Même si cette forme est plus courante dans le manuscrit qu'apertement, on aimerait un ratio des occurrences.

Quant au principe consistant à corriger dans l'édition les erreurs qui rendent le texte incompréhensible, on ne comprend pas pourquoi le principe de fidélité au manuscrit ne serait pas assumé complètement. Il suffirait de signaler les erreurs dans une note de bas de page.

Enfin, on ne voit pas pourquoi les césures de fin de ligne n'ont pas été reproduites, alors que plusieurs études de codicologie quantitative en ont souligné l'importance. Sur le plan linguistique, elles pourraient être utiles pour mieux saisir ce qu'est un mot aux yeux d'un locuteur médiéval. Leur transcription ne présente d'ailleurs aucune difficulté: il aurait suffi d'introduire un tiret avant le crochet droit qui précède le numéro de ligne.

De manière générale, quoique les notions de 'lisibilité' et d''intelligibilité' soient ascientifiques, elles interviennent nécessairement dans toute édition, même dans la plus 'fidèle' au manuscrit. Quand une édition doit servir à alimenter une base de données linguistiques – ce qui doit être encouragé –, elle ne se prête guère, à moins d'un double encodage, à une lecture cursive. Ici, en effet, le lecteur ne dispose pas de discussion philologique sur la valeur des leçons du ms. C¹ ni de commentaire historique permettant de suivre le périple de Marco Polo. En outre, il est arrêté par l'altérité du système graphique qui lui est soumis. La thèse d'Anja Overbeck aurait gagné à se présenter sous la forme mixte d'une introduction imprimée et d'une édition pressée sur un CD-ROM.

L'étude de la langue, qui constitue la finalité du travail, forme la deuxième partie de l'ouvrage. Elle est similaire par sa méthode à celle qui a été appliquée dans Günter Holtus, Anja Overbeck, Harald Völker, Luxemburgische Skriptastudien. Edition und Untersuchung der altfranzösischen Urkunden Gräfin Ermesindes (1226-1247) und Graf Heinrichs V. (1247-1281) von Luxemburg, Tübingen, 2003 (Beihefte zur ZrPh, 316). Plutôt que de présenter une étude générale, elle s'arrête en détail sur huit faits de langue considérés comme caractéristiques, surtout d'un point de vue diatopique: en phonétique et en graphie sont étudiés la palatalisation de a en ai, le digraphe <0i>, l'épenthèse dans les groupes l'r, m'l, m'r, n'r et s'r, et les fonctions du graphème <h>; en morphosyntaxe, l'analyse se concentre sur l'article défini, la négation et les formes de l'imparfait. Chaque analyse, très structurée et très claire, se compose d'un état de la question, d'une analyse quantitative et statistique des formes dans le manuscrit grâce au logiciel TUSTEP, enfin d'un bilan qui compare les données textuelles à celles fournies par la bibliographie.

Cette approche sélective et approfondie permet de souligner des phénomènes peu remarqués jusqu'ici comme l'influence des groupes sentis comme étymologiques (par exemple -mbr- dans decembre) sur l'épenthèse. En revanche, le fait que <h> initial apparaisse quasiment toujours dans les lexèmes d'origine germanique et beaucoup moins fréquemment dans les lexèmes d'origine latine est un critère de localisation qui demande à être vérifié sur un corpus plus large.

Dans un ensemble très riche, quelques rares formulations sont maladroites. Anja Overbeck conclut que le copiste n'est sans doute pas conscient d'utiliser le graphème <x> comme signe abréviatif [188]. Il faudrait être plus prudent encore et se contenter de données objectives, en soulignant notamment que les échanges <s>/<x>

se produisent uniquement dans les formes issues de la vocalisation de [l] vélaire. Il est difficile de juger du degré de formalisation de la conscience linguistique d'un copiste du XIV $^{\rm c}$ siècle. Raisonne-t-il en termes de cas, d'abréviations, d'équivalences formelles? Nos lacunes sont trop grandes pour pouvoir conclure. Plus loin [191], la non-élision de l'article défini li (cas sujet singulier masculin) devant uns, écrit vns dans le manuscrit, est expliquée ainsi: si d'un point de vue phonétique v de li vns doit être considéré comme une voyelle, le copiste le considère comme une consonne et ne procède donc pas à l'élision. Cette conclusion est un peu hâtive: on peut constater dans le manuscrit que le monosyllabe un(s) s'écrit vns en règle générale et l'on suppose que le copiste prononce vn initial de la même façon que -un- intérieur. Du coup, l'analyse proposée semble peu convaincante.

L'étude de la langue se veut une pierre apportée à la constitution d'une grammaire de l'ancien lorrain. Face à l'énergie déployée pour mener à bien cette étude, le lecteur est frustré par les minces conclusions auxquelles elle parvient. Les points analysés, caractéristiques du domaine d'oïl oriental, ont déjà fait l'objet de nombreuses études qui ne sont pas contredites par les résultats statistiques. Le traitement informatique permet seulement de conclure à la probabilité que le copiste était lorrain et qu'il a sans doute transposé dans un système graphique qui lui était familier un modèle assez neutre diachroniquement et diatopiquement. L'auteur est consciente que son travail ne prouvera son intérêt qu'au travers d'une comparaison avec d'autres textes diplomatiques ou littéraires soumis aux mêmes traitements éditorial et informatique. Seul un corpus élargi peut permettre d'asseoir des analyses qui se limitent, faute de données suffisantes, à des hypothèses. Cette thèse prend toute sa valeur quand on y voit un membrum disjectum d'un travail d'équipe qui vise à replacer des scriptae individuelles dans un système variationnel plus large.

Parvenu au terme de l'ouvrage, on se demande si le choix du manuscrit de Stockholm était vraiment judicieux. On comprend que sa *scripta* lorraine l'ait inscrit dans la thématique de l'équipe, mais n'aurait-il pas mieux valu tester la validité des conclusions auxquelles parvient l'étude linguistique en choisissant un manuscrit copié par un copiste dont on connaît d'autres manuscrits? On aurait également pu appliquer la méthode à un *codex descriptus*, un manuscrit dont on a conservé le modèle direct. En choisissant un manuscrit dont on ignore le copiste, la date précise et le modèle, l'analyse linguistique doit se contenter d'hypothèses non vérifiables et non vérifiées.

L'édition est suivie d'un glossaire et de deux index. Le glossaire, conçu de manière à mettre en avant la variation graphique, ne remplit pas sa fonction annoncée d'«Erläuterungsintrument des Editionstextes» et laisse à désirer à plusieurs niveaux. Le choix du lemme fait intervenir plusieurs paramètres difficilement conciliables ou quantifiables: «Als Lemma fungiert stets diejenige unter den aufgelisteten Formen, die am wenigsten auffällig erscheint, die also nicht geographisch geprägt oder graphisch ungewöhnlich ist» [424]. On se demande selon quel principe l'unique forme du lexème archeveschies (l. 3951) a été lemmatisée sous arceveschies. Pour les substantifs et adjectifs, il aurait été souhaitable de préciser le genre, le cas ou au moins la fonction (sujet ou régime). En effet, plus d'une fois le lemme est un cas sujet pluriel (voir s.v. afaitié). Parfois le lemme est une forme de cas sujet singulier, sans qu'aucune précision ne soit donnée (voir s.v. bons eurs). De manière générale, la catégorisation grammaticale laisse à désirer (voir s.v. corfue, cou, cui...). Mais c'est surtout au niveau sémantique que le glossaire est insatisfaisant, notamment parce

que le classement des formes a été privilégié par rapport au classement sémantique. Ainsi, lorsqu'un lexème apparaît avec des acceptions différentes, ces acceptions sont données à la suite du lemme, sans référence aux occurrences qui suivent, classées dans l'ordre alphabétique de leur forme (voir par exemple s.v. bouche). Il arrive également que des acceptions soient totalement passées sous silence (voir s.v. a ce que, occurrence de la l. 5750). Les faiblesses du glossaire sont liées à la conception du texte médiéval et de l'édition de texte par l'auteur. Alors que l'édition diplomatique permet de réduire l'interprétation au minimum, le glossaire ne peut se limiter à une accumulation de formes tirées du texte. Par son exigence de classement et de normalisation minimale des formes et des sens, le glossaire rend compte d'une phase primordiale du processus interprétatif et cognitif. Pour qu'un texte fasse sens, il convient que les formes qu'il véhicule soient identifiées et associées à une valeur sémantique: le glossaire est essentiellement interprétatif et anachronique, comme toute lecture contemporaine d'un texte ancien, mais la gageure consiste à réduire au maximum l'anachronisme, non à l'éradiquer en se privant de l'accès au sens.

Les anthroponymes et les toponymes donnent lieu à deux index distincts. L'index toponymique est problématique. Le lemme est une forme 'normale' («Normalform»), or les toponymes orientaux sont loin d'être normalisés au XIVe siècle. La langue du lemme même est incertaine: il s'agit parfois de moyen français, parfois d'allemand. Souvent les lemmes sont tirés des index de précédentes éditions sans que soit indiqué d'où ils proviennent. La mer de Geluche (l. 444) est ainsi entrée sans renvoi par ailleurs sous «Glevechelan-Meer»; Gazurat (4 occurrences) est entré on ne sait pourquoi sous Gusurat... On aurait attendu dans cet index la prise en compte de la variance si souvent invoquée dans l'ouvrage. Ainsi, il est probable que le copiste et ses lecteurs ont pensé que les formes cormos, Cormos, cremesor, curmosa et formose (l. 598-803) et les neuf occurrences de hormes, bien plus loin dans le texte (l. 5924-6003), référaient à deux lieux distincts. Or l'ensemble est entré sous le lemme Cormos. Pourquoi ne pas avoir, dans ce cas, respecté la variance, alors qu'elle déterminait le sens du texte? N'est-ce pas là un réflexe textuaire dénoncé par Bernard Cerquiglini?

Les remarques qui précèdent ne remettent pas en cause le travail d'Anja Overbeck. Elles démontrent simplement combien il est difficile de substituer un nouveau modèle à celui qu'a établi la tradition philologique, si imparfait soit-il. Les linguistes ont pourtant besoin d'éditions qui puissent mieux répondre à leurs interrogations. À ce titre, les propositions d'Anja Overbeck sont stimulantes et peuvent être retenues pour la plupart. La seule réserve est que les retrouvailles de la linguistique et de la philologie ne doivent pas faire oublier qu'une édition est d'abord une quête du sens.

Frédéric DUVAL

Femina (Trinity College, Cambridge MS B.14.40), edited with an Introduction and Notes by William ROTHWELL, Aberystwyth, The Anglo-Norman On-Line Hub (University of Wales Aberystwyth, Dept of European Languages, Aberystwyth SY23 3DY, U.K.), 2005, XII+118 pages.

Les études sur l'anglo-normand sont décidément florissantes. On connaît les mérites de l'admirable Anglo-Norman Text Society (ANTS), qui a publié en 2004 le t. 63-64 de sa magnifique collection de textes. On ne cesse de louer l'Anglo-Norman

Dictionary (AND), qui met à notre disposition une version sur papier de l'ensemble de l'alphabet et, consultable sur Internet, une refonte en cours, largement amplifiée, puis tout dernièrement une version sur papier de l'ensemble A-F de cette refonte. Le site de l'AND nous permet de consulter aussi une bibliographie de textes, avec des liens en direction de celle du DEAF, et un certain nombre de textes, accessibles à partir des mots cités dans le dictionnaire. Ces entreprises ne sont pas uniquement une série de tuyaux impersonnels mis bout à bout; elles sont faites d'êtres de chair et d'os qui sont constamment présents et actifs pour rendre vivants cette matière. Parmi eux, le plus ancien par l'âge est W. Rothwell. Mais pour la jeunesse de l'esprit et du cœur, il est un des mieux classés.

Entre autres travaux, il a consacré de belles études aux textes qui appartiennent à la galaxie du *Tretiz* de Walter de Bibbesworth. Ce texte, que l'on date de la seconde moitié du 13° siècle, nous est transmis par 9 mss complets et quelques fragments (datés d'entre la fin du 13° et le 15° siècle, cf. A. M. Kristol dans R 111, 289-330). C'est un manuel pratique d'enseignement du français versifié; il a été jadis édité par A. Owen (BibbO), en 1929, édition qui aurait bien besoin d'être refaite. WR a publié (BibbR), en 1990, et c'est le n°6 des Plain Texts Series de l'ANTS, une transcription du texte contenu dans le ms. de Cambridge, University Library MS Gg 1.1, qui était déjà la base, assez largement corrigée, de l'édition d'Owen. Au Japon, H. Fukui a donné dans les MélShimmura, 249-308 (cf. ici 62, 463-64), une transcription de la version du ms. BNF n.a. lat. 699, accompagnée d'un fac-similé. À côté de ces mss, un autre ms. de Cambridge contient, avant divers textes didactiques pour le français (dont des *Manières de langage*), un ouvrage qui s'inspire du *Tretiz*, dont il reprend de très larges extraits⁽¹⁾. C'est *Femina*, d'après le titre latin⁽²⁾ qui est donné dans le ms. lui-même.

Alors que le *Tretiz* était parsemé de gloses en moyen-anglais, *Femina* accompagne le texte français versifié, encadré de sous-titres en latin, d'une traduction en moyen-anglais et d'indications de prononciation. Le texte se termine par un glossaire de quelque 250 mots tirés du texte français accompagnés d'équivalents latins et moyen anglais. C'est pourquoi, WR ne considère pas ce texte comme une copie parmi d'autres du *Tretiz* mais comme une œuvre spéciale réélaborée [I-III]. Il rappelle que le *Tretiz* s'adresse à une dame de l'aristocratie, Dyonise de Mountechensi, et se situe résolument dans le cadre familial d'une femme cherchant à enseigner le français à ses enfants. *Femina*, par contraste, lui apparaît comme mettant l'accent sur une éducation scolaire, fait accentué par les extraits d'*Urbain le Courtois* et des *Proverbes de bon enseignement* de Nicole Bozon qui complètent le texte adapté du *Tretiz*. C'est aussi ce qui rend problématique le sigle du DEAF, BibbFW, qui laisserait croire qu'il s'agit d'une version du *Tretiz*, et est inadéquat quand il s'agit d'un passage qui n'en provient pas.

Après cette bonne caractérisation du texte, WR s'intéresse à la transcription par un copiste qui a commis bon nombre d'erreurs [III-VII]. La présentation du texte est aussi rigoureuse qu'impeccable, notamment dans le développement des

⁽¹⁾ Le Complément Bibliographique du DEAF fournit une très commode concordance entre les éditions BibbO et BibbFW.

^{(2) «}Liber iste vocatur femina quia sicut femina docet loqui infantem maternam sic docet iste liber juvenes rethorice loqui gallicum.»

abréviations [VI-IX]. Le texte donne toute satisfaction et il est abondamment et excellemment commenté. Juste deux remarques: *filet de la langue* 17, 10 n. 127, est mieux attesté en France qu'il n'est dit, car il se trouve dès Fur 1690 et jusque dans TLF 8, 881b; – 97, 3, s'il est vrai que la traduction par mangl. *hate* montre que s'est établie chez le copiste une équivalence *hatie | hate*, je ne suis pas convaincu que le mot puisse avoir le sens de 'haine' dans l'exemple cité de SJeanAumU; l'emploi de *emprendre* fait privilégier le sens habituel de 'défi'.

Son vocabulaire a fait l'objet d'une étude, avec un glossaire méritoire, par J. Vising dans StNph 15 (1942), 195-208, travaillant sur l'édition de W. A. Wright (BibbFW). Mais il reste encore beaucoup à faire pour comprendre le vocabulaire des diverses versions du Tretiz, et aussi de Femina, ce dernier étant obscurci par de nombreuses erreurs. La première partie (A-F) de la refonte de l'AND a pu naturellement citer cette nouvelle édition avant sa publication; l'occasion était bonne de voir comment Femina est utilisé dans l'AND2. Pour certains cas délicats il sera très utile de se reporter aux notes de l'édition: cf. brenchoms 72, 12 n.569 ou cemoie 46, 5 n.363 (v. AND2 s.v. cemoier). La citation des deux textes, BIBB ANTS et Fem, est parfois un peu redondante, cf. abesser, arouer (où les deux textes, cités comme s'ils étaient sans rapport, sont même séparés par un autre texte); - parfois, le passage-source de BIBB ANTS n'est pas signalé cf. amunt (où est cité amoun de Fem 71 [préciser 71, 9] mais pas amount de BIBB ANTS 941), armer (où est cité La teste du sengler armé "M.E. The heved of be boor yarmed" de Fem 81.12 mais pas BIBB ANTS 1115); d'autres fois c'est le passage dans Femina qui n'est pas indiqué, comme dans le cas de un anffe (de neff) 46, 7, lez amphez 56, 6, qui correspond à un aumfe (de neif), les aumfes dans BIBB ANTS 582, 746, mot très rare et qui manque dans TL, Gdf, mais qu'on ira chercher au beau milieu de l'article ULWO (gall.) du FEW 14, 16b (agn. aumfe de neif 'flocon de neige' Bibb), où il est tout à fait à sa place, bien que très isolé géographiquement (ce qui pose question) et sémantiquement. L'AND2 donne un article aunfe, aumfe, aumf; amphe; anfe, anffe; pl. anfis, aunfeis, où sont citées les attestations de BIBB ANTS et de BIBB(O) et l'emploi d'anfis de neif dans Nominale, qui couvrent les graphies aunfe, aunfe, aunfeis de l'entrée, mais où n'est pas indiqué que les graphies anffe et amphe viennent de Femina, pas plus que la source des graphies aumf et anfe. Il serait donc bon de définir une façon systématique de citer ces deux textes l'un par rapport à l'autre, selon que le passage retenu est totalement identique (dans ce cas on pourrait se dispenser de citer Femina), ne présente qu'une légère variante graphique ou présente une variante lexématique (qui peut être elle-même de degré variable et affecter la morphologie, la construction syntaxique, etc.)

Dans la tranche couverte par le DEAF, l'utilisation qu'il fait de ces textes est excellente et permet à plusieurs reprises de compléter ou de corriger l'AND, dont la refonte sera ainsi facilitée. Ainsi, pour germe 'chalaze (d'œuf)', on pourra corriger l'article germe de l'AND à l'aide de ce qui est dit ici 9, 8 n.60 (où l'on voit que germe, qui n'est pas dans Femina mais dans quelques manuscrits du Tretiz, paraît pouvoir être fém. ou masc., cf. déjà DEAF G 572, 36-37) et de l'article germoié de l'AND; – l'article gernun de l'AND pourra être étoffé, mais la description donnée dans le DEAF est déjà parfaite; – de même l'article gest de l'AND, qui se limite à l'attestation de Femina, pourra être amélioré déjà à l'aide du DEAF; – gourge 'passage rétréci (de la nasse)' est correct dans le DEAF, tandis que la définition de l'AND mérite correction.

Il reste encore des cas difficiles. Je ne prendrai qu'un exemple, celui d'arter. C'est TL 1, 553, qui a le premier extrait ce passage de BibbW 169: «E par les arsons en jugs formés Sunt les boufs si fort artés (gloss, ystreinned = strained) Ke lour covent maugré lour Par l'agulloun eschure errour», ce qu'il glose par 'bändigen, zwingen'. L'éditrice de BibbO, avec une lecture moins satisfaisante qui donne arcez au lieu de artez, traduit le mot par 'arçonnés', qui ne convient pas. Vising, qui fait intervenir Femina, rectifie la lecture et traduit par 'attachés, liés', rejoignant ainsi TL, qu'il a oublié de consulter; malheureusement, il ajoute un renvoi étymologique à «arté ...mot dialectal dans le FEW sous arrestare.» Il est clair que le sens du mot ne convient pas à ce rattachement. L'AND1 40a reste fidèle à la transcription de Owen et donne: «arter, arcer v.a. to compel, constrain: qe nul homme soit artez a prendre la novelle monoie d'or Stats i 301 vi; to curb, restrain: E par les arozouns en jus fermés Sunt les boefs cy forte arcez BIBB 928.», ce qui ne tient pas compte du sens sur lequel se sont accordés TL et Vising. La refonte du FEW 24, 106b enregistre un article ARCTARE 'serrer étroitement', dont je donne ici tous les matériaux: «Agn. arter v.a. 'contraindre, obliger' (1344, AND), apr. artar 'serrer étroitement (qn) par des liens' (BAlpes hap. 15e s.), mfr. arcter Palsgr 1530; agn arté adj. 'serré (des mailles d'un filet)' (1327, AND), mfr. arcté 'étroit, resserré' (1388).» Une note 1 indique que l'arcer de l'AND, celui qui précisément nous intéresserait, est un dérivé d'arcus et renvoie le lecteur à cet article. Malheureusement, cet agn. arcer ne se trouve pas sous arcus. On imagine bien ce qui a pu se passer: quand il s'est agi de le ranger sous archié, arqué 'courbé', le rédacteur a dû se rendre compte que le sens de 'courbé' ne convenait guère au passage. Comme dans le FEW rien ne se perd, la fiche a été récupérée dans le Corrigenda 25, 1364b où on lit: «ARCTARE. - Ajouter aux références de agn. arter: BibbR v.934 = TL et biffer n.1.» Le FEW est donc maintenant à jour; il lui manque seulement le renvoi à Femina, qui était déjà accessible grâce à Vising. Il faudra seulement tenir compte de la refonte de l'AND2, dont l'article arter a été sensiblement augmenté: «arter, artier, artir, arcer (arcer and arter are often indistinguishable). v.a. 1 to compel, require (by law); to compel (to attend) 2 to curb, restrain; to check, hold back 1 to compel, require (by law): qe nul homme soit artez a prendre la novelle monoie d'or Stats i 301 vi; B. de G. [...] ad de nouvel puiz mesmes les treues [...] artez par ses lettres et dures menaces de mort [...] les dites genz de leur obliger a lui en une autre ranceon Bretigny 51.21; constreintz et artez de faire fin Rot Parl1 ii 168; qe nul desore soit arté de faire tieux aprestes contre sa volunté Rot Parl1 ii 239; par lei nous ne serroms pas arcé a dedire un fait quel est veritable YBB 20 ii Ed III 421; nulle ley arce le tenant de luy countrepledre la ou ele avoit dreit YBB 20 ii Ed III 41; facez artir et compeller les executours [...] GAUNT2 i 195; ♦ to compel (to attend): eymes entenduz qe vous soietz en purpos de seer a Excestre [...] et illoeges plees seculers d'assizes tenir, et noz subgetz arter a jurer encontre les leys de Seynte Eglise (=it being Lent) GRANDISSON 1208; 2 to curb, restrain: par les arczouns (l. arçzouns) en jus fermés Sunt les boefs cy forte artez (M.E. streingned) Ki les covent maugré lour Par le agoiloun eschuer errour BIBB ANTS 934; ♦ to check, hold back: l'ewe est estopé, arté & constreint Rot Parl1 ii 312.»

De son côté, la refonte de l'AND devra s'interroger sur le bien-fondé de sa définition, et WR lui indique la voie, qui traduit ici (70, 2 n.549) *arter* par 'constrain'; mais cette glose risque de rester inaccessible au lecteur du dictionnaire puisqu'on ne signale pas que le passage est aussi dans Femina. D'autre part, cet emploi dans

BIBB est notable: il semble que ce soit la première attestation du mot et sa seule attestation hors de la sphère juridique, où cet emprunt au latin paraît mieux à sa place que dans une description de la vie rurale. En outre, si c et t sont impossibles à distinguer, ce qu'on sait maintenant du mot nous invite à le lire arter, même s'il y a doute; c'est seulement dans le cas d'une lecture arcer assurée (ce qui ne suffit pas cependant à en prouver l'existence), qu'on sera en droit d'enregistrer dans un dictionnaire une sous-vedette arcer.

On voit que cette édition, qui fait connaître un document linguistique et culturel marquant, est aussi une étape nécessaire vers la préparation d'une grande édition du *Tretiz* de Walter de Bibbesworth.

Gilles ROQUES

Jehan Wauquelin, La Belle Hélène de Constantinople, Mise en prose d'une chanson de geste, édition critique par Marie-Claude de CRÉCY, Genève, Droz (Textes Littéraires français, 547), 2002, 661 pages.

Après l'édition de la Chanson de geste (v. ici 60, 293), nous avons maintenant l'édition de la mise en prose de la Belle Hélène par Jehan Wauquelin, auteur dont venaient d'être publiés Les Faicts et les Conquestes d'Alexandre le Grand (v. ici 65, 295). Ainsi s'accroît sensiblement notre connaissance d'un important translateur au service de Philippe le Bon [XXV-XXXVII]. L'œuvre est conservée dans un ms. unique - luxueux et orné de 25 magnifiques miniatures de Liédet -, qui ne contient qu'elle [I-VIII]. Les illustrations sont datées des environs de 1467, alors que Jean Wauquelin est mort en 1452 et qu'il annonce dans le prologue qu'en 1448 il s'est «determiné de mettre en prose une hystoire nommee l'ystoire de Helayne, ..., selon le contenu d'un livret rimé ..., et ce pour retrenchier et sincoper les prolongacions et motz inutiles qui souvent sont mis et boutez en telles rimes.» L'écart entre ces dates soulève bien des questions qui sont exposées [VIII-IX] et le fait que plusieurs livres intitulés La Belle Hélène de Constantinople apparaissent dans les inventaires des bibliothèques dans la seconde moitié du 15e s. vient encore compliquer l'exposé [IX-XIV]. MCdC retrace ce qu'on sait de l'histoire du ms. [XIV-XVIII] et dresse la liste des mss qui nous ont transmis la Chanson et sa traduction anonyme, qui a été largement diffusée par l'imprimerie(1) [XX-XXIII]. Elle présente une analyse du texte [XXXIX-XLVIII]. L'étude littéraire, soulignant le fait que le ms. de la mise en prose est antérieur à ceux qui subsistent de la Chanson, examine avec soin la technique et les buts du dérimage et en souligne l'intérêt [XLIX-CII]. L'étude linguistique est vraiment excellente [CIII-CLXXI] et comprend un bon commentaire des mots régionaux⁽²⁾ [CLXIV-CLXVIII]. La toilette imposée au texte est très clairement décrite⁽³⁾ [CLXXI-CLXXXI]; la décision d'accentuer de façon moderne à, où, là pour les distinguer de a, ou, la est la bienvenue.

⁽¹⁾ La date de 1428 donnée à la première impression de Lyon est évidemment fautive.

⁽²⁾ Pour loudier v. RLiR 69, 589.

⁽³⁾ J'avoue que la graphie *c'estassavoir* est un peu étrange; je préférerais *c'est-assa-voir*. Plus généralement, pourquoi ne pas marquer par des tirets les agglutinations du ms. du type *de-par* pour *depar*, *au jour-d'-uy* pour *au jourduy*, *d'-ores-en-avant* pour *doresenavant*.

L'édition est tout à fait excellente. P. 60 apparat, lire CXI, 24 au lieu de 19; – XXIII, 7-8, le texte a visiblement été déformé à l'impression; – XLVIII, 37, lire probablement *entrer*; – LX, 45, il paraît plus naturel de voir dans *que* l'introducteur de l'impératif (cf. PriseOrR¹ 467n) du verbe *soi souffrir* "prendre patience". Les notes [403-472] révèlent une lecture très attentive du texte et le recours opportun à des instruments variés pour éclairer avec précision des problèmes divers.

L'index des noms propres [473-495] est fait avec soin. Le glossaire, très large, a été confectionné intelligemment; on note même un bel effort pour réfléchir sur les matériaux enregistrés, malgré des ratés dans la présentation. Ainsi on est choqué par des indications (parfois même contradictoires entre elles) du genre anuyeux adj. fém. sg. "malheureuse", aorner pp. pa. fém. sg. "parée", brass(i)er⁽⁴⁾ pp. pa. masc. sg. "fomenter", en face de deuz pp. pa. masc. pl. de devoir "dus", entalenté masc. pl. de entalentez de "plein d'ardeur pour", ententif, ententis adj. masc. pl. "attentifs" etc. Il est éclairant aussi de donner des fréquences pour certains mots ou formes, mais il faut veiller à être cohérent: clorre, annonce 3 occ. mais il y a 5 références; on pense alors que 3 ne vaut que pour l'infinitif mais ce n'est pas le cas pour la plupart des autres verbes; commander, la graphie isolée comender est mal présentée et la référence LXXII, 47 est donnée 3 fois en deux lignes; l'entrée eauwes, sans fréquence, est accompagnée de la fréquence de la graphie eaues (10 occ.), et la seule référence donnée porte la graphie eauves, qui n'est pas enregistrée. Bref cette innovation mériterait un traitement plus rigoureux pour être pleinement utilisable.

Quelques points particuliers: af(f)aire, le partage entre le substantif et le verbe faire n'a pas été fait dans le cas de LXXXIX, 13 (avoir afaire de), qui se trouve sous les deux entrées; - ami, la glose "parents", qu'on pouvait appuyer par LegrosAmitié 26-39, a été oubliée dans la traduction donnée en note; - applain et appoint, seraient mieux sous plain ou point; - bescousse méritait un commentaire: ce mot, très rare, est abondant, au sens de "bataille", chez Wauquelin (aussi dans Les Faicts et les Conquestes d'Alexandre le Grand et dans la Chronique des ducs de Brabant), qui pourra l'avoir tiré de chroniques (FetRomF1 «2 ex.» ou JStavB, qui donne une fois viscoche), il n'est attesté ailleurs que chez GLeuL (2 ex., dont un à sens érotique), puis, après Wauquelin, chez GrebanJ au sens de "tromperie", cf. Gdf 1, 632a; FEW 3287b; TL 1, 940; - bien, supprimer le que, qui n'est pas dans le texte; - blasme lire ou au lieu de au; - cuer, reprenant devant cuer d'omme est inutile; - deseurain, la définition "qui a autorité sur", nécessite de préciser d. dessus; - empeschier la glose "s'opposer" ne marque pas que le verbe est transitif; - il faudrait réunir fermer, fremer, frumer; - immondances, "excréments" est trop étroit et c'est le contexte qui, associant le mot à nature, lui donne cette valeur; il vaut mieux "immondices"; - journee, prendre une journee de bataille "convenir d'un jour pour la bataille" ne vaut pas exactement pour LXXVI, 10, où l'on a p. j. pour combattre, ni même pour LXXVII, 1, où l'on a la journee de bataille prinse par les parties: dans ces conditions il vaut mieux dire prendre journee pour/de "fixer une date pour (un combat)"; - lever, dans lever une fille il est proposé d'y voir un emploi figuré du terme cynégétique, alors que la note était plus nuancée. En effet, l'expression moderne lever une femme n'est

⁽⁴⁾ Comme l'attestation unique est *brassé*, il valait mieux donner *brasser* comme entrée.

attestée d'après le DHLF⁽⁵⁾ que dep. 1777 et ici ce pourrait être une métaphore, à partir du sens de "enlever", que connaît *lever*, métaphore qui est attestée aussi en 1456 dans *lever femmes* "enlever des femmes" MystRésAngersS 13355; _ mieu(l)x, ne "signifie" pas le comparatif dans *il sembloit mieux enragié que autre* "il ressemblait plus à un enragé qu'autre chose" (et non pas "il semblait plus enragé qu'un autre", qui serait le comparatif); – dans *querir son mieulx*, je ne vois pas le sens de "mendier pour vivre", naturellement inspiré par *querir*, mais je le range avec des expressions signifiant "améliorer sa condition": *avoir mieuz* (ChaceT, MouskR, CharlD'Orl) et *trouver son mieux* (1451 ds PCrapCurB p.446); – *norcir* "se teindre le visage" ne rend pas bien compte du texte qui dit: «elle s'en vinst à la cheminee et norcist son visaige», c'est "enduire de noir" qu'il faut; – *perdre*, il vaut mieux éviter de gloser par "mourir", c'est *estre perdu* "aller à sa perte" et dans *il vist son oncle perir et perdre*, *perdre* est plus difficile à analyser, peut-être *se perdre* "être perdu"; – *scrupule*, la traduction par "crainte" au lieu d'"hésitation, incertitude" ne s'impose pas; – ajouter *voisin* CXXXVII, 33, "personne avec qui on a affaire".

Pour les mots régionaux, moins nombreux que dans la Chanson de geste, une liste en a été donnée dans l'introduction linguistique, à laquelle il aurait été commode de renvoyer systématiquement dans le glossaire. On peut en ajouter quelques autres: criner "grincer (souvent appliqué aux dents)", qui ne se lit pas dans la Chanson de geste, est attesté en apic., ahain., awall. (cf. FEW 16, 392a, où l'on voit aussi que les patois modernes dessinent la même aire; Gdf 2, 374c, pour Aloul v. Noomen-Fabl t. 3, p. 4; TL 2, 1061); - esparsin "massacre" dans faire ung crueux esparsin d'ommes d'armes; le sens donné est un peu discutable: il s'agit d'une variante de l'expression ahain. faire un grant esparsin "mettre en désordre, en déroute (une armée, ce qui implique aussi de massacrer)" (fréquente chez Froissart, cf. Gdf 3, 513bc, aussi SchelerFroissChron et FroissChronAmD), formée sur le mot picard esparsin (v. FEW 12, 134a)⁽⁶⁾; - sur ses jours "au terme de sa grossesse", qui ne se lit pas dans la Chanson de geste, est attesté dans Froissart (cf. Gdf 4, 661a et SchelerFroissChron), PercefR 822, 578 et PercefR2 t. 3, var. de C, et mes jors "le terme de ma grossesse" se trouve déjà dans SGregB2B 256 (picardo-wallon, cf. MélHöfler, 363-372); - rondeler "rouler", qui se lit aussi au passage correspondant dans la Chanson de geste, v. RLiR 67, 289.

Il y a fort peu de premières attestations dans ce texte; on pouvait d'autant plus relever *boucherie* CVII, 67 "massacre" (5) (sens daté de 1595 ds TLF 4, 746b; mais le

⁽⁵⁾ DHLF = ReyHist, qui n'a fait ici comme très souvent que copier le TLF, qui a au moins le mérite de donner la référence de l'attestation; c'est pourquoi un travail scientifique, qui doit remonter au plus près de la source de ses informations, doit préférer citer le TLF, qui est de plus aisément consultable partout.

⁽⁶⁾ On peut penser que le cas d'esparpeil "massacre" est parallèle: il est dans l'expression faire de ses gens ung tel esparpeil et occision "mettre en déroute et massacrer ses hommes", ce qu'on ne retrouve, et à la même époque, que chez le picard Monstrelet ds Lac (faire grand effroy et esparpeil), et qui pourrait être le prolongement des septentrionaux torner a esparpal "être mis en déroute (d'une armée)" RenMontLM, faire une esparpaille à "mettre en déroute" Jerus T 6919.

⁽⁷⁾ Les mots les plus fréquents en ce sens sont *occision* et *tuerie* XXIX, 54 etc. (dont n'est enregistrée au glossaire que la graphie *tuyerie*).

même syntagme faire boucherie de qn "massacrer" se retrouve dès 1441 dans PassageTerreSainte Piloti 218 dans DocDMF) et surtout capricieus CXXI, 14, "qui est le résultat d'une décision arbitraire" (qui est ainsi attesté à une date nettement antérieure à celle des italiens capriccio, 1534 ds DELI et capriccióso, 1550 ds DELI, alors que Wauquelin ne semble pas par ailleurs avoir recours à des italianismes).

L'inventaire des proverbes, expressions et comparaisons est bien mené, mais [611-616] leur classement est un peu malcommode pour l'utilisateur. Je n'y ai pas trouvé *ce qui estoit fait estoit fait* XI, 49, cf. Hassell F11.

Au total, un travail très solide, qui permettra de travailler avec fruit sur ce texte.

Gilles ROQUES

Sotise a huit personnaiges [Le Nouveau Monde], Edition critique par Olga Anna DUHL, Genève, Droz (Textes littéraires français, 573), 2005, 344 pages.

On est heureux de signaler la parution d'une nouvelle édition de cette sottie, assortie de commentaires (introduction, notes, glossaire) très étendus, et bien nécessaires à la lecture d'un texte parfois difficile. Celui-ci n'avait été édité qu'une fois après le 16^e siècle, dans le *Recueil général des sotties* d'E. Picot (SATF, 1902, 1904 et 1912), et Mme Duhl fait faire de grands progrès à notre compréhension de l'œuvre, exceptionnelle dans le corpus par sa longueur (1579 vers)⁽¹⁾.

L'Introduction [17-171]⁽²⁾ commence par discuter la question délicate de l'attribution. Depuis Picot, on admettait généralement une attribution à Andrieu de la Vigne, vraisemblable mais non démontrée. La vraisemblance dépendait en partie d'une proposition d'attribution au même auteur de la Moralité du Nouveau Monde, qui a de proches rapports avec notre texte, et contiendrait une signature cryptée d'Andrieu; mais celle-ci semble avoir été contestée récemment (par J. Koopmans, dans un article encore à paraître que Mme Duhl a pu utiliser). Sur cette base, l'éd. est amenée à contester l'attribution à Andrieu: il n'aurait pas pu attaquer Louis XII, alors qu'il dépendait étroitement du milieu royal (plus précisément, de la reine Anne de Bretagne). Si nous ne comprenons pas entièrement le raisonnement de l'éd. (il repose sur le fait que Louis XII aurait eu, au moment de la rédaction de la pièce, une position anti-gallicane et hostile à la Pragmatique Sanction, ce qui étonne(3)), il nous semble que les critiques contre le roi ne sont pas si sévères: il n'y en a qu'une, au v. 886, contre son avarice; en revanche, les dures attaques contre Georges d'Amboise (vv. 660 sqq., en particulier) prennent bien garde de présenter le roi comme innocent, voire victime (v. 665). Il ne faut donc pas renoncer prématurément à l'attribution à Andrieu de la Vigne, d'autant moins que la discussion de la parenté sty-

⁽¹⁾ Nos remerciements s'adressent à M. J.-P. Chambon, qui nous a communiqué ses notes sur l'édition.

⁽²⁾ Elle se lit agréablement, mais aurait gagné à être revue par un francophone.

⁽³⁾ Aux pp. 24-27, l'éd. semble admettre que la Pragmatique Sanction «n'était plus d'actualité» au début du 16e siècle, et jusque vers 1510; à d'autres moments, plus vraisemblablement, elle renonce à prendre à son compte cette position.

listique et linguistique avec la Moralité du Nouveau Monde, La Chasse d'Amours et les Complaintes et Épitaphes du Roy de la Bazoche néglige d'utiliser l'article de Jean-Pierre Chambon, «À propos de certains particularismes lexicaux de La Chasse d'Amours (1509): questions de localisation et d'attribution» TraLiPhi 31 (1993), 307–345, qui renforcerait indirectement l'idée d'une attribution à Andrieu. En tout cas, les arguments avancés par l'éd. en faveur d'une pluralité d'auteurs («nous estimons qu'elle est plus proche d'une compilation ou d'un remaniement exécutés selon le modèle des mystères et des moralités ou même des recueils collectifs à la mode durant cette époque, que d'une composition originale sortie de la plume d'un seul auteur» [32]) ne nous semblent pas devoir être retenus.

La pièce peut être datée assez précisément, certainement entre janvier 1507 et décembre 1508, et probablement en février-mars 1507 [41]⁽⁴⁾. Elle a été écrite pour Toulouse (les arguments de Picot sont largement confirmés par l'introduction et les notes de Mme Duhl); on ne connaît pas, malgré Mme Duhl, la date de la seule édition ancienne, parisienne (entre 1508 et 1514 [44]). La *Sotise* se distingue des autres représentants du genre par sa longueur, à tel point qu'E. Picot (II, 1) avait supposé qu'elle tenait, dans une représentation, à la fois la place de la sottie et celle de la moralité. Mais cela n'est sans doute pas une raison suffisante pour juger que le mot *sotise*, dans le titre de l'œuvre, désigne un genre distinct de celui qui est désigné par le plus usuel *sotie*; il n'y a pas non plus à parler, nous semble-t-il, de texte mélangeant délibérément les genres, «au profit d'une nouvelle structure dramatique mieux adaptée aux conditions culturelles et politiques qui émergent au début du 16e siècle» [60], et il y a peut-être une contradiction à conclure que les fonctions de ce mélange (spécifique, donc) correspondent à une pratique bien répandue dans la sottie, le genre auquel on oppose celui de la «sottise».

L'étude linguistique (ou grammaticale) [136-163], très développée, a le grand mérite d'énumérer des séries complètes de références (pas tout à fait complètes, cependant, puisque l'éd. indique, p. 136, ne pas prétendre à l'exhaustivité), plutôt que de simples sélections à valeur exemplaire. Cependant, le chapitre, dans son ensemble, n'est pas aussi réussi qu'il aurait mérité de l'être au vu du travail fourni. On notera d'abord des conventions d'écriture très discutables: la rime unissant deux formes est indiquée par le signe =; sens, formes, phonèmes, graphies sont tous indiqués entre guillemets français, les sens en minces et les divers éléments formels en grasses; si nous regroupons ces «éléments formels» en une vaste catégorie, c'est que l'éd. ne semble pas les distinguer, comme lorsqu'elle appelle phonème des graphies [162] (tout le chapitre Phonétique confond ces deux concepts; voir aussi la deuxième phrase de la p. 167). Quelques remarques particulières: - p. 136: en quoi la forme ung a-t-elle une graphie latinisante? - p. 139: contrairement à ce que suppose l'éd., le cas sujet marqué en -s n'est naturellement pas attesté dans la Sotise: les deux seules formes citées sont, l'une (rayons) une erreur d'impression (pour rayson) et la deuxième (amours) un pluriel (en fonction d'objet, d'ailleurs). - pp. 139-140: l'éditrice pose que la forme féminine analogique des adjectifs épicènes tend à s'imposer,

⁽⁴⁾ L'éd. semble donc trop pessimiste lorsqu'elle écrit que «la *Sotise* n'offre de données spécifiques ni quant à la date, ni quant au lieu de sa composition et/ou de représentation» (41).

et cite le cas de grande, mais les attestations qu'elle énumère prouvent exactement le contraire, puisque, au singulier du moins, toutes les occurrences ont la forme grant, grand, sauf une, v. 1504, par erreur de l'imprimeur (elle crée un vers hypermètre). - p. 141: la même remarque peut sans doute être faite à propose de tel / telle. - p. 142: en revanche, quelle fém. sg. domine exclusivement; la description de l'éd. («comme dans les autres cas, on observe la tendance à utiliser le féminin analogique») est donc erronée: il n'y a pas de mouvance du texte sur ce point particulier. - p. 155: il est très vrai que la pièce se distingue par sa «fantaisie verbale», et que celle-ci «tire sa source essentiellement des modalités d'enrichissement internes», mais nous ne voyons pas du tout en quoi ce fait «vient à l'appui de son idéologie conservatrice» (une idée assez proche est exprimée en conclusion du sous-chapitre, p. 158). - p. 155: lorsque l'éd. écrit que «le calque [...] s'avère utile pour la formation de certains noms, adjectifs et verbes» et énumère quelques exemples caractéristiques, on aurait souhaité qu'elle distingue les formes créées par l'auteur et celles qu'il a trouvées déjà présentes dans la langue: il n'y a pas vraiment à parler, pour ces dernières, d'enrichissement ou de procédé lexical. - p. 156: le concept de dérivation par déglutination «procédé d'enrichissement du lexique, dérivation morphologique interne à base française» (procédé qui se trouverait en particulier à la base des rimes équivoques corrompus: corps rompus vel. sim.) nous semble malheureux, puisqu'il n'y a pas, dans ces cas, d'enrichissement du lexique, ni nécessairement de procédé morphologique. - p. 158: le début du sous-chapitre traitant des particularités graphiques semble poser un écart entre l'imprimé et sa source manuscrite, que l'éd. met en rapport avec la distance temporelle les séparant. Il est exclu que les quelques années séparant la rédaction du texte de son impression aient vu l'aboutissement de «la tendance de la prononciation à se résoudre en faveur d'une réduction de sons», et nous ne sommes pas bien sûr de comprendre l'autre facteur («les graphies qui tendent à se multiplier»). - p. 159: l'éd. parle des lettres «parasites» (lettres dites étymologiques, ou pseudo-étymologiques, «graphies à double surcharge» [ulx> en fin de mot]), et reproche à Picot d'en avoir éliminé certaines, «ce qui n'est pas sans occulter certains faits de prononciation». Le reproche est contradictoire: par définition, elles sont sans rapport avec la forme phonique des mots représentés. L'exemple allégué (v. 926, Picot publicque pour ms. publicqz) est d'ailleurs mal choisi: il n'y a pas de lettre étymologique supprimée, et la correction sert à préserver la rime pour l'œil avec practique (elle est assez généralement respectée dans l'imprimé) et à donner la forme d'un singulier à l'adjectif. - p. 160: il est au moins curieux de ranger dans un chapitre «Hésitation entre la tradition et la mode latinisante» l'alternance entre <i> et <y>. - p. 161: La forme donrrait (v. 226) n'atteste pas «l'effacement du «e» à l'intérieur du mot devant «l» et «r» après consonne». - p. 161: L'alinéa sur l'usage de la graphie <lh> notant /l/ mouillé n'a rien à faire dans le chapitre Phonétique. En général, ce chapitre (160-163) n'ajoute d'ailleurs rien aux mérites de l'édition, et gagnera à ne pas être lu.

L'édition du texte a été soigneusement pensée, mais un de ses principes au moins prête à discussion. L'éd. rappelle, p. 19, que l'éditeur précédent, «adepte de la méthode philologique», s'était donné la tâche d'établir une version correcte de l'imprimé. Mme Duhl, se réclamant de la *mouvance* zumthorienne, aborde «le texte comme une entité dynamique», et estime que les variantes graphiques qui peuvent sembler nuire à la cohérence formelle d'une édition doivent être conservées. On

peut admettre cette position⁽⁵⁾, mais son application pratique consistera à conserver des erreurs évidentes, et jugées telles par l'éd.⁽⁶⁾, sans les commenter, sans toujours indiquer qu'il y a là erreur et sans proposer de correction, même en note; il y a bien là, en effet, abandon de la philologie. Le texte est néanmoins corrigé, une centaine de fois environ, et sans qu'on puisse savoir dans quelles conditions une correction est jugée acceptable (les critères métriques semblent jouer un rôle important). Nous regrettons un peu que l'usage des majuscules ait été systématisé, au vu de l'attention que l'éd. porte au respect strict du texte transmis. Les listes (§ 2.1. à 2.5) de divergences avec l'édition Picot semblent très utiles, à première vue, mais 1° elles ne signalent pas toutes les divergences de lecture, 2° elles confondent les erreurs de lecture (ou corrections tacites) de Picot et ses corrections explicites. Nous discutons plus bas certains passages; relevons cependant dès maintenant que les trémas signalant des diérèses sont trop souvent mal placés, qu'ils créent des vers faux ou (plus souvent) en régularisent d'autres au mépris des possibilités phonétiques.

Les notes critiques [251–295], très travaillées, font bien de ne pas s'en tenir à la seule explication littérale, et de traiter des questions d'interprétation, qu'il est nécessaire d'aborder pour faire comprendre un texte difficile et allusif. Parfois, cependant, la compréhension immédiate est trop négligée, au profit de commentaires interprétatifs qui peuvent être banals (par exemple note 57).

Le glossaire [297–320] n'est pas à la hauteur du reste de l'édition. Il n'est cependant pas dépourvu de qualités: il relève souvent les locutions, renvoie aux dictionnaires de Godefroy, Huguet et Di Stefano, ainsi qu'au FEW, au TLF et à d'autres travaux encore, il cite de nombreuses occurrences des formes relevées. On doit noter aussi que le lexique du texte est vraiment difficile, et qu'il a été assez mal étudié; Huguet et le FEW dépendent, pour sa connaissance, de l'édition Picot et de son glossaire (au vol. III du *Recueil général des sotties*). L'éditrice a donc été confrontée à d'importantes difficultés, et il faut considérer avec indulgence les quelques défauts de son travail.

Ceux-ci sont d'abord de caractère général: 1° le glossaire n'est pas lemmatisé; 2° l'usage du FEW est maladroit: on ne sait pas pourquoi le dictionnaire est cité ou non, et il ne l'est pas toujours à bon escient (cf. plus bas); 3° les formulations du type «Huguet cite notre pièce» servent parfois à indiquer que l'unité lexicale y est hapax, mais on ne sait pas à quoi s'en tenir sur cette question; 4° il y a parfois deux définitions pour une seule attestation; 5° les gloses proposées partent des définitions des dictionnaires et pas du texte, ce qui entraîne des contradictions entre glossaire et notes ou à l'intérieur du glossaire; certains articles ont même deux parties distinctes, la première contenant les définitions de la lexicographie, la seconde, séparée

⁽⁵⁾ Mais pas la conclusion qu'elle en tire: «[ces variantes] permettent en tout cas de saisir certains effets poétiques et dramatiques recherchés lors de la représentation de la pièce et que l'imprimé n'a pu garder que de manière imprécise et complète».

⁽⁶⁾ Cf. p. 156: «On a vu que dans son édition critique, Picot a jugé bon de corriger plusieurs erreurs de l'imprimé, entraînant ainsi la perte de plusieurs différences sémantiques [...]».

par un point-virgule, le sens attesté dans la *Sotise*⁽⁷⁾; 6° tous les mots discutés dans l'Introduction n'y sont pas relevés, et lorsqu'ils le sont, il n'y a pas de renvoi à la dite discussion; 7° naturellement, certaines erreurs de l'édition s'y trouvent reportées, créant des monstres (comme *affroïdisse*, subj. prés. du verbe *affroidir*).

Descendons au particulier: - ance: toutes les formes semblent classées sous le sens "oreille, en argot", qui n'est pas attesté dans la Sotise. Au v. 331, plutôt que le substantif, nous voudrions reconnaître la conjonction ainz que, sous une forme peutêtre empruntée à l'occitan anz (FEW 24, 637a)? Mais même ainsi, nous ne sommes pas sûr de bien comprendre le texte. - aparsonna: l'attestation examinée ici n'est pas classée dans le FEW que sous PERSONA, mais aussi sous PARTITIO (7, 693a), où le verbe n'est pas isolé; on peut donc éviter la définition purement contextuelle, et comprendre "donner sa part d'héritage". - assortz: le sens que donne le glossaire à la suite du FEW ("disposition qu'on prend") pose un problème: on ne voit pas, au v. 195, quelles sont les dispositions qu'il faudrait prendre pour constituer la compagnie des sots. Nous proposerions de voir ici une locution par bons assors qu'on rattacherait à l'autre sens de assorter: "unir, mettre ensemble" et qui permettrait de comprendre les vv. 195-6 N'arons nous point par bons assors Des autres pour croistre la bande "n'aurons-nous pas d'autres personnes, qui formeraient avec nous un digne ensemble, pour augmenter notre troupe". Au v. 21, l'interprétation est plus délicate, mais on note que le mot semble apparaître dans une locution semblable (par bien divers assortz). - botte: l'article («sorte de juron (G compl. [...] donne par nos botes); crapaud») est contradictoire, le juron contenant botte "botte". - comparence ne doit pas être défini "comparution" mais, sur la base du sens latin de comparare "accoupler, apparier", "capacité à être assemblé": il est question, comme tout au long de la sottie, de construire un nouveau monde, avec des pièces qui s'assemblent très bien (tous les vices) ou pas du tout (les vertus); temperance fait partie de ces dernières. - conviz est défini deux fois, mais attesté une seule. - esmander, au v. 62, pourrait plutôt être compris "prendre du bon temps". - force: nous verrions plutôt la loc. force de "à force de". - hantiz: l'article («[...] anter (hantier⁽⁸⁾): greffer [...]») regroupe deux formes vraisemblablement indépendantes: au v. 201, hantiz apparaît dans un court passage (vv. 201-202) imitant le langage maladroit des étrangers (il s'insère dans une longue tradition); il s'agit sans doute d'une forme volontairement fautive. Au v. 504, enties, participe passé masculin pluriel, est très improbable (Picot éditait entiés). - lascantz: l'éd. édite lasc[h]antz et comprend, en note, "paresse"; elle relève au glossaire lascantz, qu'elle glose "répit, interruption". La dernière partie de cette définition est sans doute tirée du FEW 5, 230a, auquel elle renvoie, mais ce dictionnaire ne connaît que laschance, ce qui n'est tout de même pas la même chose. - lité: l'éd. identifie cette forme avec fr. liste "bordure, bande". Evidemment, on ne peut considérer ce dernier comme équivalent à une forme accentuée sur la deuxième syllabe. Il faut d'ailleurs continuer à lire lite, accentué sur i, comme faisaient l'éditeur précédent et le FEW, qui classe l'attestation en 5, 372a, sous LIS, -TIS. L'éd. invente cette forme pour des raisons métriques (cela lui permet d'éviter un hiatus); le passage reste assez obscur, mais on ne peut pas dire (n. 157) que Misericorde, au

⁽⁷⁾ Deux exemples: «lande, s. f.: contrée boisée (G); terre (H) (v. 576).» Ici, l'éd. ne dit même pas si elle préfère le sens de Godefroy ou celui de Huguet. «gat, s. m.: chien de mer (G; H); ici chat (Toulouse) (v. 662).»

⁽⁸⁾ Nous ne savons où l'éd. a trouvé cette forme.

même vers, évoque le deuil. - memoire: la glose "bon sens" est une traduction, pas une définition; comme définition, elle est fausse (le sens est "mémoire"). - mossue: la définition ("vieux"), attribuée à Godefroy, ne se trouve pas dans ce dictionnaire; ce sens ne semble pas exister. On pense plus volontiers à un classement sous *MUT-TIU, FEW 6, III, 301a, avec un sens du type "émoussé, obtus" (la pièce dont il est question ne s'encastre pas bien dans une autre). - oindre: c'est une des quelques occasions où le FEW est cité (deux fois). On n'a sans doute pas besoin de ce dictionnaire pour savoir que oindre peut avoir le sens "enduire d'une matière grasse"; en revanche, et contrairement à ce que laisse entendre l'article du glossaire, le FEW ne connaît pas la locution oindre mon pot, et ne peut donc la définir "flatter, louer à l'excès". La définition est sans doute fausse, d'ailleurs: il est question d'Usures, dont on dit Ce sont celles là que mieulx ongnent Mon pot. Ha, vivre ne pourroys! Nous comprenons qu'il est plutôt question des bénéfices illégitimes qu'engrange Sot trompeur (figure du marchand), que des flatteries dont il bénéficierait. - papon n'est attesté que dans la loc. grant papon. - parsoum, contrairement à ce qu'écrit l'éd., ne figure pas dans FEW 8, 270b, PERSONA (on ne peut pas y assimiler agn. parson "curé" (13e-14e s.)), mais en 7, 691b, sous PARTITIO; la définition sera modifiée en conséquence. - pesnyson: on pourrait envisager de classer ce mot sous *PEDATIO, FEW 8, 120a, dans une famille méridionale, et avec le sens "fondation", qui conviendrait parfaitement ici. Nous ne faisons cette proposition que sous toutes réserves, aucune des formes enregistrées par le FEW n'étant exactement superposable. - potz: l'article, qui contient les sens "vase" et "poteau", doit être dégroupé. - stoc "souche" n'apparaît que dans un passage écrit dans une langue volontairement fautive, et ne doit pas être confondu avec le type stoc de l'Est oïlique. - torcherie: le glossaire définit "flambeau, torche" et ajoute mystérieusement «ici sens péj.», tandis qu'en note l'éd. définit "pratique du brigandage". Wo im FEW? - tracteur de bonne pays: une définition "celui qui connaît bien la route" est attribuée à H. Lewicka, sans que nous puissions trouver où elle l'a proposée; le sens bien attesté "négociateur, ambassadeur", également mentionné par l'éd., doit de toute façon lui être préféré.

Nous aurions souhaité que figurent également au glossaire, sous les entrées appropriées, les formes suivantes: aimer beau 1276, aisir 521, amouingz 709, ardiesse 835, armet 703, arnoiz 818 et 890, badinette 1335, blesie 1375, bogre 245, boier 228 (didascalie), cane de blé 210, cohetz (d'œufs) 233, compromis "accord, convention" 1259, conceptes 512, coupit 1233, courir "poursuivre à la course" 270, courir "avoir cours" 865, damgnoys 230, despuys 650, 662 et 768, diffinement 190, donder 526, embracher 298, esfronder 524, en "avec" 996, fandement 527, farouge 292, faulx tour 42, gloriateur 306 (didascalie), groz jeu 1315, loz 398, sectes "doctrines" 514, taysez 1205, toutellement 582, troviz 689, cousteau a deux vans 1282, vouldriez 1140.

L'ouvrage contient une bonne bibliographie, qu'on peut maintenant compléter par O. A. Duhl, «La Sotise a huit personnaiges: (un) drame (du) poétique», in: «Pour acquerir honneur et pris», Mélanges de Moyen français offerts à Giuseppe Di Stefano, textes réunis et publiés par Maria Colombo Timelli et Claudio Galderisi, Montréal, CERES, 2004, pp. 367-380.

On corrigera le titre de la dernière partie, *Index des noms*, en *Index des noms* propres.

Nous terminons par un choix de remarques au fil du texte. - v. 125: voule voule voule voule l'éd. nous indique que si «Picot inclut un cinquième voule», cela serait

«inutile si l'on comptait le «e» en position finale comme une voyelle tonique» [169]. Mais le -e n'est pas une voyelle tonique! et on ne peut pas le «compter» comme voyelle tonique parce que cela nous arrange. On note d'ailleurs que si Picot a ajouté un cinquième voule, ce n'est sans doute pas pour arriver à un vers de huit syllabes (il en a d'ailleurs neuf), mais pour répéter exactement le v. 123. - vv. 201-202: Je le hantiz d[ë] un bon stoc; J[ë] en spere fruictz bons et beaulx. Les ajouts de ë, destinés à atteindre huit syllabes sont superflus: les formes aphérétiques spere et stoc indiquent suffisamment que ces deux vers sont linguistiquement extravagants. Cela ne justifie cependant pas que stoc soit interprété au glossaire comme le mot estoc "souche" (FEW 17, 238a, abfq. *stok), et en note, contradictoirement, comme le membre de la loc. d'estoc (FEW 17, 243a, mnéerl. stoken).- v. 247, didascalie: moudra ne fait pas sens, il faut corriger mordra, avec Picot, et comme l'éd. semble l'admettre dans sa note 52. - v. 270: l'éd. corrige brou ha ha en brou ha, pour des raisons métriques, mais brou ha ha est une expression diabolique bien connue, tandis que brou ha, croyons-nous, n'existe pas. - vv. 326sqq.: l'éd. voit dans ce passage l'expression de la «pudeur belliqueuse» de Sotte folle, qui en rabattrait beaucoup par la suite (ce contraste devant être considéré avec ironie). Il nous semble plutôt que ce passage déjà est rempli de sous-entendus obscènes (lance, brocher, congnoissance). vv. 368sqq.: la note 67 traduit on du texte par je, cette erreur se répercute sur tout le commentaire subséquent, qui doit être abandonné. - v. 372: il doit être séparé en deux vers, comme le montrent les rimes. - vv. 377sqq.: les notes 69 et 70, veulent établir des rapports avec certains passages d'autres textes, mais les rappochements sont gratuits. - v. 383: le commentaire sur tondre, qui pourrait être l'équivalent de "vaincre", aurait gagné à indiquer que le mot peut avoir le sens de "prendre tout son argent à quelqu'un". - v. 401: l'éd. refuse la correction de Picot (ajout de ja, pour rétablir la mesure du vers), parce qu'il serait possible de ne pas élider -e dans ellë acomplice: «il y a d'autres cas, on l'a vu, où l'hiatus se maintient» [170]. Ce on l'a vu est une pure malhonnêteté: le point a été discuté p. 161, sous la forme «A l'intérieur du vers, devant une voyelle, le «e» ne compte que dans des cas exceptionnels (ellë acomplice (v. 401).» L'éd. n'indique donc pas d'autres cas d'élision. – v. 416: le texte édité Pis que au à bolye semble moins bon que celui que propose Picot: qu'eau, mais l'éd. ne signale pas la divergence des deux lectures. - v. 419: la note 76 («[le Monde] accuse Sotte folle non seulement de lui avoir infligé cette honte et d'avoir été «ancelle», c'est-à-dire servante, infidèle [...]») fait deux raccourcis. D'abord, "infidèle" n'est pas la même chose que "servante"; ensuite, le texte ne dit pas que Sotte folle ait été ancelle du Monde: voyés vous que celle Que j'ai norrie en mon ancelle. - v. 427: Ey] corriger Fy. - v. 508: lëopardz] lire leopardz, ce qui a aussi l'avantage de rétablir la mesure du vers. - v. 513: Mil n'en exceptes] lire Nul, avec Picot (l'éd. ne signale pas la divergence de lecture). - v. 553: Et s'il vouloit de cloux chïer] lire sans doute dé cloux. - v. 632: pilïer] lire pilier, ce qui rétablit aussi la mesure du vers. - v. 633: Or, pour te bien ediffier] corriger pour le bien, avec Picot. - vv. 665-6: Le roy paye l'espisse De ce poutaige ou les pardons. A en croire la note 104, le vers ferait allusion à des cadeaux qu'aurait faits Louis XII à Georges d'Amboise lorsque celui-ci devint légat, «espérant se servir de lui pour gagner de l'influence sur le pape» (!). Par ailleurs, épice, semble-t-il, n'a jamais désigné indifféremment toute sorte de cadeau. - v. 709: amouingz] Picot lit amuoingz et édite au moins; on aurait souhaité que l'éd. indique nettement qu'elle corrige ici une erreur de lecture de son prédécesseur. - v. 718: Affroïdisse] lire affroidisse. - vv. 721sqq.: la note 120 suppose que les sots s'en prennent à la tradition du cumul des bénéfices,

mais ce qu'on dénonce ici, c'est Ribaudise (cf. v. 702), encore appelée au v. 723 par un pronom. - v. 757: il ne peut pas y avoir d'«allusion à l'épanouissement religieux de l'Irlande aux VIIIe et IXe siècles [...] que les sots évoqu[erai]ent comme une sorte d'âge d'or de la prédication», d'abord parce qu'on voit mal en quoi une telle allusion aurait intéressé un Français du 16e siècle, et ensuite parce que le texte dit par dela Yrlande, et non «en Irlande». - v. 779: Par le sang bïeu! Jamais lien] lire Par le sang bieu! Jamais lïen. - v. 797: Craïnte] lire Crainte, malgré l'hypométrie. - v. 856: l'imprimé aurait n'aquyeres ("il n'y a pas longtemps"); Mme Duhl édite Naquyeres. On ne voit ni en quoi ceci est une correction, ni à quoi elle sert (puisqu'elle laisse une forme aberrante). - v. 857: Sausses, selon Picot, serait une correction, l'imprimé portant fautivement sansses; Mme Duhl ne signale pas qu'elle corrige. - v. 958: le point d'interrogation manque à la fin du vers. - v. 961: se loge est une correction pour imprimé sa loge. Elle est sans doute inutile: on peut lire s'aloge (FEW 16, 450a; le mot est, à l'époque qui nous intéresse, occidental et surtout occitan). - v. 1014: approuces] lire sans doute approucés. - v. 1065: laÿde] lire layde. - v. 1088: Observee [bien] par les marchans] la correction (ajout du mot bien), en plus d'être inutile, crée un hypermètre, et n'est peut-être pas très pure syntaxiquement; on ne comprend pas pourquoi l'éd. a modifié ici le texte de l'imprimé. - v. 1097: trop est large ce] corriger trop large est ce, pour préserver la rime avec Largesse. - vv. 1259 et 1262: la note sous-entend que le rapprochement avec un passage semblable de Gratien du Pont renforcerait la vraisemblance d'une attribution de la Sottise à Blaise d'Auriol. En fait, la plaisanterie obscène sur compromis est traditionnelle (cf. FEW 2, 1540b). A ce propos, on regrette qu'une légitime pudeur empêche parfois l'éd. de donner au lecteur tous les éclaircissements nécessaires sur nombre d'allusions grivoises. - v. 1264: priesse] corriger piesse; Picot lit piesse, correction automatique de celui-ci, ou coquille de la plus récente éditrice? Nous penchons pour la première solution, mais aurions souhaité que Mme Duhl nous mette en état de le savoir certainement. - v. 1315: la note lxxii semble indiquer que l'éd. a voulu l'éditer en deux vers, mais ce n'est pas ce que porte le texte qu'elle imprime. - v. 1383: se maschurer ne signifie pas "s'égratigner le visage" (note 206), mais "se barbouiller", comme l'indique justement le glossaire. - v. 1401: Sans faillir, mon amy, je en foiz.] lire mon amy je en foiz. - v. 1529: vuïtez trisyllabique est improbable. - v. 1544: M'avolent] corriger m'avoient.

Au bilan, une édition soigneuse et attentive – même si elle n'est pas sans quelques défauts – d'un texte intéressant et difficile.

Yan GREUB

Jehan de La Fosse, Les «Mémoires» d'un curé de Paris (1557-1590) au temps des guerres de religion, édités par Marc VENARD, Genève, Droz (Travaux d'Humanisme et Renaissance, vol. CCCXCIII), 2004, 199 pages.

Voici une très bonne publication dont le bel habillage des *Travaux d'Humanisme et Renaissance* correspond à l'intérêt du texte et à la haute qualité de l'édition. Il s'agit d'un ouvrage dans la lignée des travaux consacrés à l'histoire 'd'en bas' et, en conséquence, aux textes écrits par des personnes de condition sociale moyenne ou inférieure. Pour l'historien des mentalités le recours aux documents de ce type est indispensable. Pour l'historien de la langue, de tels textes – surtout des textes pour lesquels nous disposons de l'autographe – présentent la possibilité d'ajouter de nou-

velles dimensions à la recherche et de donner, de cette façon, une image plus réaliste de l'architecture linguistique d'une époque.(1)

D'un point de vue diastratique, notre texte se situe à un niveau moyen. Marc Venard, l'éditeur du texte, cite à ce propos le jugement des éditeurs d'un texte autrement plus connu, le Registre-Journal de Pierre de l'Estoile⁽²⁾, qui caractérisent notre auteur comme ««spectateur typique de son milieu», le milieu étant ici le clergé parisien et non pas la haute robe» [10]. Jehan de La Fosse (* Amiens 1526 (?), † Paris 1590) fut curé de la paroisse Saint-Barthélemy (située dans l'Île de la Cité), prêtre depuis 1563, mais il n'a jamais revêtu de fonctions supérieures. On peut donc le placer à juste titre dans une couche moyenne de la société, même si ses études l'ont familiarisé avec la culture écrite, ce qui lui permit même de noter en latin deux sermons du célèbre prédicateur Simon Vigor [171-173] et de composer lui-même des vers de circonstance en français et en latin. Ses Mémoires (3), dont le manuscrit autographe est conservé à la Bibliothèque Nationale (Ms fr. 5549), n'étaient sûrement pas destinés à être publiés: il s'agit d'un 'texte privé'(4), facteur diaphasique qui favorise le langage de proximité (dans la terminologie créée par Koch et Oesterreicher)(5). L'auteur ne parle cependant que très rarement de sa propre vie, racontant plutôt les faits, grands et petits, de la hiérarchie ecclésiastique, les taxes (surtout celles imposées au clergé), les catastrophes naturelles, les mauvaises récoltes et les prix des vivres, mais surtout les tensions et les guerres entre catholiques et huguenots, les intrigues, les meurtres, les supplices, les accords de paix faits et défaits, le comportement et les actions des grands de son temps, surtout des rois Charles IX et Henri III, soupçonnés par notre auteur de favoriser les huguenots chaque fois qu'ils cherchent un compromis pour pacifier le pays. Dans les notes de son édition, M. Venard fournit des commentaires érudits sur les faits historiques et à propos des

⁽¹⁾ Pour l'intégration de ce type de textes dans les études d'histoire linguistique cf. dernièrement R. Anthony Lodge, A Sociolinguistic History of Parisian French, Cambridge 2004. La même constatation vaut aussi pour l'historiographie d'autres langues dans ces dernières années. Cf. pour l'espagnol de la période des colonisations Eva Stoll, Konquistadoren als Historiographen, Tübingen 1997 et plusieurs publications de Wulf Oesterreicher; pour l'italien Paolo D'Achille, «L'italiano dei semicolti», dans Luca Serianni / Pietro Trifone, Storia della lingua italiana, vol. 2, Torino 1994, 41-79; pour l'allemand Stephan Elspaß, Sprachgeschichte von unten. Untersuchungen zum geschriebenen Alltagsdeutsch im 19. Jahrhundert, Tübingen 2005.

⁽²⁾ Pierre de l'Estoile, *Registre-Journal du règne de Henri III*, éd. par Madeleine Lazard et G. Schrenk, t. I, Genève 1992.

⁽³⁾ L'éditeur discute la propreté de ce terme et le choix entre 'Journal', 'Histoire', 'Mémoires' [15ss.]. Il opte pour ce troisième terme (au pluriel!) en alléguant le titre donné par l'auteur à la page 2v «Memore de ce qui est advenu en l'année mil cinq cens cinquante et sept». C'est l'éditeur même qui souligne le fait que memo(i)re n'est pas identique au terme moderne mémoires [16].

⁽⁴⁾ Cf. Gerhard Ernst / Barbara Wolf, *Textes français privés des XVIIe et XVIIIe siècles*, Cd-Rom 1-3, Tübingen 2005.

⁽⁵⁾ Cf. Peter Koch / Wulf Oesterreicher, Gesprochene Sprache in der Romania: Französisch, Italienisch, Spanisch, Tübingen 1990.

noms de personne mentionnés [v. aussi l'Index des noms de personne, 191-198]. Comme l'histoire politique et générale n'est pas de ma compétence, je me concentrerai ici sur les aspects philologiques et linguistiques de l'édition.

Pour ce qui regarde la fidélité de l'édition au manuscrit, il n'y a rien à reprocher à l'éditeur. C'est précisément cette fidélité qui justifie une nouvelle édition de ce texte après celle d'Édouard Barthélemy $(1866)^{(6)}$. La comparaison d'une page du manuscrit avec sa transcription dans les deux éditions [8 sqq.] atteste la lecture précise et le travail consciencieux de l'éditeur moderne, tandis qu'à cause des nombreuses lacunes, des changements de forme et des mauvaises lectures, une recherche linguistique ne saurait aucunement se baser sur l'édition du $19^{\rm e}$ siècle.

Les règles de l'édition sont fondamentalement celles établies par Bernard Barbiche et Monique Chastenet⁽⁷⁾ [26]. Elles permettent de voir, sous presque tous les aspects, la forme originale du manuscrit. Les fautes évidentes (mots faisant répétition) et les interventions de l'auteur (passages barrés, additions en marge ou entre les lignes) ainsi que celles de l'éditeur (mots rétablis pour le sens, italiques pour les mots de lecture douteuse) sont indiquées dans le texte. Les quelques modernisations graphiques de caractère général, introduites pour faciliter la compréhension du texte, se laissent presque toujours ramener à la forme originale du manuscrit par un lecteur intéressé par l'analyse du système graphique: l'accent aigu dans les morphèmes $-\acute{e}(s)$, $-\acute{e}e(s)$, l'accent grave pour distinguer des homographes, distinction u/v et i/j, introduction d'une ponctuation⁽⁸⁾, développement des abréviations courantes, emploi moderne des majuscules [26]. On aurait pu ajouter que le titulus du manuscrit est résolu dans l'édition ($c\bar{o}e \rightarrow comme$, $soix\bar{a}te \rightarrow soixante$). Or, en écrivant, il arrive facilement d'oublier ce trait au-dessus de la ligne. On trouvera, peut-être, ici une solution à l'énigme que constitue cet étrange doit, expliqué en note comme donna [111, n. 307].

Ce n'est pas ici le lieu pour une analyse linguistique systématique du texte. On pourra tout au plus donner quelques lignes directrices pour une telle analyse dans le futur. La graphie manuscrite présente une très grande variabilité, qui dépasse sûrement la variabilité graphique des textes imprimés de l'époque⁽⁹⁾ et qui est loin de l'homogénisation graphique imposée par certains éditeurs modernes aux textes du passé. Parmi les graphies contraires à l'usage dominant des textes imprimés du temps, on remarque, entre autres, que les consonnes finales graphiques non pronon-

⁽⁶⁾ Cf. aussi ma critique de l'édition Soulié – de Barthélemy (1868) du Journal d'Héroard: G. Ernst, Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts. Direkte Rede in Jean Héroards «Histoire particulière de Louis XIII» (1605-1610), Tübingen, 1985, 22-24.

⁽⁷⁾ L'édition des textes anciens, XVIe - XVIIIe siècle, Paris 1990.

⁽⁸⁾ Il sera toujours problématique d'introduire une ponctuation moderne dans un texte dont la syntaxe est celle du 16° siècle. Mais comme le manuscrit ne connaît manifestement aucune ponctuation (à en juger par la page reproduite en fac-similé [9]), il devrait être facile de reconstruire idéalement la forme originale.

⁽⁹⁾ Pour la variation graphique dans les textes imprimés de l'époque cf. surtout Susan Baddeley, L'orthographe française au temps de la réforme, Genève, 1993.

cées ont tendance à tomber et qu'elles sont arbitrairement interchangeables: quy "qu'il(s)", si, sy "s'il(s)" (même avant voyelle: si eust "s'il eust" [58]), y "il(s)", laquet "laquais", plein "plaint" soubz "soûl", noyez "noyers" [61], Bou "Bourg" [37], qu'on y attendoit que la mort "qu'on n'y ..." [125], nef d'argent "nez..." [46]. Les incertitudes concernant les consonnes finales graphiques non prononcées (et, par conséquent, les morphèmes grammaticaux verbaux) pourraient causer des problèmes de compréhension dans une phrase comme et estoit permis à chascun capitaine de picquer ceulx quy sçavoient estre subsonné de la relligion "[...] qu'il savait [...]". Les graphies je dediez [150], qui marcher "marchaient" [154], demander "demandait" (deux decimes que le Roy demander [148]) présupposent une prononciation [ɛ] de l'infinitif ou – plus probable – une prononciation [e] de l'imparfait; la graphie foyté, foité "fouetté" prouve la prononciation [wɛ] de la graphie oi. – L'origine picarde de l'auteur transparaît dans des graphies comme Franchois, commencherent, menaschoit, prochez "procès" et les hypercorrections du type on chersoit, maressaulx.

La séparation des mots est en général réalisée comme aujourd'hui, comme le montre la page en fac-similé – exception faite, bien entendu, du cas de l'apostrophe qui manque dans le manuscrit et qui est ajouté par l'éditeur: quen, ledict, lavoit \rightarrow qu'en, l'edict, l'avoit etc. Il y a cependant quelques cas où deux (ou trois) mots sont liés les uns aux autres dans la graphie; s'il s'y ajoute une autre particularité graphique, la lisibilité se fait problématique pour un lecteur peu expert d'aujourd'hui (nous ne savons rien des éventuels problèmes que pouvait avoir un lecteur de l'époque): autant "au temps" [40], si esse "si est-ce" (plusieurs fois), sa esté "ç(a) a été" [93] sçavoit esté "ç(a) avait été" [67], dendelet "dent de lait" [165], lequelle peuple brusla "lequel le..." [164].

La différence, à l'époque, entre un manuscrit et un texte imprimé me semble moins grande pour la morphologie / morphosyntaxe (exception faite des formes déviantes résultant des particularités graphiques qui regardent les morphèmes grammaticaux tout autant que les lexèmes; v. supra) que pour la graphie. On y trouve ainsi les phénomènes considérés typiques de l'époque, comme les pronoms relatifs dont l'antécédent est une proposition⁽¹⁰⁾: quy fut la cause "ce qui..." [125], dont le peuple de Paris fut fort estonné [59]; le pronom personnel tonique au lieu du pronom atone devant l'infinitif⁽¹¹⁾: quy desiroit de soy retirer [115], pour iceulx lire [115]; quy interrogatif "qu'est-ce qui"⁽¹²⁾: quy vous ameine [159]; ce "cela"⁽¹³⁾: à cause de ce [33]; reprise de la conjonction que introduisant une phrase complément objet après un élément intercalé⁽¹⁴⁾: disant que [...] sy la cour n'eust esté benine, qu'on l'eust envoyé en bas [126].

⁽¹⁰⁾ Cf. Georges Gougenheim, Grammaire de la langue française du seizième siècle, Paris ²1974, 96; pour la régression de cette construction entre le 16^e et le 17^e siècle cf. Michel Glatigny, «Les relatifs», in: B. Combettes, Évolution et variation en français classique. Études de syntaxe, Paris 2003, 211-270, spécialement 242 sqq.

⁽¹¹⁾ Cf. Gougenheim (cf. la note précédente), 72.

⁽¹²⁾ Cf. Gougenheim 1974, 100.

⁽¹³⁾ Cf. Gougenheim 1974, 78.

⁽¹⁴⁾ Cf. Gougenheim 1974, 149.

Pour la syntaxe des périodes, notre auteur présente un niveau moyen de technique langagière: nous avons ainsi, d'un côté, de nombreux cas d'accusativus cum infinitivo (p.ex. ne voulut jamais confesser led. Quailus [...] que sçavoit estre Riberac quy l'avoit blessé [136]) ou de longues périodes avec enchassements multiples. D'autre part, il faut dire que la structure de ces longues périodes ne correspond pas toujours à l'usage qui prévaut dans les textes imprimés des auteurs de profession de son temps (j'évite à bon escient le terme de 'norme'). On trouve même l'usage non coordonné du pronom relatif lequel sans référence précise à un substantif qui précède, usage que nous connaissons par les textes de personnes peu cultivées d'autres périodes⁽¹⁵⁾: [un prédicateur compare la France à une épaule de mouton, déchirée par une bande de soldats:] ainsy disoit il estre la France, lequel aprez qu'elle a esté pillée il fault faire la paix [90].

Le lexique présente des cas intéressants qui vont bien au-delà du glossaire un peu maigre (une page imprimée; on trouve quelques rares commentaires de caractère lexical dans les notes du texte). Pour dater les occurrences des mots nous avons le problème bien connu de la distance entre la date de l'évènement et la date de sa notation par l'auteur du texte: «il reste bien difficile de mesurer le décalage temporel, sans doute variable, qui sépare, dans les mémoires de Jehan de La Fosse, l'écriture de l'événement» [18]. La prudence nous conseille donc de retenir la date de l'évènement comme terminus post quem de l'occurrence d'un mot, la date de la mort de l'auteur (1590) comme terminus ante quem.

Essayons maintenant de mettre en relation quelques mots et locutions trouvées dans les pages de ces Mémoires avec les indications données dans le FEW. Dans cette partie, les chiffres qui suivent la citation indiquent la page du manuscrit et l'année du fait relaté. - démembrer "séparer, rompre l'unité de deux groupes": «par ce moien se porroient demembrer les gens de longue robbe de justice d'avec les marchantz» [22; 1564]: Ce verbe, dans chacune des différentes significations données dans FEW 6/1, 692b sq., a toujours comme objet une unité qui est décomposée en plusieurs parties ou à laquelle est enlevée une partie. La différence de valence constitue une différence de sens. - démenti "injure": «fut donné ung conflict aux marché aux chevaulx entre monsr d'Antragues le jeune et Quailus pour ung dementy» [124v; 1578]. Cf. FEW 6/1, 744b: mfr., afr. démenti "injure, reproche", Montaigne-1748; Montesquieu. Pour le démenti comme cause d'un duel cf. ib. 750a, n. 28. - à sa dévotion "à sa volonté": «affin que le Roy eust moien de prendre à sa devotion ceulx quy voloit faire executer de la Ligue» [1588]. FEW 3, 61b: fr. dévotion "désir" (14e - 17e s.). Mais ce n'est pas le sens exact de cette expression dans le passage cité; elle correspond plutôt à à votre dévotion "à votre disposition', ib.: Paris, Dictionnaire du Bas Langage 1808. - émotion "émeute, soulèvement populaire": «fut faicte une emotion à Amiens, où furent tuez plusieurs huguenotz» [44; 1568]. FEW 3, 300b donne émotion "mouvement populaire" pour la période du 17e au 18e siècle; pour le sens "soulèvement populaire" on y trouve mfr. émeute. - estra-

⁽¹⁵⁾ Cf. G. Ernst, «Zur Herausgabe autobiographischer Non-Standardtexte des 17. (und 18.) Jahrhunderts: für wen? wozu? wie?», in: Guido Mensching / Karl-Heinz Röntgen (éd.), Studien zu romanischen Fachtexten aus Mittelalter und früher Neuzeit, Hildesheim / Zürich / New York, 1995, 45-62, spécialement 51 sqq.

pades "espèce de supplice": «furent baillées les estrapades à quelques Italiens [...] et dict on qu ce suplice est venu d'Italye» [35 et 37; 1566]. FEW 17, 251a donne 1472 comme date isolée; il cite après Marot avec l'indication temporelle «depuis ca. 1570». - moyeuf "jaune d'un œuf": «tomba de la gresle grosse comme le moyeuf d'ung œuf» [9; 1560]; «fut faicte une si grande orage de grelle, et grosse aucunes comme le moieuf d'ung petit œuf» [45; 1568]. Cf. aussi moyeuf "jaune d'un œuf" dans L'Espadon satyrique, Satyre 9 (1619) de Claude d'Esternod (recherche FRANTEXT). C'est très vraisemblablement un transfert métaphorique de moyeu "milieu de la roue" à "jaune d'œuf" avec influence du mot œuf sur la graphie. Je n'exclus pas une influence de noyau, pour lequel on trouve occasionnellement le sens "moyeu" (FEW 7, 168a: ca. 1610; Cotgrave 1611). Le point de départ de la métaphore serait l'élément sémantique "partie centrale d'un objet". - à nage "inondé": «toutes les rues de Paris estoient à nage» [115; 1575]. Cette occurrence est chronologiquement très proche de la première attestation donnée dans FEW 7, 63a (1572, Peletier Savoie). - niellat "phénomène climatique nuisible aux céréales": «il vint ung niellat quy gasta les blez» [27; 1565]. Cf. FEW 7, 128a: afr. nielle "brouillard nuisible aux céréales" ou "petite pluie froide qui tombe en menus grelons". - (se) prendre "geler": «la rivière de Seine fut prinse» [24, 1564]; "la rivière se print de rechef" [25v; 1565]. FEW 9, 346a donne une première attestation (isolée?) de prendre dans ce sens dans EstL 1570; plus tard ce sens réapparaît chez Furetière 1690. FEW ne mentionne pas l'usage du verbe 'neutre' dans ce sens. - ramodérer qn "accorder à qn la réduction d'une taxe": [après l'introduction d'une nouvelle taxe, à payer par les huguenots:] «toutesfois aucuns furent ramoderez» [60]. La valence et le sens diffèrent de "baisser de prix" (ca. 1539), donné par FEW 6/3, 5b. À rapprocher pourtant du sens donné ib. pour Neuchâtel (Suisse): bourgeois admodéré "bourgeois appartenant à une catégorie exonérée de certains impôts" (1547-1664). - rectorie "fonction de supérieur des collèges": [dispute entre deux bacheliers en médecine] «à raison de la rectorie» [29; 1565]. Dans le contexte donné, le sens de "supérieur des collèges" me semble le plus probable parmi ceux indiqués dans FEW 10, 162 b, pour rectorerie. -Et pour terminer, quelques locutions: bailler les estrivières "punir, châtier par des coups d'étrivières": [dans une dispute entre deux hommes, l'un dit à son adversaire] "quy [qu'il] luy feroit bailler les estrivières" [69; 1570]. FEW 17, 252b connaît l'expression donner les étrivières depuis Malherbe. - se tenir en cervelle "être en garde, sur ses gardes": [Le peuple, inquiet pour le sort du «Sr de Guise»] «ne cessa de se donner sur sa garde, faire fausses alarmes affin de se tenir tousjours en cervelle» [154; 1588]. FEW 2/1, 602b donne être en cervelle "être en éveil" (16. jh.-Malherbe), "être en inquiétude" (16. jh.; 1634 Corneille, 1637 Chap., Ac 1694). Mais cf. aussi se tenir en cervelle chez Pierre Charron 1601 (FRANTEXT). - ferrer la mule "faire des profits illicites" (? Ce sens ne peut se déduire de la citation même): «on parloit assez bicarrement dud. sr, disant qu'on ne s'estonnoit s'il estoit maressal, pourtant qu'il y avoit long temps qu'il sçavoit ferrer la mule» [66; 1570]. FEW 3, 473a donne Cotgrave 1611 comme première attestation de cette locution. - aller à la moutarde [les enfants] disant que ... o on le dit à propos d'un fait connu par tout le monde (en allemand, on dirait: die Spatzen pfeifen es von den Dächern): «les enfanz allojent à la moutarde disant qu'il estoit vice roy» [87v; 1572]. Pour l'expression aller à la moutarde (1413-1578) cf. FEW 6/3, 273a; le commentaire du FEW (6/3, 275a) «entstand im 16. jh. die übertragene bedeutung 'tout le monde le sait'» est mal formulé parce que le fait en question doit être le complément d'un verbum dicendi.

Pour résumer: j'ai beaucoup apprécié le travail consciencieux de l'éditeur qui a présenté un texte intéressant tant pour la façon de penser du peuple parisien (catholique) pendant les guerres de religion du 16^e siècle que pour les aspects linguistiques, qui représentent l'usage d'un Parisien moyen de l'époque.

Gerhard ERNST

Jean VEZOLE, Le moyen occitan cantalien. 68 actes notariés des XIVe, XVe et XVIe siècles en langue d'oc avec notes et lexique, Préface de Noël Lafon, Aurillac, Lo Convise, 2005, 199 pages.

Comme le laisse entendre JV dans son très bref avant-propos [9], cet ouvrage n'a pas de prétention scientifique. Il s'agit surtout pour l'auteur, en publiant ces actes notariés, de faire partager son attachement à la langue occitane, sa langue maternelle, et d'illustrer quelques aspects de la vie quotidienne en Haute-Auvergne pour la période 1235-1573. Pourtant ce travail mérite d'être signalé ici car il fait connaître pour la première fois un nombre important de documents administratifs rédigés en ancien occitan qui non seulement n'avaient pas été publiés auparavant mais n'avaient même pas été signalés, par exemple par Dauzat (RLiR 1928) ou Lodge (LRL 1995). La découverte de ces documents est le résultat d'un énorme travail de dépouillement des fonds des notaires cantaliens dont les actes étaient généralement rédigés en latin durant la période considérée et où l'occitan n'apparaissait qu'occasionnellement. On regrettera cependant que les transcriptions de JV ne répondent pas aux normes actuelles et ne puissent donc pas être utilisées telles quelles.

L'ouvrage est constitué de 68 petits chapitres présentant chacun un, ou parfois plusieurs textes, généralement avec leur cote, quelques commentaires de JV, parfois une traduction en français et/ou des notes infrapaginales signalant quelques mots du texte avec leur traduction. L'ouvrage se termine par un Index des NL [187 et 188], une Table thématique [189] et un Lexique d'environ 400 mots et syntagmes, sans renvoi aux documents [190-197]. Sept fac-similés illustrent ce travail.

Un seul chapitre concerne le 13^e siècle, deux le 14^e siècle, quarante le 15^e siècle et vingt-quatre le 16^e siècle. Le dernier chapitre est une traduction en occitan par JV d'un texte du 17^e siècle rédigé en français.

La quasi totalité des documents provient de l'Aurillacois (sud-ouest du département du Cantal), caractérisé par l'absence de palatalisation de CA en occitan. Seuls deux documents proviennent de la zone palatalisante, l'un de Mallet, commune de Fridefont, l'autre de Murat, tous deux dans l'est du Cantal. En outre, figure un acte d'un notaire de Saint-Antonin-Noble-Val (actuel département du Tarn-et-Garonne).

Le vocabulaire rencontré dans ces documents, actes de vente, quittances, transactions, testaments, etc., est pour une grande part d'ordre juridique sans grande originalité, mais on trouve aussi de nombreux termes liés aux pratiques agricoles ou au mobilier domestique qui mériteraient un relevé détaillé. On peut signaler à titre d'exemples quelques mots ne figurant pas dans les dictionnaires de Levy ou y figurant avec des formes ou des sens différents. Compte tenu des réserves faites plus haut sur les transcriptions de JV, je n'ai pris en compte que des mots que j'ai pu

vérifier sur les fac-similés ou sur des photocopies des manuscrits: belet s. m. "grandpère" (Ytrac 1465) [60]; - botier s. m. "étang de moulin" (Murat 1441) [33]; - clughada s. f. "toiture en chaume" (Murat 1441) [33]; - clughar v. tr. "couvrir (un toit) de chaume" (Murat 1441) [32 et 33]; - demolir v. tr. "démolir (ici: un canal d'irrigation)" (Aurillac 1456) [40]. En fr. démolir est attesté depuis seulement 1458 d'après le TLF; - deruida part. passé f. "démolie (ici: d'un canal d'irrigation)" (Aurillac 1456) [40]; - determenar de v. tr. indir. "fixer les tenants et les aboutissants de, arbitrer (un litige)" (Aurillac 1472) [72]; - doali s. m. "douaire" (Fridefont 1375-1396) [18] (Lv doari); - ennotion s. f. "modification (ici: d'une partie de maison)" (Aurillac 1462) [57]; - enondatio s. f. "inondation" (Aurillac 1456) [40]; - ensay que (+ subj.) loc. conj. "jusqu'à ce que" (Aurillac 1460) [56]; - escarteladas adj. qual. f. pl. "écartelées (terme d'héraldique)" (Fridefont 1375-1396) [18]; - far cloquejar loc. v. "faire sonner les cloches" (Aurillac 1460) [54]; - getz, gietz s. m. pl. "avancées de toit, gouttières ou écoulements d'eau (provenant d'un toit)" (Aurillac 1462) [57]; lisible adj. qual. m. "permis" (Aurillac 1472) [72]; - mariatge s. m. "mariage" (Fridefont 1375-1396) [18]; - matrimoni s. m. "mariage" (Fridefont 1375-1396) [17]; -[metre] alc. en orde loc. v. "faire entrer qn (ici: les filles cadettes d'un seigneur) dans un ordre religieux" (Fridefont 1375-1396) [18 et 19]; - molugha s. f. "droit de mouture" (Murat 1441) [33] (Lv moleja); - ponhadeyra s. f. "récipient servant de mesure (d'un trente-deuxième de setier?) pour le grain" (Murat 1441) [32]; - reffof s. m. "période de hautes eaux (ici: d'un canal d'irrigation)" (Aurillac 1456) [41]: - vssimens s. m. pl. "revenus fonciers" (Fridefont 1375-1396) [18] (Lv eisimen).

En conclusion, un travail utile qui pourrait contribuer pour une part importante à l'inventaire des textes d'ancien occitan de cette partie de l'Auvergne.

Philippe OLIVIER

DROIT DE RÉPONSE

Dans le fascicule de juillet-décembre 2005 de la *Revue de Linguistique Romane* se trouve une recension du tome III de notre édition du *Devisement du Monde* de Marco Polo par Richard Trachsler [572-575].

L'auteur du compte rendu suggère de menues corrections matérielles: découpage de deux phrases, coquille à corriger à deux reprises, tréma à enlever, virgule à déplacer, point à supprimer. A première vue ces propositions paraissent admissibles. En revanche. l'appréciation générale ne correspond pas exactement à ce que nous avons fait puisqu'elle ne mentionne ni les documents iconographiques présentés, ni les nouveautés apportées sur les mss, sur l'établissement du texte grâce à l'examen de l'ensemble de la tradition manuscrite ainsi que des versions franco-italienne, toscane, vénitienne et latine, sur la compréhension des passages difficiles, sur l'explication de mots turcs, mongols ou chinois, sur l'élucidation de faits historiques ou de civilisation. Les observations données par M. Trachsler pour corriger (une fois) ou conserver (trois fois) la leçon du ms. B1, et plus encore les considérations générales de méthode ne me paraissent pas tout à fait convaincantes.

Prenons un exemple relatif à l'établissement du texte. Le passage que nous imprimons [94, 54] est le suivant: Entour ceste cité de Cambaluc a bien .CC. citez

environ, les unnes plus prez que les autres, que de chascune en vient [marchans] pour vendre leurs choses et acheter des autres, qui besoing leur est. R. Trachsler soutient qu'il fallait conserver le leçon du ms., à savoir marchandise, "sans doute avec un sens collectif, comme serjantise ou parentise et l'ajouter au glossaire". Je crains qu'il se trompe. Le mot marchandise ne signifie pas normalement «l'ensemble des marchands», pas plus d'ailleurs que serjantise ne désigne l'ensemble des serviteurs. Ce dernier mot veut dire «service, office de serviteur». Quant à parentise, il semble absent des dictionnaires. On y voit parentois. Pour marchandise les exemples relevés par Gdf. (V, 170) et TL (V, 1129-1130) prouvent que le mot a deux significations très répandues: «produits faisant l'objet d'un commerce» et «action de faire du commerce, négoce, commerce». Le sens dérivé de «guilde des marchands, compagnie de tous les marchands» n'apparaît que de manière très exceptionnelle. Un emploi se rencontre dans le Livre des Mestiers de Paris d'Etienne Boileau, cité par TL, ensuite des exemples tardifs (FEW, VI, 10). Le Dictionnaire de La Curne de Sainte-Palaye (VII, 275) n'en donne aucune attestation. Pour la version française, ce sont des marchands qui se rendent dans la capitale, et non la compagnie de tous les marchands. Le ms. franco-italien met l'accent sur l'achat, et non sur la vente. Il dit: Et encore ceste cité a environ soi plus de .CC. [cités], et loign et pres, les quelz vienent les jens de cestes villes achater maintes chouses a ceste cité et d'eluec hon[t] les chouses que a lor sunt beicognables. La version toscane offre un texte proche: E anche a questa città d'intorno intorno bene .CC. miglie vegnono per comperare a questa terra quello che bisogna, sicché non è meraviglia se ttanta mercatantia vi viene. L'adaptation vénitienne est un peu plus brève: Le zente delle contrà d'atorno vien in questa zità per tute chosse li bexogniano, e però se ge duxe chusì grandisima quantità de merchadantie. Le passage est absent du texte latin de Pipino. On a vu que la famille B a une autre rédaction et parle de vendre. Le ms. Al confirme que le mot marchant est utilisé devant les verbes vendre et acheter: Entour ceste grant cité de Cambaluc a bien deux cents cités ou environ, les unes plus prés que les autres, que de chascune en vient marchans pour vendre et acheter des autres pour leur Seigneur. Je ne mentionne pas le ms. C1 dont l'écriture est différente. En se fondant sur la philologie et sur l'examen complet de l'ensemble des rédactions il apparaît que la correction que nous avons faite est pleinement justifiée.

Autre discussion sur le sens d'un passage où il est question des relais de poste (une des merveilles de la Chine, bien connue des historiens). R. Trachsler ne comprend pas ce que nous avons imprimé [97, 113] et il demande que l'on mette des guillemets, comme a fait P. Y. Badel. La phrase est la suivante: Il a establi (il s'agit du Grand Khan) qui est prez a la tel poste, la tel cité, et fait veoir quanz chevaux il pueent donner. Tel quel, le texte est tout à fait compréhensible. Le Grand Khan a désigné la cité la plus proche du relais postal pour fournir, selon sa décision, un certain nombre de chevaux. Il ne convient pas d'inventer un échange de propos: «Qui est prez a la tel poste? – La tel cité». Le verbe de décision establir n'est pas un verbe déclaratif. Il ne peut introduire un dialogue. Dans la version franco-italienne, après a establi, on trouve le verbe dire (le Grant Sire les [a] ensi establi car il dit...), mais pas ici. Les guillemets sont utilisés avec raison par les éditeurs du ms. franco-italien (Benedetto et Gabriela Ronchi). Mais dans la version française la phrase est simplement narrative et explicative. Le contenu d'une décision nous est rapporté. C'est tout. Pas de dialogue non plus dans la version toscane: E questo no costa nulla al

Grande Sire perché le città che sono attorno a quelle poste vi pongo- li cavagli e fannogli questi arnesi, sicché le poste sono fornite per li vicini ni dans les autres rédactions. Je donne ici le passage de fra Pipino: Omnibus autem equis et custodibus ad hoc deputatis de annona et expensis omnibus per civitatem et castra in quorum sunt confinio integraliter providetur. L'écriture est différente, mais le contenu voisin. Ni le ms. A1 ni le ms. C1, chefs de file des deux autres familles françaises, n'ont une construction syntaxique mettant en scène deux interlocuteurs. Je n'en donne pas ici le texte pour abréger. A mon sens, l'observation ne tient pas.

Les réflexions générales avancées par R. Trachsler paraissent également discutables. Selon lui les "contours de la tradition manuscrite" ont été "esquissés" dans le premier volume (erreur: le classement des mss a été solidement établi) et "semblent se confirmer" (non: ils se trouvent parfaitement confirmés dans ce tome). Le mot "semblent" ne convient pas. D'après ce critique aucun des mss de la version française n'est "bien ancien". Affirmation à rectifier. La rédaction de la version franco-italienne débute en 1298. Elle s'est poursuivie ultérieurement. Les derniers chapitres du Devisement parlent des combats entre deux princes mongols, Tokhtai et Noghai, dans le bassin de la Volga, datés de l'automne 1299 (il a fallu du temps pour que l'information parvienne aux oreilles de Marco Polo, qui se trouvait à Venise depuis 1295: il n'a pas connu la nouvelle avant 1300 ou 1301). D'autre part, nous savons parfaitement comment un ms. du Devisement est parvenu en France (je l'ai expliqué dans le tome I). J'ai démontré que nous pouvions connaître pour diverses raisons la date de fabrication de la version française (entre 1310 et 1312). Le ms. que nous publions a été copié et illustré sans doute vers 1333-1335. Rares sont les créations littéraires conservées dans des mss aussi proches de la date de composition de l'oeuvre. On n'a pas le droit d'affirmer que le texte a été transmis "pendant près d'une génération de façon souterraine, inaccessible pour nous". C'est l'inverse. L'original de la version française a été écrit du vivant même de Marco Polo, peu de temps après la rédaction première, rédigée en Italie.

Le conseil visant à "écourter" les remarques grammaticales n'est pas plus justifié. J'estime nécessaire de relever dans chaque volume les phénomènes graphiques, phonétiques, morphologiques, syntaxiques, parfois lexicologiques qui se manifestent. Dire que les notations relatives au picard "apportent peu" est une affirmation en l'air. Nous signalons les survivances de l'a. fr. et les traits nouveaux qui appartiennent au m. fr. Il est souhaitable de prendre conscience de cette langue mêlée, encore instable. Soutenir que les observations sur les diverses graphies des mots sont inutiles "à l'époque des logiciels de concordance" relève d'une attitude hypercritique et, à mon avis, erronée. C'est au contraire un point supplémentaire à mettre à notre actif. L'histoire de la graphie est encore dans l'enfance. Les prétendus logiciels ne sont pas prêts à intervenir sur notre texte. Je relève, au demeurant, une contradiction dans les propos de R. Trachsler: il suggère d'ajouter une graphie à celles que nous avons indiquées. Il souhaite, en outre, pour les dites graphies des indications de fréquence. Mais ce travail linguistique n'incombe pas à l'éditeur.

Au prix de longues recherches nous avons découvert et signalé dans le texte français divers italianismes (que nul n'avait remarqués). M. Trachsler suggère d'y ajouter si comme au sens de «étant donné que». Hélas, point d'italianisme ici. Le sens «vu que, attendu que» provient de la valeur «conformément au fait que», qui a été

relevée dans ma *Syntaxe de l'ancien français* (4° éd., 1994, § 254, 2). Le sens causal est mentionné aussi dans la *Syntaxe du moyen français* de R. Martin et M. Wilmet (1980, § 88 et 376). C'est un fait de syntaxe bien français.

Regretter que les variantes se trouvent en fin de l'ouvrage, c'est refuser de voir qu'en raison de leur masse il était impossible de les faire figurer ailleurs. Si le lecteur désire les consulter, il aura la force de tourner quelques pages. Déclarer que les variantes sont trop riches, "peu exploitables", c'est préférer la parcimonie à l'abondance. Suggérer de réduire l'étendue des variantes (nous tenons au contraire à procurer aux lecteurs toutes les variantes utiles), de ne plus utiliser les sigles des mss. (on les découvre à la première page de l'Introduction), de s'en tenir aux chefs de file des familles (mais au sein de chaque groupe maintes leçons divergent dans beaucoup de copies), c'est formuler des voeux qui me semblent peu raisonnables. Les variantes sont faites pour être consultées, en cas de besoin, en vue d'une recherche approfondie dans les diverses familles et les divers états du texte. Nous avons pris la peine d'examiner une masse énorme de manuscrits pour apporter en ce domaine le plus d'informations utiles. L'auteur du compte rendu avoue qu'il s'est rendu à la BNF pour vérifier sur le ms. A1 si nous n'avions pas oublié des variantes importantes. Faute de trouver des lacunes dans la varia lectio, R. Trachsler adopte la position inverse: il affirme que l'apparat est trop copieux. Déclarer qu'il faudra, de toute façon, se reporter aux mss. est illusoire. Qui se rendra à Genève, à Londres, à Oxford ou à New York pour contrôler tel ou tel point? Il est inexact d'affirmer que "trop d'information noie l'information".

Réclamer une autre distribution du texte en un petit nombre de volumes, c'est ignorer que des problèmes de contenu se posent pour le découpage de l'oeuvre (le tome III possède une incontestable unité: il offre tous les chapitres relatifs à l'empereur Khoubilai Khan), c'est oublier qu'il faut réduire les coûts de fabrication, c'est méconnaître enfin qu'il convient d'éviter les longs délais dans une vaste entreprise collective. Ars longa, vita brevis.

Pour le glossaire je conteste également les remarques du critique. Prétendre qu'il faudrait y enregistrer aussi les variantes est une idée surréaliste. On s'en tient au texte que l'on édite et non aux textes virtuels. Je soutiens que le glossaire a été confectionné avec un soin extrême. D'ailleurs, R. Trachler, qui aime disserter et discuter de tout, ne conteste qu'une seule traduction, à savoir *lion* par «tigre». Mais on n'a jamais vu de lion tuit vergié du lonc de noir, de vermeil et de blanc. L'auteur du compte rendu est obligé de convenir lui-même qu'il s'agit bien de tigres, mais il ne nous reconnaît pas le droit de traduire ainsi. Curieuse conclusion! Il nous suggère aussi d'ajouter au glossaire expiremens. Mais il a pas bien lu notre texte, qui dit experimens.

Soutenir dans la dernière ligne de la recension que les mss. de la version française "n'ont pas livré tous leurs secrets", c'est énoncer une affirmation dénuée de preuves, inutilement soupçonneuse. Puis-je tenter de rassurer le critique? Après avoir passé bien des années à scruter ces manuscrits, je n'ai pas l'impression qu'ils nous cachent de profonds mystères. Sans qu'on les torture, ils font d'incontestables révélations.

Paris le 31 décembre 2005,

Philippe MÉNARD